



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rapport du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole

Ministère de l'Éducation

1966

Rap

du

de

Pro

196

Rapport

du Comité d'étude

de l'Enseignement professionnel agricole



**Province de Québec
1966**





OFF
A11D6
A29/E5
LS



Aux honorables Jean-Jacques Bertrand et Clément Vincent, respectivement ministre de l'Éducation et ministre de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec.

Le comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole a l'honneur de vous présenter son rapport.

Nous nous sommes efforcés, avec les moyens et les données dont nous disposons, de satisfaire aux nouvelles exigences posées par l'évolution de l'agriculture à l'enseignement agricole, compte tenu des transformations en cours dans le secteur de l'éducation.

Nous vous prions, messieurs les ministres, de bien vouloir agréer ce rapport qui vous est respectueusement soumis.

Le président,
Jean-Paul LETTRE,
agronome.

COMITÉ D'ÉTUDE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

PRÉSIDENT

JEAN-PAUL LETTRE, directeur
*Service de l'enseignement agricole
Ministère de l'Éducation*

VICE-PRÉSIDENT

GÉRARD RIVARD, directeur
École d'agriculture, Nicolet

MEMBRES

MAURICE DIRREN, directeur des étudiants
*Institut de technologie agricole
La Pocatière*

FERNAND DUFOUR, directeur des études
École d'agriculture, Ste-Martine

JEAN-BERNARD PRIEUR, directeur des études
École d'agriculture, St-Rémi

PAUL-HENRI ROBITAILLE, chef
*Division des écoles d'agriculture
Service de l'enseignement agricole*

OLIVIER TREMBLAY, chef
*Division de la carte scolaire
Ministère de l'Éducation*

JEAN BOURGEOIS, agronome
*Division des écoles d'agriculture
Membre-secrétaire*

BRUNO HOULE, conseiller pédagogique
*Service de l'enseignement agricole
Membre-adjoint*

sati

men

1-

2-

3-

4-

5-

6-

7-

Mandat du Comité

Québec, le 5 juillet 1963.

L'honorable Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, a décidé de former un Comité de la formation professionnelle agricole.

Le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole aura notamment pour rôle de :

- 1 — Prendre une vue d'ensemble de la situation actuelle de ce type d'enseignement;
- 2 — Préparer un projet de rénovation adapté aux besoins spécifiques de formation professionnelle des agriculteurs et des fermières;
- 3 — Établir des structures bien coordonnées avec le secteur de l'enseignement de formation générale et en harmonie avec le secteur de l'enseignement spécialisé du ministère de la Jeunesse;
- 4 — Déterminer les normes ayant trait aux conditions d'admission des élèves, à la durée des études, au contrôle de l'enseignement et à l'attribution des diplômes;
- 5 — Préparer un programme de cours répondant aux besoins de l'agriculture moderne en pleine évolution;
- 6 — Établir les qualifications du personnel enseignant pour les diverses disciplines de l'enseignement professionnel agricole;
- 7 — Suggérer des normes pour la classification et la rémunération du personnel enseignant.

*Le sous-ministre de l'Agriculture
et de la Colonisation*

ERNEST MERCIER,
Agronome

Mandat du Comité

Le 27 mai 1941

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

Le Comité a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE PRÉSENTATION	III
COMPOSITION DU COMITÉ	V
MANDAT DU COMITÉ	VII
TABLE DES MATIÈRES	IX
LISTE DES TABLEAUX	XV
AVANT-PROPOS	XVII
INTRODUCTION	XXI

PREMIÈRE PARTIE

RECHERCHE DES FONDEMENTS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE I

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE DANS LA PROVINCE

Introduction	3
Juridiction en matière d'enseignement agricole	4
Régie académique	5
Régie administrative	7
Nombre et choix de l'emplacement des institutions	8
Services offerts	10
Organisation matérielle	11
Le programme d'enseignement	12
Les effectifs scolaires	14
Le personnel	19
Financement	21
Orientation des diplômés	21
Problèmes particuliers	22
Conclusion	25

CHAPITRE II

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES PAYS

MEMBRES DE L'OCDE

Responsabilités respectives des institutions d'enseignement et des exploitants en matière de formation professionnelle agricole	29
Structure de l'enseignement agricole	30
Liaison entre les niveaux successifs de l'enseignement agricole et avec l'enseignement de formation générale	30
Insertion de l'enseignement agricole dans l'ensemble du système scolaire	30
Principales règles d'organisation	32
Administration de l'enseignement professionnel agricole	33
Programmes et méthodes	35
Le personnel	36
Résultats obtenus	36
Perspectives	36
Inspiration pour le comité	37

CHAPITRE III

NOUVEAUX ASPECTS DE L'ÉDUCATION

Introduction	39
Objectif général de l'éducation	39
Démocratisation de l'enseignement	40
Nécessité de coordination des formations générale et professionnelle	40
Importance de la formation générale	41
Cohérence et souplesse du système scolaire	41
Insertion de l'éducation dans la théorie du développement économique et social	42
Interdépendance des nouveaux aspects de l'éducation	42
La planification scolaire	43
Conclusion : Application au Québec	44

CHAPITRE IV

ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET SES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

A: Evolution de l'agriculture	45
Importance relative et importance absolue	45
L'accélération du progrès et ses conséquences	46
L'exode rural	47
Disparité socio-économique	47
Participation à la croissance économique générale	47
B: Répercussions sur l'enseignement professionnel agricole	48
Planification intégrée	48
Une nouvelle définition	49
Orientation nouvelle	49
Démocratisation et objectifs de parité	50

CHAPITRE V

INVESTISSEMENTS INTELLECTUELS EN AGRICULTURE

Introduction	53
Caractéristiques fondamentales des investissements intellectuels en relation avec le progrès	54
Investissements intellectuels agricoles	54
Distinction entre l'enseignement agricole et la vulgarisation agricole	55
Relations de l'enseignement agricole avec le développement économique et social en agriculture	56
Relations de l'enseignement agricole avec le développement économique et social de la communauté	57
Conclusion	57

CHAPITRE VI

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

Objectifs généraux	59
Formation technique	61
Formation économique	61
Formation sociale	62
Formation ménagère agricole	63
Formation générale	63
Besoins immédiats et exigences d'avenir	63

CHAPITRE VII

PRINCIPES DIRECTEURS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

Participation à l'objectif global de l'éducation	65
Adaptation aux exigences spécifiques de la formation professionnelle agricole	67

DEUXIÈME PARTIE

INTÉGRATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE À L'ENSEMBLE DU SYSTÈME SCOLAIRE

CHAPITRE VIII

STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

	4
Structures générales de l'enseignement	73
Structures générales d'enseignement et enseignement professionnel agricole	74
Le niveau élémentaire	74
Le niveau secondaire	75
Main-d'oeuvre qualifiée en agriculture et ses activités connexes	75
Exploitants agricoles	76
Le niveau pré-universitaire et professionnel	77
L'éducation permanente	78

CHAPITRE IX

PROGRAMMES ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

A: Les programmes d'enseignement	81
Formation générale pré-requis	81
Fins spécifiques à la formation professionnelle agricole	82
Aspects humanistes	82
Aspects techniques	83
Formation agricole générale ou spécialisée	83
Caractéristiques de la formation professionnelle agricole	84
Critères de base pour l'élaboration des programmes	85
B: Méthodologie	88
Liaison avec le monde du travail	88
Acquisition des méthodes de travail	90

CHAPITRE X

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

La formation	93
Perfectionnement	95
Extériorisation	96
Problèmes connexes	97
Charge d'enseignement et nombre de professeurs à recruter	97
Qualifications	98

CHAPITRE XI

CADRES ADMINISTRATIFS ET PROCÉDURES

Le ministère de l'Education	103
Le service d'enseignement professionnel agricole	104
Les écoles d'agriculture	106
L'éducation permanente	107
Cours ménager agricole et cercles de jeunes agriculteurs	109
Orientation professionnelle	110
La consultation	112
Planification et coordination	116
Evolution	117
Période de transition	117

CHAPITRE XII

PROBLÈMES PARTICULIERS ET LEURS PRINCIPES DE SOLUTION

Problèmes liés aux mentalités générales	126
Problèmes liés aux mentalités agricoles	127
Principes de solution	128
Problèmes liés à la situation économique-sociale de l'agriculture	130
Éléments de solution	131

CONCLUSION	133
-------------------------	-----

LISTE DES RECOMMANDATIONS	137
--	-----

PUBLICATIONS CITÉES DANS LE RAPPORT	147
--	-----

DOCUMENTATION GÉNÉRALE CONSULTÉE	148
---	-----

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES AU RAPPORT

Rapport préliminaire et partiel	157
Rapport sur la nécessité d'une ferme-laboratoire par l'institut de technologie agricole de St-Hyacinthe	167

LISTE DES TABLEAUX

TITRE

Service de l'enseignement agricole (organigramme en vigueur jusqu'au début de 1965)	6
Ecole moyennes d'agriculture : statut, direction, services offerts (1964)	9
Programme générale des cours à l'enseignement professionnel agricole.....	13
Cours ménager agricole (heures consacrées à l'enseignement en diverses disciplines, selon les formules utilisées)	15
Cours professionnel agricole — Age et degré de scolarité à l'admission (première année)	16
Ecoles professionnelles d'agriculture — Capacité et fréquentation : 1960-65 (cours professionnel d'agriculture)	17
Ecoles professionnelles d'agriculture : capacité et fréquentation : 1960-64 (cours ménager agricole)	18
Cours professionnel agricole — Progression du degré de scolarité à l'admission dans les écoles d'agriculture	20
Orientation des diplômés de 14 écoles d'agriculture (années 1948-63).....	23
Niveau de formation et orientation des diplômés des écoles moyennes d'agriculture	24
Classement des élèves de 1ère année selon leur âge et leur préparation scolaire dans l'enseignement agricole professionnel (année scolaire 1964-65)	26
Tableau de comparaison et de concordance entre la classification traditionnelle de l'enseignement agricole et celle adoptée pour le Centre International d'Etudes Agricoles	31
Répartition de la compétence entre les ministères de l'Education et de l'Agriculture sur la formation professionnelle agricole pour les pays membres de l'OCDE	34
Statistiques illustrant diverses tendances de l'agriculture, province de Québec	51
Structures de l'enseignement professionnel agricole infra-universitaire.....	80
Possibilités de formation données par les différentes disciplines	87
Comité provincial de l'enseignement professionnel agricole — Composition	115
Enseignement professionnel agricole : Planification, coordination, consultation, exécution	118

TITRE

1	Le Ministre de l'Instruction Publique
2	Le Directeur de l'Enseignement Supérieur
3	Le Directeur de l'Enseignement Secondaire
4	Le Directeur de l'Enseignement Primaire
5	Le Directeur de l'Enseignement Technique
6	Le Directeur de l'Enseignement Artistique
7	Le Directeur de l'Enseignement Scientifique
8	Le Directeur de l'Enseignement Physique
9	Le Directeur de l'Enseignement Chimique
10	Le Directeur de l'Enseignement Mathématique
11	Le Directeur de l'Enseignement Littéraire
12	Le Directeur de l'Enseignement Historique
13	Le Directeur de l'Enseignement Géographique
14	Le Directeur de l'Enseignement Social
15	Le Directeur de l'Enseignement Moral
16	Le Directeur de l'Enseignement Religieux
17	Le Directeur de l'Enseignement Politique
18	Le Directeur de l'Enseignement Économique
19	Le Directeur de l'Enseignement Juridique
20	Le Directeur de l'Enseignement Médical
21	Le Directeur de l'Enseignement Vétérinaire
22	Le Directeur de l'Enseignement Agricole
23	Le Directeur de l'Enseignement Industriel
24	Le Directeur de l'Enseignement Commercial
25	Le Directeur de l'Enseignement Maritime
26	Le Directeur de l'Enseignement Aéronautique
27	Le Directeur de l'Enseignement Spatial
28	Le Directeur de l'Enseignement Nucléaire
29	Le Directeur de l'Enseignement Informatique
30	Le Directeur de l'Enseignement Robotique
31	Le Directeur de l'Enseignement Biotechnologique
32	Le Directeur de l'Enseignement Environnemental
33	Le Directeur de l'Enseignement Interdisciplinaire
34	Le Directeur de l'Enseignement Transversal
35	Le Directeur de l'Enseignement Personnalisé
36	Le Directeur de l'Enseignement à Distance
37	Le Directeur de l'Enseignement en Ligne
38	Le Directeur de l'Enseignement Mixte
39	Le Directeur de l'Enseignement Hybride
40	Le Directeur de l'Enseignement Multimédia
41	Le Directeur de l'Enseignement Numérique
42	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement
43	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Supérieur
44	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Secondaire
45	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Primaire
46	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Technique
47	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Artistique
48	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Scientifique
49	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Physique
50	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Chimique
51	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Mathématique
52	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Littéraire
53	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Historique
54	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Géographique
55	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Social
56	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Moral
57	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Religieux
58	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Politique
59	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Économique
60	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Juridique
61	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Médical
62	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Vétérinaire
63	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Agricole
64	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Industriel
65	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Commercial
66	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Maritime
67	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Aéronautique
68	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Spatial
69	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Nucléaire
70	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Informatique
71	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Robotique
72	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Biotechnologique
73	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Environnemental
74	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Interdisciplinaire
75	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Transversal
76	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Personnalisé
77	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement à Distance
78	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement en Ligne
79	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Mixte
80	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Hybride
81	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Multimédia
82	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique
83	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement
84	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Supérieur
85	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Secondaire
86	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Primaire
87	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Technique
88	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Artistique
89	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Scientifique
90	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Physique
91	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Chimique
92	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Mathématique
93	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Littéraire
94	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Historique
95	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Géographique
96	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Social
97	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Moral
98	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Religieux
99	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Politique
100	Le Directeur de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Numérique de l'Enseignement Économique

AVANT-PROPOS

A l'échelon international, on observe une tendance de plus en plus marquée à l'étude des problèmes de formation professionnelle en agriculture et le souci évident d'y développer l'enseignement professionnel agricole. D'ailleurs, l'époque actuelle se caractérise partout par un besoin de repenser à fond les problèmes touchant à l'éducation. C'est particulièrement vrai dans le Québec.

Contexte du travail

Le Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique (comité Régis), le Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel (comité Tremblay), la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (commission Parent), se sont penchés à tour de rôle sur les problèmes de l'éducation et de l'enseignement dans leur domaine respectif.

Le comité Régis avait d'abord eu pour mission d'étudier l'enseignement agricole à tous ses niveaux. Cependant, devant les difficultés et les problèmes de l'enseignement professionnel agricole, devant la constatation que l'enseignement technique était à créer, devant l'urgence de la réorganisation de l'enseignement agronomique, on a suggéré de laisser à des comités spéciaux l'étude approfondie des enseignements technique et professionnel agricoles.

Les comités d'étude de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement professionnel agricole viennent donc prendre la relève du comité Régis pour approfondir l'étude qu'il a entreprise dans le secteur de l'enseignement agricole. Toutes leurs recommandations doivent, en principe, comme le recommande le rapport Régis, se situer, s'intégrer et s'interpréter dans le plan général de réorganisation proposé par le comité Tremblay et la commission Parent.

Le rapport Tremblay et le rapport Parent exerceront, de toute évidence, une influence décisive sur la vie de la société québécoise. Ils provoqueront, dans le domaine de l'éducation au Québec, des transformations radicales qui auront des répercussions favorables dans tous les secteurs socio-économiques de la province. Il serait fatal pour le secteur agricole, que la révolution actuelle de l'éducation ne lui communique pas son souffle bénéfique et que l'enseignement agricole demeure le grand oublié du monde de l'éducation! C'est précisément ce qu'il faudrait à tout prix éviter.

Objectifs du comité

Dans cette perspective, le comité que nous formons s'est assigné comme tâche, au point de départ, de procéder à un examen critique, réaliste et complet de la situation et des formules actuelles, en plus de prendre une vue d'ensemble des problèmes généraux et spéciaux de la formation professionnelle agricole dans la province. En fonction des tendances générales de l'agriculture et à la lumière des besoins de formation qui en découlent, compte tenu des nouvelles exigences

de l'éducation, il veut recommander l'organisation d'un enseignement capable, d'une part, d'atteindre le plus grand nombre possible de jeunes qui s'orientent en agriculture ou dans les métiers connexes pour les doter d'une solide formation professionnelle agricole, et d'autre part, de perfectionner les adultes déjà engagés dans la carrière, en donnant comme assise à cet enseignement, la meilleure formation générale possible.

Dès le début de ses activités, en janvier 1964, le comité a eu comme première préoccupation de mettre à la disposition du monde agricole, un enseignement de même niveau et de même qualité que toute autre forme d'enseignement, enseignement bien articulé avec celui de formation générale et bien harmonisé avec les autres enseignements professionnels. Ce souci a constamment animé toutes ses actions et il s'est reflété dans tous les échanges oraux ou écrits avec les organismes ou les individus consultés.

Méthodes et procédés

Conscient de la nécessité de faire participer le milieu agricole lui-même à son travail d'étude et de recherche, le comité a choisi de décentraliser son action et de faire appel, à l'échelon provincial, aux organismes intéressés à l'étude du problème de l'enseignement agricole et, à l'échelon régional, à tous les principaux organismes du milieu, invités à se grouper démocratiquement en cercles d'étude appelés « cellules régionales ». Par milieu, il faut entendre ici la zone normale de recrutement de l'école d'agriculture d'une région. Il y a donc eu autant de cellules régionales qu'il y avait d'écoles d'agriculture.

Ces cellules régionales ont constitué le prolongement du comité lui-même, sans quelles perdent pour autant leur autonomie. Elles se sont avérées de véritables instruments démocratiques de recherche et d'étude. Servant principalement à inspirer le comité, elles avaient encore pour rôle de susciter, au sein du milieu agricole, un plus vif intérêt pour l'enseignement qui lui est destiné, de le sensibiliser davantage aux problèmes de la formation professionnelle agricole et d'éveiller, dans une plus large mesure, son attention à l'importance et à la nécessité de cette formation.

Au départ, le comité a cru déceler, dans l'accueil hautement favorable qu'il a reçu à ses invitations et dans l'empressement des organismes régionaux et provinciaux à participer à fond à son travail d'étude, un intérêt sans précédent pour la formation professionnelle agricole. La valeur de l'ensemble des rapports reçus, preuve manifeste de l'excellence du travail accompli, a confirmé ces impressions. Nous voulons donc exprimer notre profonde gratitude à l'adresse de tous ceux qui nous ont apporté une si précieuse collaboration.

De son côté, le comité a participé, comme groupe ou représenté par l'un ou l'autre de ses membres, à plusieurs réunions d'études des cellules régionales. Il a consulté des spécialistes en éducation. Au cours d'un voyage en Ontario, il a eu l'occasion de visiter huit institutions dispensant un enseignement professionnel agricole et de discuter avec plusieurs personnes mêlées directement au problème de l'enseignement professionnel agricole. Il s'est inspiré avec profit

d'une abondante documentation reliée directement ou indirectement au sujet qui fait l'objet de son étude.

Résultats et durée des travaux

Ce rapport est donc la résultante d'un grand nombre d'opinions exprimées individuellement ou formulées collectivement dans les études aux échelons régional, provincial, national et international. Il est davantage le produit d'un effort de pensée et de réflexion plutôt que le résultat d'études et de recherches socio-économiques que nous n'avions ni le temps, ni les moyens de réaliser, pour donner une assise plus scientifique à notre travail.

D'ailleurs, le rapport tel qu'il se présente n'a pu être complété qu'au terme de deux années entières de travail, soit du début de l'année 1964 au début de l'année 1966. Aux moyens expéditifs de consultation, nous avons préféré des voies plus longues qui nous ont permis d'aller plus en profondeur, en particulier par la création de cellules régionales; en second lieu, nous avons dû procéder avec lenteur et prudence au début en attendant les orientations générales que devait fournir le rapport Parent, lequel, malgré tout, nous a obligés en quelque sorte à reconsidérer un travail quand même passablement avancé au moment de sa parution; enfin, il faut dire que les fonctions des membres au sein du comité s'ajoutaient à leurs fonctions régulières de travail. Il n'y a donc pas lieu de se surprendre outre mesure de la période de temps écoulée entre les débuts des travaux du comité et la remise de son rapport.

De toute façon, aussitôt qu'il lui a été possible avec un minimum de précision de dégager quelques orientations générales de son étude, le comité a préparé un rapport préliminaire et partiel en vue de répondre à certaines urgences de décisions. Le rapport préliminaire en question, annexé au présent rapport, a été remis au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation en date du 23 mars 1965.



INTRODUCTION

Le comité a pour objet d'étudier l'enseignement professionnel agricole, d'où son appellation. Ce sont l'article premier, et surtout l'article deuxième de son mandat qui définissent le mieux son rôle, les autres articles étant en quelque sorte réductibles dans le deuxième (voir lettre du mandat). Ces articles se lisent comme suit :

1. — prendre une vue d'ensemble de ce type d'enseignement;
2. — préparer un projet de rénovation adapté aux besoins spécifiques de formation professionnelle des agriculteurs et des fermières (de la province de Québec).

Définitions et cadre de travail

Il importe, au point de départ, d'apporter les précisions nécessaires sur la signification que nous entendons donner aux termes qui seront les plus généralement employés au cours de notre étude, à savoir : formation professionnelle agricole, enseignement professionnel agricole, agriculteur, fermière.

Par formation professionnelle agricole, nous voulons désigner toute formation destinée à préparer immédiatement une personne à exercer une fonction de travail en agriculture. L'enseignement professionnel agricole désigne la phase scolaire de cette formation.

A la page trois du rapport de l'OCDE⁽¹⁾ 1964, sur le choix des meilleures formules d'enseignement agricole, on dit que « l'enseignement professionnel agricole comprend tout enseignement jusqu'au niveau universitaire, destiné à toute personne devant exercer une activité agricole ou toute autre activité qui requiert des connaissances agricoles, tout enseignement visant à assurer la promotion professionnelle de ceux qui exercent ces diverses activités ».

Même si le mandat de notre comité n'est pas défini en terme de niveau d'enseignement, il n'en est pas moins nécessaire de délimiter notre champ d'action et d'y restreindre la définition ci-dessus proposée. Dans le domaine de l'enseignement agricole de niveau universitaire, le comité Régis a déjà soumis un rapport à la suite duquel des mesures concrètes ont été prises en vue de la réorganisation de ce niveau d'enseignement. Les recommandations de ce même comité ont suscité la création de l'enseignement technique agricole. Le rapport préliminaire d'un comité d'étude spécial sur l'enseignement technique agricole en a précisé les objectifs, déterminé les structures et élaboré le programme. Cet organisme poursuit présentement des études en vue de soumettre un rapport complet sur les problèmes qui lui sont assignés.

Si l'on tient compte du champ d'action de ces deux comités dont nous venons de parler, l'étude qui nous concerne devrait porter exclusivement sur

(1) Sigle de l'organisme international appelé "Organisation de coopération et de développement économique".

l'enseignement professionnel agricole de niveau secondaire. Cependant, comme notre mandat se définit non pas en terme de niveau d'enseignement, mais à partir des « besoins spécifiques de formation professionnelle des agriculteurs et des fermières », il serait difficile d'accepter immédiatement, comme base de travail, le cadre rigide d'un niveau d'enseignement que ces mêmes besoins spécifiques de formation professionnelle des agriculteurs et des fermières pourraient bien faire éclater. Nous avons donc, à priori, à choisir entre deux solutions, ou bien risquer d'empiéter sur le champ d'action d'un autre comité en faisant porter notre étude même au-delà du niveau secondaire afin de nous acquitter complètement du mandat qui nous a été confié, ou bien de remplir en partie seulement ce même mandat en nous limitant exclusivement au niveau secondaire pour les fins de notre étude.

Si nous devons dépasser le niveau secondaire pour satisfaire aux besoins de formation professionnelle des agriculteurs, nous croyons logique d'adopter la première attitude, car les principes généraux qui sont à la base de l'organisation et du fonctionnement d'un enseignement de même nature conservent une égale valeur à tous les niveaux auxquels cet enseignement doit se retrouver même s'il doit s'y spécifier à chacun d'entre eux. Cependant, les incursions au-delà du niveau secondaire, quand elles se produiront, nous les ferons avec la seule intention de satisfaire aux besoins de formation professionnelle des agriculteurs entendus au sens strict. Nous croyons bon d'exclure immédiatement l'enseignement de niveau universitaire du cadre de notre étude; nous prenons pour acquis qu'il ne s'adresse pas comme tel aux agriculteurs entendus au sens strict, du moins dans les conditions actuelles de l'évolution de l'agriculture, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on doive leur en refuser l'accessibilité.

Dans le cadre de notre étude, *l'enseignement professionnel agricole devient donc tout enseignement jusqu'au niveau universitaire exclusivement destiné aux agriculteurs, jeunes et adultes, pour l'exercice de leur profession ou visant à assurer leur promotion professionnelle.*

Précisons maintenant ce que nous entendons signifier par les termes « agriculteur » et « fermière ». Habituellement, le terme agriculteur désigne un individu qui œuvre dans le secteur de la production agricole, en y exploitant, sous la forme de la ferme traditionnelle telle que nous la connaissons généralement, une entreprise agricole. Cet individu y exerce en même temps les fonctions d'exécution, de gestion et de direction commandées par son entreprise. En nous inspirant de la désignation habituelle, nous définirons l'agriculteur au sens strict de la façon suivante : *c'est un chef d'entreprise agricole, propriétaire ou non, œuvrant dans le secteur de la production agricole et devant exercer à la fois des fonctions d'exécution, de gestion et de direction. Nous le désignerons par « exploitant agricole ».* Par « fermière » nous entendons l'épouse de l'agriculteur défini au sens strict. Pris dans un sens large, le terme « agriculteur » désigne, dans le cadre de notre étude, toute personne qui exerce une activité agricole ou toute autre activité connexe pour laquelle des connaissances agricoles sont requises. Que ce soit au sens large ou au sens strict, lorsque le contexte le justifiera, notamment dans le cas des principes généraux qui valent autant pour la formation

féminine que pour la formation masculine, le terme agriculteur pourra être pris dans son sens générique.

Comme l'agriculture dépasse de plus en plus les cadres de la ferme familiale et le secteur de la production et comprend les secteurs de la transformation et des services, il est évident que nous ne pouvons restreindre la formation professionnelle agricole à l'agriculteur entendu au sens strict. Nous utiliserons donc la signification la plus étendue du terme, mais nous viserons surtout en elle l'exploitant agricole. C'est exclusivement dans cette perspective que nous nous permettrons de déborder les cadres du niveau secondaire, nous limitant à ce dernier pour les autres formes d'activités agricoles.

Plan de travail

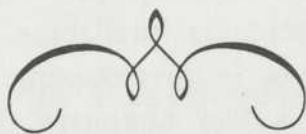
Comme le décrit notre mandat, notre mission consiste en premier lieu à prendre une vue d'ensemble de l'enseignement professionnel agricole destiné aux agriculteurs et aux fermières de la province de Québec. C'est ce que nous ferons, dans un premier chapitre, en présentant une description et une analyse sommaire de la situation actuelle de ce type d'enseignement dans la province. Un second chapitre nous fera constater les principales tendances en matière d'enseignement agricole dans les pays membres de l'OCDE.

Nous avons surtout à préparer un projet de réforme de ce même type d'enseignement en l'adaptant aux besoins spécifiques de formation professionnelle des agriculteurs et des fermières. Comme de toute évidence l'enseignement professionnel agricole participe à l'objectif global de l'éducation tout en se devant d'être adapté aux besoins spécifiques de formation de la clientèle à servir, nous analyserons donc respectivement dans un troisième et un quatrième chapitre, les nouveaux aspects de l'éducation et les tendances générales de l'agriculture, pour en déceler les principales exigences auxquelles l'enseignement professionnel agricole devra s'astreindre. Dans un cinquième chapitre, nous tenterons de faire valoir l'importance des investissements intellectuels en agriculture, en particulier de l'enseignement, en relation avec le développement économique et social. Nous préciserons ensuite, dans deux autres chapitres, les objectifs de l'enseignement professionnel agricole et nous ferons ressortir les principes directeurs de son organisation à la lumière de l'évolution de l'éducation et des tendances générales de l'agriculture. Le tout constituera la première partie de notre rapport consacrée à la recherche des fondements de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement professionnel agricole.

Après avoir posé ainsi les fondements de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement professionnel agricole, nous aborderons, dans une deuxième partie, son organisation proprement dite et son fonctionnement. Une telle tâche devient relativement facile lorsque nous avons à œuvrer à l'intérieur de structures et de cadres éducatifs relativement stabilisés. De sérieuses difficultés surgissent cependant lorsque le système d'éducation est lui-même en voie de subir des transformations profondes, comme le cas se présente à l'heure actuelle dans la province de Québec. *C'est pourquoi nous nous limiterons aux grandes lignes de l'organisation et du fonctionnement, en nous abstenant volontairement d'entrer*

dans les détails, de crainte de nous enfermer prématurément à l'intérieur de cadres rigides, incompatibles avec les exigences de malléabilité et de souplesse découlant des perspectives d'évolution de l'éducation et de changement radical dans l'organisation de l'enseignement professionnel agricole, au moment où il est pratiquement impossible d'en prévoir toutes les modalités.

C'est dans cet esprit que nous aborderons dans des chapitres successifs, l'étude de la structuration de l'enseignement professionnel agricole, de ses programmes, de la méthodologie, de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant, des cadres administratifs et des procédures. Enfin, avant de conclure notre rapport, nous consacrerons un dernier chapitre à l'étude de quelques problèmes particuliers se rapportant au type d'enseignement qui nous intéresse en nous efforçant de leur apporter quelques principes de solution.



PREMIÈRE PARTIE

RECHERCHE DES FONDEMENTS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

Il est à remarquer que les principes de la morale sont les mêmes dans toutes les religions et que les hommes de tous les pays ont toujours été conduits par les mêmes lois. Les principes de la morale sont donc universels et ne varient pas avec le temps et le lieu. Les hommes de tous les pays ont toujours été conduits par les mêmes lois.

PREMIERE PARTIE

La morale est la science qui a pour objet de déterminer les règles de la conduite humaine. Elle est fondée sur les principes de la raison et de la nature. Les principes de la morale sont donc universels et ne varient pas avec le temps et le lieu. Les hommes de tous les pays ont toujours été conduits par les mêmes lois.

RECHERCHE DES FONDEMENTS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT



SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

CHAPITRE I

Introduction

Ce chapitre a pour but de présenter une revue générale de la situation actuelle de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec au premier janvier 1965. Afin de concevoir clairement et de façon appropriée les réformes à apporter dans l'organisation générale de cet enseignement, il s'avère indispensable de prendre une vue d'ensemble de la situation présente; pour mieux orienter l'avenir, il importe de bien comprendre le présent.

Afin d'éviter toute équivoque, disons, au départ, qu'il ne s'agit pas ici de juger le passé. Pour être en mesure d'apprécier une situation à sa juste valeur, c'est à la lumière du contexte historique qui lui a donné naissance qu'il faut l'analyser. Tel n'est pas notre objectif.

Nous chercherons principalement à décrire la situation actuelle de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec et à l'analyser à la lumière des nouvelles exigences de l'agriculture et de l'éducation. C'est uniquement dans cette perspective que l'on doit comprendre les quelques jugements que nous devons nécessairement porter *et qui conserveront toujours un aspect de relativité.*

Avant de procéder à cette description et à cette analyse, compte tenu du contexte historique, nous voulons rendre hommage à tous les pionniers de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec et à tous ceux qui ont œuvré dans ce secteur. S'il se manifeste dans l'avenir une initiative, une ardeur et un dévouement général comparables à ce que l'on a pu observer dans le passé, l'enseignement professionnel agricole de la province pourra certainement connaître un essor à la mesure des besoins de formation des agriculteurs et des exigences de l'agriculture.

Juridiction en matière d'enseignement agricole

La Loi de l'instruction publique, article 567, rend l'enseignement de l'agriculture obligatoire dans toutes les écoles des municipalités rurales. Les articles 568 et 569 de la même loi confient au Conseil de l'instruction publique le soin de « préparer un programme d'enseignement dans la province ».

On retrouve donc des matières agricoles inscrites aux programmes officiels tant aux écoles élémentaires qu'aux écoles secondaires. En pratique, ces programmes ont été rarement appliqués et n'ont guère produit de résultats pour diverses raisons, entre autres, le manque d'intérêt et de qualification des maîtres pour ce type d'enseignement, le désintéressement des étudiants pour les sciences agricoles, la surcharge des programmes et des professeurs, l'absence de contrôle de la part du département de l'Instruction publique.

Nous n'insisterons pas d'avantage sur l'enseignement agricole dispensé au niveau des écoles élémentaires et secondaires. Disons seulement que cet enseignement y était laissé à la bonne volonté des maîtres et retenons, comme raison principale de son échec, l'absence de qualification spéciale de ces derniers à le dispenser.

En parallèle avec la Loi de l'instruction publique, la « Loi concernant l'établissement et le maintien d'une école de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture » (statuts refondus, 1941, ch. 125) confère au ministre de l'Agriculture :

- 1) « le pouvoir d'établir et de maintenir une école de laiterie, sous le nom de l'école de laiterie de la province de Québec, et en tout endroit dans cette province, des écoles moyennes d'agriculture. Ces écoles sont sous son contrôle et sous sa direction » (art. 2).
- 2) « le pouvoir de faire des règlements, de les amender ou de les abroger :
 - a) pour nommer le personnel enseignant, parmi lequel il choisira un directeur, et pour établir les qualifications requises des professeurs;
 - b) pour fixer les conditions d'admission à ces écoles;
 - c) pour établir le programme des études;
 - d) pour établir un système d'examens et pour nommer un ou des examinateurs;
 - e) pour autoriser le directeur à émettre, sur la recommandation du bureau des examinateurs, à tout candidat, ayant réussi ses examens, un certificat de compétence ou un diplôme permettant au porteur d'être employé dans toute fabrique ou dans toute industrie où ce certificat de compétence ou ce diplôme peut être requis » (art. 3).

La loi précise même à l'article 4 que le ministre « peut acheter ou louer des terrains et y faire toutes les constructions et additions nécessaires ».

Le ministre de l'Agriculture possède donc la juridiction complète et exclusive sur l'enseignement agricole dispensé par les écoles moyennes d'agriculture et par l'école de laiterie. En effet, dans la loi précitée, on ne retrouve aucune référence au Conseil de l'instruction publique ni au lieutenant-gouverneur en conseil (10, p. 55) ⁽¹⁾.

Le bill 60 (13, Elizabeth II, 1964) crée une situation plutôt confuse quant à la juridiction de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec. La loi du Conseil supérieur de l'éducation (article 28) semble accorder dorénavant au ministre de l'Éducation, implicitement du moins, juridiction exclusive sur toutes les questions d'ordre pédagogique; en matière de planification, d'organisation et d'administration des établissements d'enseignement agricole, la juridiction apparaît pour le moment « conflictuelle » entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

L'arrêté en conseil numéro 1329, transférant « du contrôle du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation à celui du ministère de l'Éducation », les écoles moyennes et régionales d'agriculture, adopté le 12 juillet 1965 et prenant force de loi le premier août suivant, fait disparaître automatiquement cette situation apparente de conflit au plan juridictionnel pour l'enseignement professionnel agricole de niveau secondaire. (Il faut remarquer que cette situation de juridiction « conflictuelle », apparente du moins, demeure pour l'enseignement professionnel agricole dispensé par les instituts de technologie, et appelé enseignement technique agricole). D'ailleurs, avant ce 1er août 1965, le ministère de l'Éducation ne se prévaudra jamais de l'autorité en matière d'enseignement professionnel agricole que lui confère déjà le bill 60.

Régie académique

Sous l'autorité du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation⁽²⁾, le service de l'enseignement agricole, rattaché à la direction générale de l'enseignement et de la recherche, a la responsabilité du contrôle et de la surveillance de tout l'enseignement dispensé par les écoles d'agriculture et les instituts de technologie agricole, en conformité avec les politiques établies par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Contrairement au ministère de l'Éducation qui est structuré en fonction de la nature et des services à rendre, le service de l'enseignement agricole conserve une structure selon les niveaux d'enseignement. Ceci devient un handicap à la spécialisation du personnel de direction académique et réduit l'efficacité de son action. Pour remédier à cette situation, un nouveau projet de structure, s'inspirant de celle du ministère de l'Éducation, a récemment été soumis aux autorités du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Jusqu'au début de l'année 1965, le service de l'enseignement agricole comprend trois divisions (voir tableau I. 1): la division des écoles moyennes

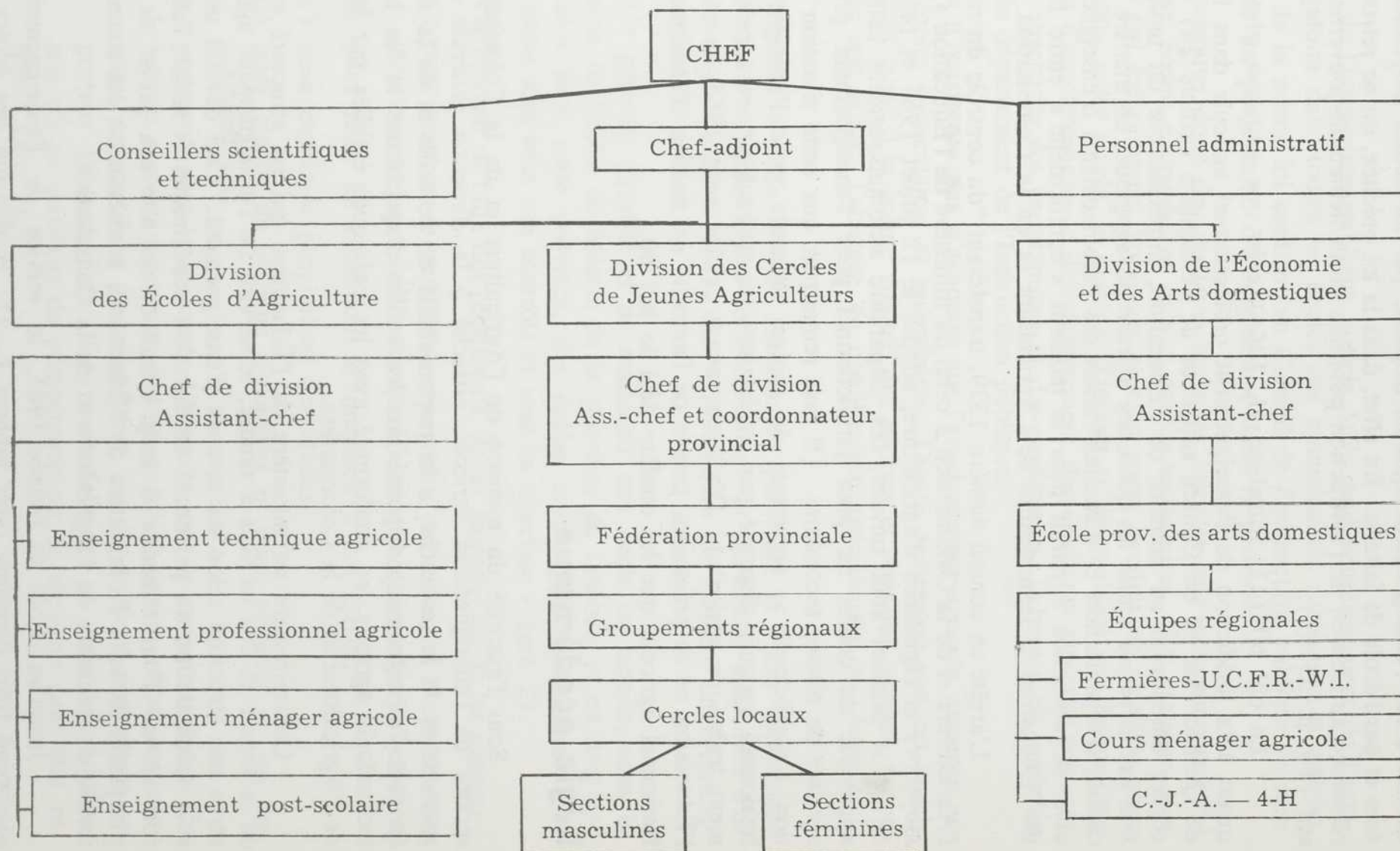
(1) Cf. Publications citées dans le rapport, page 147.

(2) Nous faisons abstraction du bill 60 et de l'arrêté en conseil numéro 1329.

TABLEAU I.1

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

(organigramme en vigueur jusqu'au début de 1965)



d'agriculture ayant la responsabilité de diriger l'enseignement technique agricole, l'enseignement moyen et ménager agricole et l'enseignement post-scolaire aux adultes; la division des jeunes agriculteurs qui a la responsabilité de la formation professionnelle des jeunes en milieu rural en dehors de celle dispensée par les écoles moyennes d'agriculture; la division de l'économie et des arts domestiques, chargée de la formation professionnelle de la jeune fille ou de la femme en milieu rural et de l'enseignement des arts ménagers et de l'artisanat dans les écoles d'agriculture. Depuis lors, ces deux dernières divisions ont été rattachées au service de la vulgarisation agricole.

En marge du service de l'enseignement agricole, il existe un organisme consultatif appelé Commission de l'enseignement professionnel agricole. Elle se compose de cinq représentants des écoles moyennes d'agriculture, choisis par mode d'élection, et d'un représentant de chacune des institutions d'enseignement supérieur agricole; le directeur du service et le chef de la division des écoles d'agriculture en font partie ex-officio.

La constitution de la commission date de 1951 et n'a pas été retouchée depuis, si ce n'est en 1964, pour en changer l'appellation; elle portait auparavant le nom de « Commission de l'enseignement intermédiaire agricole ». Selon les termes de la constitution elle-même, elle avait « pour fonction d'étudier tous les problèmes concernant l'enseignement intermédiaire agricole et de faire au service de l'enseignement agricole, les recommandations qui s'imposent pour augmenter le rendement des institutions d'enseignement qu'elle représente ». La commission a rendu de précieux services, surtout dans les premières années de son existence, mais, à cause de certaines circonstances issues du contexte particulier dans lequel l'enseignement professionnel agricole a évolué, elle a dévié en partie de ses objectifs, devenant à notre avis, trop dépendante du service de l'enseignement agricole et apparaissant servir plutôt d'instrument pour ajouter du poids aux recommandations faites par ce dernier au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Si les liens entre le service de l'enseignement agricole et les institutions ont été plutôt lâches dans le passé, ils ont eu une tendance marquée à se resserrer au cours des dernières années. Un contrôle de plus en plus efficace s'exerce en particulier sur les programmes d'étude. La préparation et la correction des examens, de même que les diplômes ou certificats sanctionnant les études demeurent encore sous l'entière responsabilité de chacune des institutions concernées sans qu'aucun contrôle officiel ne soit exercé. Au niveau de l'institution, le directeur des études exerce un contrôle académique, sous l'autorité immédiate du directeur de l'école.

Régie administrative

La régie administrative réfère au statut juridique des écoles d'agriculture et à leur contrôle administratif. Les institutions qui dispensent un cours moyen en agriculture sont régies soit par l'État (trois écoles), soit par des corporations autonomes ecclésiastiques, religieuses ou mixtes, liées au gouvernement par con-

trat (onze écoles); une autre, au collège Macdonald, est régie par la faculté d'agriculture de l'université McGill (voir tableau I.2)

Dans le premier cas, les écoles sont la propriété de l'État. Elles sont administrées selon un mode de budget annuel qu'elles peuvent utiliser aux fins prévues, après en avoir reçu l'autorisation de la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Cette formule d'administration permet certes un contrôle efficace, mais elle est la cause d'une lenteur administrative souvent nuisible à la bonne marche de l'enseignement et aux activités de l'école.

Dans le second cas, les écoles sont la propriété de la corporation qui les administre à l'aide de subventions reçues du gouvernement, lesquelles varient en importance selon la nature et le genre des services offerts. Les corporations sont tenues de soumettre annuellement au ministre un rapport de leurs opérations financières; depuis 1964, ce rapport doit être vérifié par un comptable public. Cette formule accélère les décisions essentielles à la conduite générale de l'école. Elle y perd souvent cependant, au chapitre de l'efficacité du contrôle, exception faite des corporations mixtes, à cause de la nature même de la représentation au sein de ces corporations.

En principe, la nomination du directeur des écoles relève du ministre. En pratique, pour les institutions privées, ce dernier ne s'est à peu près jamais prévalu de ce droit et s'est borné à reconnaître le candidat proposé par la corporation.

Aujourd'hui, les corporations ecclésiastiques ou religieuses ont tendance à abandonner leur œuvre de suppléance en enseignement agricole, d'une part parce que celle-ci devient moins nécessaire, dû au fait que les laïcs sont de plus en plus en mesure de les relayer et de s'acquitter des responsabilités de leur ressort et, d'autre part, parce que leur présence est requise ailleurs pour l'accomplissement de leur mission première.

Nombre et choix de l'emplacement des institutions

Dans la province, il existe quinze écoles moyennes et régionales d'agriculture, dont quatorze francophones et catholiques et une de langue anglaise et neutre (voir tableau I.2). On a donc organisé l'enseignement professionnel agricole en fonction de la confessionnalité.

Dans la plupart des régions de la province, le clergé ayant pris l'initiative d'organiser l'enseignement professionnel agricole avec le concours de l'État, règle générale, le diocèse constitue la limite territoriale de chacune des écoles et s'identifie à la zone de recrutement et de rayonnement. Ce critère général du choix de l'emplacement n'est pas toujours adapté aux conditions propres de l'agriculture, surtout lorsque certaines écoles sont situées aux limites d'un diocèse et aux limites d'une région agricole à desservir, ce qui influe considérablement sur le recrutement et le rayonnement de l'institution.

Le choix de leur emplacement et leur distribution semblent être beaucoup plus le résultat de circonstances diverses que le fruit d'un plan bien défini établi à

TABLEAU I.2

ÉCOLES MOYENNES D'AGRICULTURE: STATUT, DIRECTION, SERVICES OFFERTS. (1964)

INSTITUTIONS	Directeur			Directeur des études	Cours moyen	Cours ménager agricole	Cours post-sco- laire	Ferme
	Clerc	Laïque	Agronome					
d'ÉTAT								
Ste-Martine		x	x	x	x		x	x
La Pocatière		x	x	x	x	x	x	x
Caplan		x	x		x	x		
PRIVÉES								
Corporation ecclésiastique:								
Chicoutimi	x			x	x	x		
Nicolet		x	x	x	x	x	x	x
Rimouski	x		x	x	x			x
Corporation religieuse:								
Brigham	x			x	x	x	x	
La Ferme	x		x	x	x	x	x	x
La Pérade	x			x	x			x
St-Barthélemy	x			x	x	x		
St-Rémi	x			x	x			x
Ville-Marie	x				x	x	x	x
Corporation mixte:								
Ste-Croix	x			x	x	x	x	x
Mont-Laurier		x	x		x	x		x
L'UNIVERSITÉ MCGILL								
College Macdonald		x	x		x		x	x

partir de données géographiques et démographiques précises. Les écoles les mieux situées, toutes choses égales d'ailleurs, sont les plus fréquentées et rendent davantage service à la population agricole de la région.

Les services offerts

En premier lieu, les écoles moyennes d'agriculture offrent aux garçons un cours professionnel agricole réparti sur deux périodes annuelles consécutives de six mois en morte-saison. Les cours s'étendent annuellement sur 120 jours de scolarité ou 22 semaines de 5½ jours. Ils débutent généralement dans les premiers jours de novembre pour se terminer à la fin d'avril. Depuis quelques années, certaines écoles ont tendance à commencer l'année scolaire au début ou à la mi-octobre; dans ce cas, les cours prennent fin un peu plus tôt, soit à la fin de mars ou au début d'avril. On note une autre légère tendance, celle de l'allongement progressif de la période de scolarité par les deux bouts.

Dix écoles d'agriculture (tableau I. 2) offrent également aux jeunes filles du milieu rural, durant la saison estivale, en alternance avec le cours pour garçons, un cours ménager agricole de deux périodes annuelles qui varient de quatre semaines à quatre mois.

L'enseignement ménager agricole a surtout répondu à un besoin de formation complémentaire de la population féminine rurale. Il s'adressait aux jeunes filles du milieu rural qui, pour diverses raisons, n'avaient pas été en mesure de poursuivre leurs études au-delà du niveau primaire. Dans la plupart des cas, il a suppléé, en milieu rural, aux déficiences d'organisation de l'enseignement de formation générale et professionnelle pour jeunes filles constituant presque le seul débouché scolaire qui soit facilement accessible au-delà de la septième année. Il a satisfait encore aux exigences d'efficacité et d'économie par une utilisation à deux fins des institutions d'enseignement professionnel agricole.

Au fur et à mesure de l'amélioration de l'accessibilité de l'enseignement de niveau secondaire du secteur public, les difficultés de recrutement se sont fait sentir, d'autant plus que la période de scolarité pour l'enseignement ménager agricole empiète sur la fin et le début de la période de scolarité du premier. Pour éviter ces difficultés, on a donc tendance à réduire les programmes pour les dispenser uniquement en juillet et août et à transformer complètement la formule de l'enseignement ménager agricole.

Pour les jeunes filles comme pour les garçons, la plupart des écoles d'agriculture offrent des services de pensionnat satisfaisants et maintiennent un service religieux à la disposition des étudiants. Par contre, l'organisation des services de loisirs est déficiente dans la majorité des cas.

Les écoles d'agriculture collaborent avec le service de la vulgarisation agricole du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation à diverses activités de vulgarisation dans la région desservie par l'école et à des activités d'enseignement auprès des cercles de jeunes agriculteurs. Dans l'ensemble, ces cercles sont divisés en deux sections : une section junior groupant les jeunes de 12 à 15 ans

qui se réunissent à raison de quatre fois par année; une section senior groupant ceux de 16 à 25 ans dont les réunions, à raison d'un minimum de huit par année, se tiennent mensuellement. A ces réunions consacrées en partie à l'acquisition de connaissances professionnelles agricoles, peuvent s'ajouter, à l'occasion, des sessions intensives d'études et diverses autres activités.

Quelques écoles maintiennent, en outre, un service d'enseignement professionnel post-scolaire aux jeunes et aux adultes des deux sexes, sous forme de sessions intensives d'étude ou de cours du soir. Ce service est encore cependant à l'état embryonnaire dans certaines écoles. L'ensemble de ces activités présente *l'avantage incontestable de maintenir l'école d'agriculture et son personnel enseignant en relations étroites avec les problèmes du milieu et son évolution. Ceci s'avère un atout précieux et indispensable à l'adaptation de l'enseignement aux conditions propres à la région.*

Selon leur emplacement, leur initiative et l'intensité de leur rayonnement, les écoles d'agriculture sont plus ou moins le centre de toutes les activités agricoles de la région et l'endroit de réunions de la majorité des organismes agricoles du milieu.

Organisation matérielle

L'école moyenne d'agriculture comprend généralement un édifice central pour l'enseignement et l'administration, un atelier pour l'enseignement du génie rural⁽¹⁾ et une ferme pour fins de démonstration. La majorité des écoles disposent d'un local spécial qui sert à l'enseignement professionnel post-scolaire et qui est utilisé comme endroit de réunions des organismes agricoles de la région. Plusieurs écoles prennent de l'âge; en regard des nouveaux besoins de formation agricole à satisfaire et des nouvelles normes de construction scolaire, les écoles d'agriculture ne sont pas toujours aménagées de façon fonctionnelle.

Les laboratoires pourraient certes être mieux pourvus de matériel de démonstration et la bibliothèque, de volumes variés et mieux adaptés aux besoins des étudiants. On pourrait également tirer meilleur profit de ce qui existe déjà. Il est surprenant de constater la disparité qui existe d'une école à l'autre dans le choix du matériel didactique. Cette situation est liée au statut juridique et s'explique en partie par les difficultés de coordination générale.

En matière d'enseignement du génie rural, les ateliers de menuiserie sont généralement convenables, tandis que l'organisation des ateliers pour les autres sections du génie rural est souvent insuffisante ou absente, malgré l'importance que prend la mécanisation des fermes depuis une vingtaine d'années. On supplée alors par des ententes avec les écoles de métiers établies dans la région.

Onze institutions exploitent une ferme qui, en principe, doit servir de laboratoire de démonstration pour l'enseignement et la vulgarisation (voir ta-

(1) L'enseignement du génie rural comprend principalement le travail du bois, du métal et l'initiation aux matières suivantes: construction rurale, électrification rurale et machinisme agricole.

bleau I. 2). Dans la pratique, on se heurte souvent à un conflit entre les intérêts pécuniaires du propriétaire et les intérêts pédagogiques de l'enseignement. Ces fermes, qui sont la plupart du temps la propriété de la corporation, sont exploitées en fonction de leur rentabilité maximum plutôt qu'en fonction des besoins de l'enseignement et de la démonstration. On constate souvent aussi un manque de coordination entre l'enseignement donné à l'école et les techniques d'exploitation de la ferme, ce qui se traduit, dans certains cas, par une contradiction entre les deux. En définitive, la ferme sert peu ou ne sert jamais complètement les fins de l'enseignement à quelques exceptions près.

Le programme d'enseignement

A) Cours moyen agricole

Le programme d'étude au cours moyen agricole vise à inculquer à l'étudiant un ensemble de connaissances théoriques et pratiques en vue de l'exercice de sa profession. Il comporte un agencement de matières qui vise à fournir un complément de formation générale de base et à assurer une formation technique, économique et sociale aux étudiants (voir tableau I. 3).

L'enseignement théorique est complété par des démonstrations dans la ferme de l'école ou illustré par des visites aux industries agricoles et aux fermes les plus progressives de la région et par des exercices pratiques effectués dans les ateliers. Autrefois, on réservait une grande place à des travaux de corvée sans grand intérêt éducatif dans la ferme de l'école où les jeunes avaient souvent l'impression de perdre leur temps. Heureusement, cette situation décriée par les cultivateurs eux-mêmes est complètement disparue. Dans toutes les écoles cependant, on trouverait avantage à assurer une meilleure liaison entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique.

Laissé longtemps à la discrétion de la direction de chaque institution, le programme est soumis de plus en plus à l'orientation et au contrôle du service de l'enseignement agricole. Sous l'impulsion de ce dernier, pour satisfaire aux exigences de coordination et assurer l'équivalence de la formation dispensée d'une école à l'autre, il a tendance à devenir plus rigide et plus uniforme tout en demeurant suffisamment souple pour respecter l'adaptation indispensable de l'enseignement aux conditions propres du milieu. Effectivement, le nombre d'heures attribuées à une catégorie de matières demeure fixe dans toutes les institutions, tandis qu'il peut fluctuer à l'intérieur de normes minima et maxima pour une autre catégorie, dépendant du type d'agriculture du milieu et des conditions d'organisation matérielle de l'institution.

Jusqu'à ces dernières années, les programmes portaient surtout sur l'aspect technique de la formation professionnelle agricole. Pour répondre aux nouvelles exigences de la profession, le contenu socio-économique a tendance à prendre plus d'extension, sans toutefois posséder toute l'ampleur que commandent les conditions de l'agriculture moderne.

La brièveté du cours ne permet guère de dispenser plus qu'une formation générale en agriculture, alors que cette dernière manifeste une tendance irréver-

PROGRAMME GÉNÉRAL DES COURS À L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL AGRICOLE

Matières	Périodes fixes pour toutes les écoles ⁽¹⁾	Périodes selon les	variant régions
		minimum	maximum
1—Formation générale			
Mathématiques	125		
Français	125		
Religion	90		
2—Sciences de base			
Anatomie, zoologie, physiologie	25		
Botanique	20		
Chimie	30		
Physique	25		
3—Production végétales			
A- Grande culture			
Géologie, minéralogie, sols	35		
Régie de l'eau et du sol (Égouttement, drainage, irrigation)	10		
Façons culturales	8		
Engrais et amendements	30		
Assolement	10		
Céréales	15		
Légumineuses, graminées	6		
Ensilage	10		
Prairies, pâturages	20		
Plantes racines	6		
B- Horticulture		50	150
C- Plantes industrielles			10
D- Protection des plantes		30	60
E- Sylviculture			25
4—Productions animales			
Génétique	25		
Alimentation rationnelle	25		
Bovins laitiers	60		
Bovins de boucherie		5	25
Porcs	30		
Moutons			30
Chevaux			10
Aviculture	20		
Apiculture			15
Lait et sous-produits	15		
5—Génie rural			240
6—Formation sociale et économique	120		
TOTAUX :	885	85	565

(1) Chaque période a une durée de 50 minutes.

sible à la spécialisation. Des pressions s'exercent de plus en plus, soit pour l'allongement de la période de scolarité annuelle, soit pour l'addition d'une troisième période de six mois de spécialisation.

Ce besoin d'extension des programmes se traduit actuellement par leur surcharge. Cette densité de cours rend l'enseignement d'autant plus indigeste et difficile à assimiler que la formation générale de base s'avère le plus souvent déficiente. La situation se complique du fait de la faible disponibilité de manuels bien adaptés aux étudiants.

B) Cours ménager agricole

Le programme d'enseignement au cours ménager agricole vise à assurer aux jeunes filles du milieu rural une formation ménagère et agricole, tout en leur offrant un complément de formation générale de base.

Contrairement à la situation qui prévaut au cours moyen agricole, chacune des institutions conserve une plus grande autonomie pour l'organisation et la conduite de l'enseignement ménager agricole. Cette absence de coordination efficace se traduit surtout par le manque d'uniformité dans les programmes et par la variété dans les formules d'enseignement (voir tableau I. 4).

Les effectifs scolaires

Pour analyser sommairement la clientèle scolaire des écoles d'agriculture, il importe, au point de départ, de connaître les conditions d'admission. Au cours moyen comme au cours ménager agricole, on exige une 9^e année de scolarité et 16 ans d'âge, ce qui situe l'enseignement dispensé par les écoles d'agriculture au niveau secondaire. En pratique, comme l'indique le tableau I. 5, ces conditions s'avèrent encore autant un objectif à atteindre qu'une norme fixe à respecter.

En moyenne, au cours des cinq dernières années, on comptait 768 étudiants inscrits au cours professionnel agricole et 430 étudiantes au cours ménager agricole (voir tableau I. 6 et I. 7). Pour la même période, le nombre des inscriptions a subi une diminution de 20% chez les garçons. La chute particulièrement brusque du nombre d'inscriptions pour l'année scolaire 1962-63 s'explique par la fermeture de l'école Noé-Ponton de Sherbrooke. La diminution graduelle, à partir de cette date jusqu'aujourd'hui, s'explique principalement par la sélection plus rigoureuse à l'admission et une plus grande accessibilité de l'enseignement de niveau secondaire en milieu rural. On constate une diminution plus forte du nombre des inscriptions dans les régions agricoles défavorisées, régions habituellement les plus éloignées du centre de la province, ce qui nous permet, à priori, d'établir une relation entre le recrutement et la situation économique-sociale de l'agriculture.

D'une façon générale, cependant, le niveau de préparation scolaire s'élève graduellement. En effet, le pourcentage d'étudiants, ayant complété une 9^e année de scolarité ou plus, est passé de 17.5% chez les garçons en 1955-56, à 54%

TABLEAU I.4 .

COURS MÉNAGER AGRICOLE

Tableau comparatif du nombre d'heures consacrées à l'enseignement en
diverses disciplines, selon les formules utilisées

Matières	2 périodes de 4 mois	2 périodes de 3 mois	2 périodes de 2 mois	2 périodes de 6 semaines	3 périodes de 4 semaines
Formation générale	154	108	70	Nil	Nil
Agriculture	147	60	70	16	15
Arts domestiques	613	480	393	272	108
Éducation familiale	98	96	67	96	12
Culture physique et folklore	40	30	17	Nil	Nil
Chant	44	Nil	13	Nil	Nil
TOTAUX :	1096	774	630	410	135

COURS PROFESSIONNEL AGRICOLE

L'ÂGE ET LE DEGRÉ DE SCOLARITÉ À L'ADMISSION

(PREMIÈRE ANNÉE)

ÉCOLES	Âge moyen				Degré de scolarité moyen			
	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
BRIGHAM	17.1	16.5	16.7	16.9	7.7	8.2	7.7	8.4
CAPLAN	16.1	16.7	17.0	16.6	7.5	7.2	6.7	8.8
CHICOUTIMI	16.2	16.3	16.6	16.6	7.6	7.9	8.0	8.5
LA FERME	16.6	16.6	16.5	16.2	7.5	7.3	7.8	8.2
LA PÉRADE	17.2	17.0	16.4	17.3	8.4	8.9	8.9	8.8
LA POCATIÈRE	16.4	16.4	16.0	17.4	8.0	8.5	8.6	8.6
MONT-LAURIER	15.8	16.1	15.2	16.0	7.7	7.3	7.2	7.4
NICOLET	16.3	16.3	16.4	16.7	8.0	7.8	8.3	7.9
RIMOUSKI	16.6	16.3	16.6	16.8	7.7	7.9	9.7	8.6
ST-BARTHELEMY	16.5	16.6	16.5	16.7	7.9	7.8	8.2	8.4
STE-CROIX	16.6	16.8	16.8	17.2	8.1	8.3	8.7	8.9
STE-MARTINE	17.1	17.5	17.9	17.5	8.3	8.8	8.9	9.5
ST-RÉMI	15.9	16.1	16.0	16.1	8.3	7.6	7.0	7.5
VILLE-MARIE	16.3	16.5	17.2	17.1	7.5	7.7	7.9	8.1
Moyenne	16.4	16.5	16.5	16.8	7.9	7.9	8.1	8.4

TABLEAU I.6

ÉCOLES PROFESSIONNELLES D'AGRICULTURE

Capacité et fréquentation

1960-65

ÉCOLES	COURS PROFESSIONNEL D'AGRICULTURE						
	Capacité	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	moyenne
Brigham	60	47	50	60	50	50	50
Chicoutimi	70	76	80	78	72	53	72
Grande-Rivière (Caplan)	30	—	16	20	11	13	15
La Ferme	60	52	54	62	39	35	48
La Pérade	40	41	42	35	40	38	39
La Pocatière	90	82	71	47	44	51	59
Macdonald College	50	26	28	32	48	43	35
Mont-Laurier	50	38	34	37	41	22	35
Nicolet	80	99	99	90	70	95	91
Rimouski	60	62	60	55	55	61	59
St-Barthélemy	60	61	60	43	51	50	53
Ste-Croix	50	58	60	54	57	58	58
Ste-Martine	60	55	52	43	40	54	49
St-Rémi	50	36	42	36	41	35	38
Sherbrooke	70	37	56	—	—	—	46
Val d'Espoir	60	25	—	—	—	—	25
Ville-Marie	60	55	68	63	29	20	47
TOTAUX	1000	850	872	755	683	678	768

TABLEAU I.7

ÉCOLES PROFESSIONNELLES D'AGRICULTURE
CAPACITÉ ET FRÉQUENTATION
1960-64

ÉCOLES	COURS MÉNAGER AGRICOLE						
	Capacité	1960	1961	1962	1963	1964	Moyenne
BRIGHAM	50	58	71	55	53	64	60
CHICOUTIMI	60	69	68	65	64	60	65
GRANDE-RIVIÈRE	30	—	—	—	31	35	33
LA FERME	Nil	—	—	—	—	—	—
LA PÉRADE	Nil	—	—	—	—	—	—
LA POCATIÈRE	60	47	76	42	32	47	49
LA SARRE	60	—	—	—	—	40	40
MACDONALD COLLEGE	Nil	—	—	—	—	—	—
MONT-LAURIER	44	36	43	29	24	34	33
NICOLET	60	54	50	63	51	39	52
RIMOUSKI	Nil	—	—	—	—	—	—
ST-BARTHÉLÉMY	40	41	54	51	37	44	45
STE-CROIX	44	44	44	43	44	44	44
STE-MARTINE	Nil	—	—	—	—	—	—
ST-RÉMI	Nil	—	—	—	—	—	—
SHERBROOKE	60	36	33	—	—	—	34
VAL D'ESPOIR	Nil	—	—	—	—	—	—
VILLE-MARIE	50	36	67	61	34	35	46
TOTAUX	558	421	506	409	370	442	430

en 1964-65 (voir tableau I. 8). L'amélioration qualitative de la clientèle qui nous intéresse fait plus que compenser pour la diminution du nombre total des effectifs.

Le rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, page 60, notait la caractéristique nettement bi-modale de la distribution des étudiants au plan de la préparation académique pour l'année 1960-61. En effet, ce sont les étudiants de 7^e et de 9^e année qui constituent les groupes les plus nombreux de l'ensemble de cette distribution, ce qui explique que la scolarité moyenne en soit peu représentative. Cette caractéristique se vérifie moins aujourd'hui, les pourcentages d'étudiants inscrits en 7^e et en 8^e année étant à peu près identiques. Il en est de même si l'on retourne en 1955-56, les pourcentages d'étudiants inscrits en 8^e et 9^e étant également identiques (voir tableau I. 8). Si l'on prend l'ensemble de la distribution à partir de 1955-56 jusqu'en 1964-65, on constate plutôt un déplacement de la population, de la gauche du tableau caractérisée par le groupe de 7^e année, vers la droite du même tableau caractérisée par le groupe de 9^e année.

Le personnel

Le rapport Régis mentionne que le personnel de direction des écoles d'agriculture se caractérise souvent, soit par son absence de qualification spéciale en agriculture, soit par son inexpérience à diriger une institution d'enseignement agricole, soit par son instabilité due aux lois canoniques. Cette situation, liée surtout au statut juridique, a nui, dans certains cas, à l'orientation et à l'évolution de quelques écoles. Cependant, la plupart des institutions ont eu et ont encore à leur direction des hommes de réelle valeur, qui s'acquittent de leurs fonctions avec un dévouement, une sagesse et un dynamisme qu'il faut savoir apprécier. Cependant, cette fonction de direction tend de plus en plus à être occupée par un agronome laïque, conformément au désir des autorités ecclésiastiques en cause et au vœu des spécialistes de l'enseignement agricole.

Au plan pédagogique, la formation du personnel enseignant s'est nettement améliorée au cours des dernières années, grâce à l'action du service de l'enseignement agricole qui l'a encouragée et qui a accordé des bourses de perfectionnement à cette fin. La nouvelle échelle de traitement, basée principalement sur les qualifications scolaires, constitue un stimulant additionnel.

Au plan technique, l'ensemble du personnel enseignant est bien qualifié. La participation active de la majorité des professeurs à la vie agricole de la région leur permet de se tenir en contact avec les problèmes et l'évolution du milieu et de donner une orientation plus pratique à leur enseignement.

Malheureusement, dans bien des cas, le peu d'influence que les agronomes professeurs ont exercé sur la conduite générale de l'école et sur la régie des divers départements de la ferme, comme l'insuffisance des traitements, le tout, allié à la vague de défaitisme qui déferle sur l'agriculture, a contribué sensiblement à refroidir l'enthousiasme et à modérer l'initiative d'un certain nombre et se retrouve à l'origine du départ d'excellents professeurs.

COURS PROFESSIONNEL AGRICOLE

PROGRESSION DU DEGRÉ DE SCOLARITÉ À L'ADMISSION
DANS LES ÉCOLES D'AGRICULTURE

Années	Moins 7e année	7e année	8e année	9e année	10e année et plus
	%	%	%	%	%
1964-65	6.3	20.1	19.6	38.4	15.6
1963-64	8.5	27.4	18.6	34.6	10.8
1962-63	9.4	33.6	20.4	28.0	8.5
1961-62	6.4	39.7	14.8	28.2	10.8
1960-61	9.8	45.2	13.4	23.2	8.4
1959-60	15.0	45.5	12.6	22.8	4.0
1958-59	15.0	48.2	15.3	17.6	3.9
1957-58	18.5	47.5	13.0	16.0	5.0
1956-57	20.5	46.5	14.0	15.0	4.0
1955-56	23.6	45.4	13.5	14.0	3.5

Cependant, au cours des dernières années, l'amélioration des traitements, la création officielle du poste de directeur des études dans les écoles d'agriculture, les quelques chances de promotion à la fonction de directeur d'une école et l'amélioration des conditions générales de coordination de l'enseignement, ont amorcé un renouveau qui influence favorablement l'attitude collective du personnel enseignant.

Financement

Dans tous les cas, l'État a participé financièrement à la construction et à l'aménagement des écoles, qu'elles soient sa propriété ou non. Cette participation a varié en importance d'un endroit à l'autre et elle s'est réalisée beaucoup plus de façon arbitraire qu'elle n'a obéi à des normes fixes découlant d'un plan défini. De toute façon, l'État assume généralement presque entièrement, sinon en totalité, les frais de construction, d'aménagement et d'entretien des écoles d'agriculture. Rappelons cependant, qu'en vertu du statut juridique de la plupart des écoles, les corporations qui les administrent en sont propriétaires et peuvent même en disposer à leur guise, à l'expiration des conventions de maintien, sans que le gouvernement puisse intervenir juridiquement.

Tel que vu précédemment, les écoles d'État sont financées par mode de budget; les autres reçoivent des subventions de maintien variables, selon la nature des services rendus à la population. Des subventions spéciales pour des fins déterminées sont versées sur demande et après étude, afin de permettre aux corporations d'effectuer les réparations d'ordre majeur que nécessitent les constructions. Les agrandissements et les réaménagements, comme les constructions nouvelles, tombent également sous la responsabilité financière de l'État.

L'enseignement est gratuit. Les frais de pension par étudiant s'élèvent à \$35.00 par mois. Les étudiants originaires de la province de Québec reçoivent une bourse mensuelle de l'ordre de \$35.00 ou de \$20.00, selon que les parents occupent un lot sous billet de location ou non.

L'État prend complètement à sa charge le traitement de tous les agronomes professeurs. Il rétribue également lui-même tout le personnel des écoles qu'il régit directement. Pour les autres écoles, les professeurs de matières de formation générale ou toute autre catégorie de personnel, exception faite des agronomes professeurs, sont habituellement engagés et rémunérés par les corporations à même les subventions régulières de maintien.

Orientation des diplômés

Dans les écoles d'agriculture, il n'existe aucun service d'orientation scolaire ou professionnelle des étudiants systématiquement organisé. Toutes les institutions ont collaboré toutefois à faciliter le règlement de certains cas d'orientation et d'établissement de diplômés.

Si l'on se réfère à une enquête menée en 1963-64, sur l'orientation des diplômés en agriculture ⁽⁸⁾ par M. Jean Parrot, agronome-professeur attaché au service de l'enseignement agricole, on constate que ces derniers se répartissent comme suit : 71% occupent le secteur agricole à titre d'ouvriers agricoles et de fermiers ou le secteur para-agricole, en y exerçant des activités connexes à l'agriculture; 29% sont employés dans le secteur non agricole (voir tableau I.9).

Parmi les diplômés qui deviennent exploitants de ferme, la même enquête révèle que la proportion est de 9.5% plus élevée chez ceux qui ont complété uniquement leurs études primaires que chez ceux qui ont au moins un début de formation de niveau secondaire (voir tableau I.10). En revanche, ces derniers déclarent faire un revenu suffisant pour les besoins ordinaires de leur famille dans une proportion de 37.5% plus élevée que pour les premiers. L'enquête conclut qu'un plus grand nombre de diplômés possédant un niveau de formation secondaire et exploitant une entreprise agricole, aurait tendance à augmenter la rentabilité de l'agriculture et, par conséquent, à y relever le niveau de vie.

Il ressort de l'enquête que le nombre de diplômés qui deviennent exploitants de ferme, est relativement faible par rapport au nombre total de diplômés. En effet, toujours d'après l'enquête, 30% seulement des diplômés en agriculture au cours des quinze dernières années sont aujourd'hui chefs d'entreprise agricole (voir tableau I.9), la moitié installée sur la ferme paternelle, l'autre moitié ayant acquis une ferme de la région. Comme il s'écoule en moyenne 4.7 années entre la date de la sortie de l'école d'agriculture et celle de l'établissement, avec des écarts de un à treize ans, on ne peut conclure que le pourcentage ci-dessus corresponde au nombre de diplômés qui s'établissent, les cinq dernières années contribuant à diminuer sensiblement le pourcentage réel. Le même rapport indique d'ailleurs que ce pourcentage est de l'ordre de 50% de 1948 à 1953, de 39% de 1955 à 1958 et de 11% seulement de 1958 à 1963. Pour obtenir un chiffre plus exact, il faudrait donc faire exception au moins des cinq dernières années.

En admettant que ce pourcentage réel des diplômés établis soit plus élevé que le pourcentage moyen de 30% qui ressort des conclusions de l'enquête, on peut encore se demander si l'objectif principal du cours moyen agricole que constitue l'établissement dans une ferme est atteint dans une proportion suffisante.

Problèmes particuliers

Recruter des candidats plus ou moins bien qualifiés et risquer de compromettre l'efficacité de l'enseignement agricole, ou insister davantage sur les qualifications et risquer de voir tarir la source de recrutement, tel est le dilemme auquel se heurte la majorité des institutions d'enseignement agricole, surtout dans les régions où l'agriculture est sous-marginale.

Les difficultés de recrutement ne favorisent guère une sélection sérieuse des étudiants à l'admission. Cette situation est aggravée du fait que le recrutement est demeuré longtemps la seule responsabilité de la direction de l'institution,

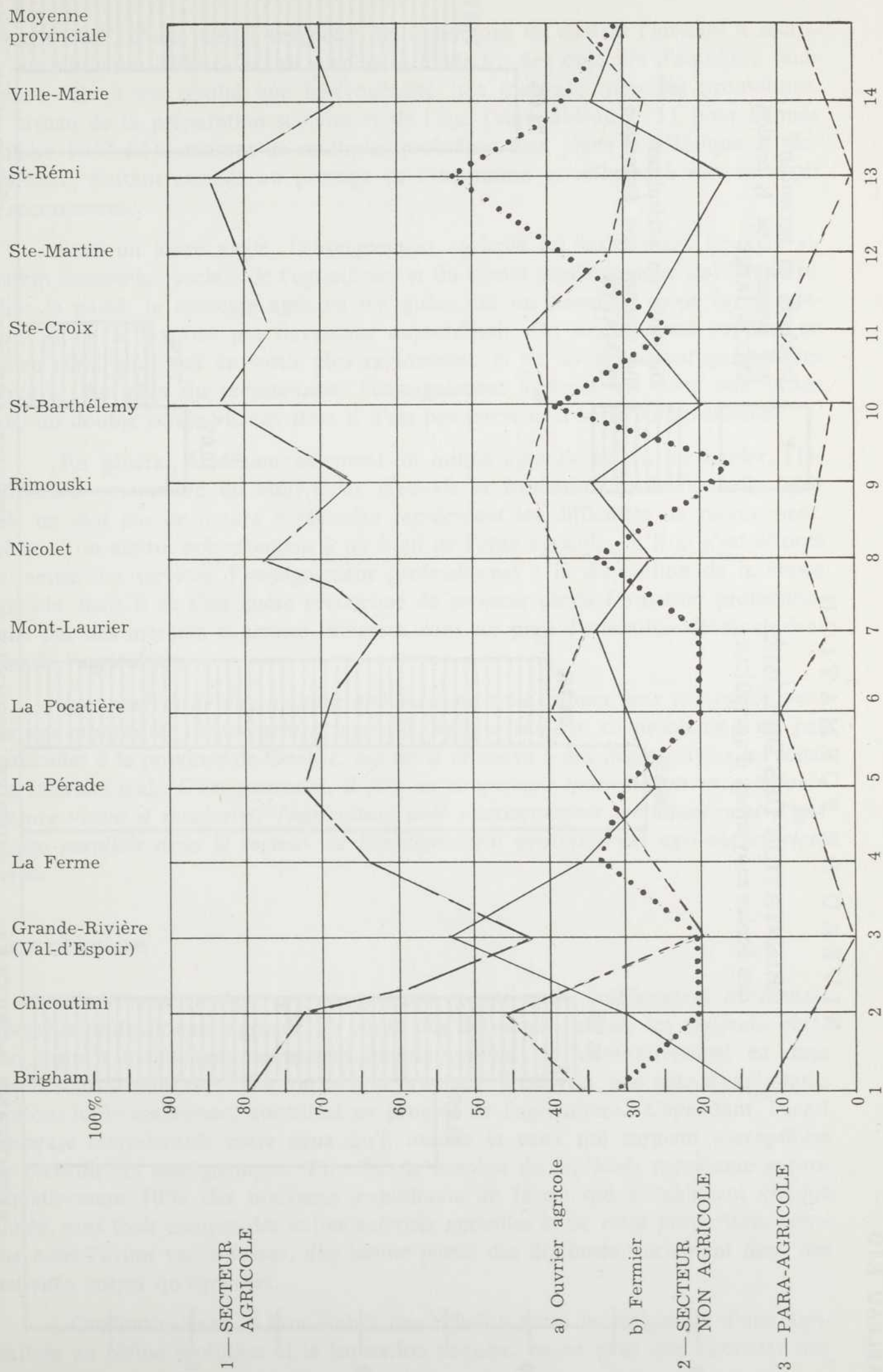
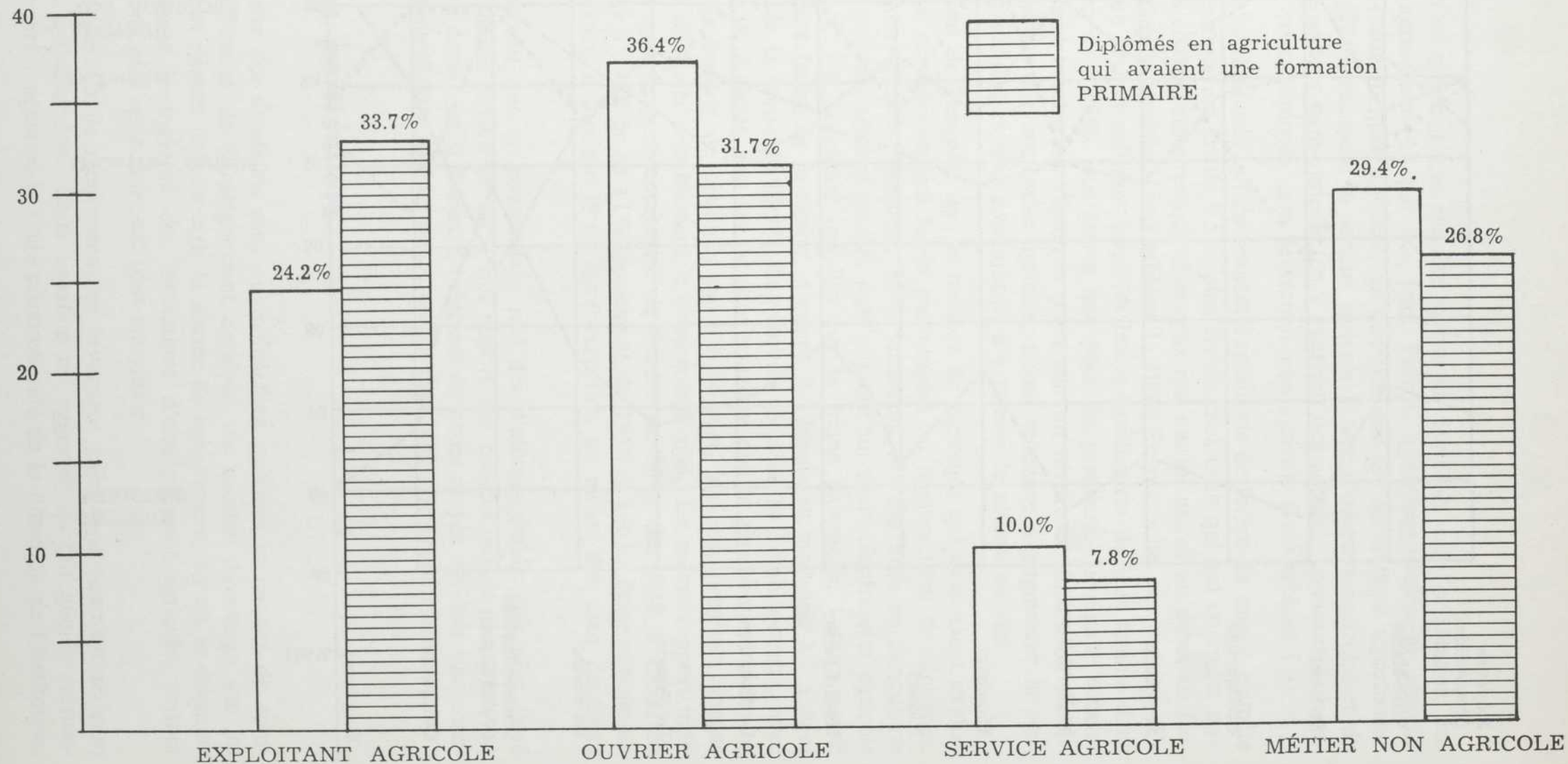
TABLEAU I.9
ORIENTATION DES DIPLÔMÉS DE 14 ÉCOLES D'AGRICULTURE (années 1948-1963)

TABLEAU I.10

NIVEAU DE FORMATION
et
ORIENTATION DES DIPLÔMÉS
des écoles moyennes d'agriculture

 Diplômés en agriculture
qui avaient une formation
SECONDAIRE

 Diplômés en agriculture
qui avaient une formation
PRIMAIRE



laquelle avait, d'une part, à respecter des conditions de contrat l'invitant à recruter un minimum d'élèves et, au surplus, à atteindre des objectifs d'équilibre budgétaire. Il en est résulté une hétérogénéité très marquée dans les promotions, au niveau de la préparation scolaire et de l'âge (voir tableau I. 11 pour l'année scolaire 1964-65), causant de multiples problèmes aux plans académique et disciplinaire, portant atteinte au prestige de l'institution et influant à son tour sur le recrutement.

Sous un autre angle, l'enseignement agricole est intimement lié à la situation éconómico-sociale de l'agriculture et du climat psychologique qui l'entoure. Dans le passé, le contexte agricole n'a guère été un stimulant pour le recrutement et ne le favorise pas davantage aujourd'hui. On ne s'instruit souvent en milieu rural que pour en sortir plus rapidement, et ce, avec l'encouragement des parents. Au plan du recrutement, l'enseignement agricole est donc aux prises avec un double cercle vicieux dont il n'est pas parvenu à sortir complètement.

En général, le désintéressement du milieu agricole et, en particulier, l'indifférence coutumière du cultivateur vis-à-vis la formation professionnelle agricole ne sont pas de nature à résoudre rapidement les difficultés de recrutement, même si on assiste présentement à un éveil de l'élite agricole. L'État s'est efforcé de mettre des services d'enseignement professionnel à la disposition de la classe agricole, mais il ne s'est guère préoccupé de promouvoir la formation professionnelle par des mesures concrètes intégrées dans un plan d'ensemble de revalorisation de l'agriculture.

Les misères de l'agriculture apparaissent donc comme une des conséquences des misères de l'enseignement agricole, et inversement; ce problème n'est pas particulier à la province de Québec, car on le retrouve à des degrés divers à l'échelon international. C'est pourquoi, il faut se convaincre immédiatement que toute mesure visant à revaloriser l'agriculture doit s'accompagner simultanément d'une action parallèle dans le secteur de l'enseignement professionnel agricole et vice-versa.

Conclusion

En résumé, malgré une progression et une nette amélioration de l'enseignement professionnel agricole au cours des dernières années, les résultats obtenus jusqu'à maintenant demeurent qualitativement et quantitativement en deça des besoins à satisfaire. Il a fourni à la province, il est vrai, une élite d'exploitants qui ont indiscutablement contribué au progrès de l'agriculture. Cependant, l'écart demeure considérable entre ceux qu'il touche et ceux qui seraient susceptibles de recevoir cet enseignement. En effet, le nombre de diplômés représente approximativement 10% des nouveaux exploitants de ferme qui s'établissent chaque année, sans tenir compte des autres activités agricoles et de cette proportion, comme nous l'avons vu ci-dessus, une bonne partie des diplômés s'orientent dans des activités autres qu'agricoles.

Qualitativement, si l'on établit une relation entre les exigences d'une agriculture en pleine évolution et la formation acquise, on ne peut que constater une

TABLEAU I.11

CLASSEMENT DES ÉLÈVES DE 1^{re} ANNÉE SELON LEUR ÂGE ET LEUR PRÉPARATION
SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PROFESSIONNEL

Année scolaire 1964-65

Age	6e année	7e année	8e année	9e année	10e année	11e année	Totaux
15 ans	6	4	11	10			31
16 ans	9	40	37	55	10		151
17 ans	5	23	19	49	10	8	114
18 ans	2	3	10	25	7	10	57
19 ans	2	1	3	4	1	5	16
20 ans		3	1	1	1	2	8
21 ans		1			1		2
22 ans		1		1		5	7
TOTAUX	24	76	81	145	30	30	386

insuffisance certaine du côté de cette dernière. Les diplômés des écoles d'agriculture reconnaissent eux-mêmes ce fait quand ils recommandent de relever les exigences à l'admission et d'allonger la durée des études professionnelles. C'est, du moins, ce que révèle l'enquête sur l'établissement des diplômés en agriculture.

Jusqu'à présent, il a toujours existé un cloisonnement quasi imperméable entre l'enseignement agricole, d'une part, qui relevait exclusivement de la juridiction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, abstraction faite de la Loi de l'instruction publique, les autres enseignements professionnels et l'enseignement de formation générale du secteur public, d'autre part. La réorientation des étudiants en cours d'étude s'avère difficile pour ne pas dire impossible. Le cours, étant terminal, ne permet pas davantage l'accès à des études supérieures.

Même s'il est handicapé par de sérieuses difficultés qui proviennent principalement de la situation économique-sociale de l'agriculture, l'enseignement professionnel agricole, tel qu'il existe présentement, possède une bonne valeur intrinsèque et se compare avantageusement aujourd'hui aux autres enseignements de même niveau préparant à d'autres métiers. C'est particulièrement vrai si l'on se situe au plan de la qualification des maîtres et de la liaison avec le monde du travail, deux des principaux facteurs de succès de tout enseignement professionnel.

Cependant, en face des nouvelles exigences de l'agriculture et de l'éducation, si l'enseignement professionnel agricole n'évolue pas radicalement dans tous les autres domaines de son organisation générale, il risque de former une classe de citoyens à part et d'être considéré plus que jamais auparavant au rabais par rapport aux autres enseignements.

Les résultats obtenus par les divers groupes de travail ont été
 consignés dans les tableaux ci-joints. On remarque tout d'abord
 que les données relatives à la production sont en général
 satisfaisantes, et qu'il y a eu une certaine amélioration
 dans les performances individuelles. Les observations
 effectuées sur le terrain ont permis de constater que
 les équipes ont su tirer parti de leur expérience
 et ont été capables de résoudre les problèmes
 rencontrés. Les conclusions de cette étude
 sont les suivantes :

Groupe		Résultats	
A	1	10	15
	2	12	18
B	1	8	12
	2	9	14
C	1	11	16
	2	13	19
D	1	7	11
	2	8	13
E	1	9	14
	2	11	17

En conclusion, les résultats obtenus sont encourageants et
 démontrent que les équipes ont su tirer parti de leur
 expérience et ont été capables de résoudre les problèmes
 rencontrés. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

CH.
 de l'
 men
 ligne
 un p
 Res
 d'e
 de
 sanc
 bien
 de l'
 l'ac
 tion
 insti
 théor
 l'esse
 à la
 charg
 en ra
 (1) c
 e
 (2) J
 I
 S

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS LES PAYS MEMBRE DE L'OCDE ⁽¹⁾

CHAPITRE II

Le présent chapitre n'a pas pour objet d'exposer en détail l'organisation de l'enseignement agricole dans les pays membres de l'OCDE⁽²⁾. Il a simplement pour but de présenter une vue générale d'ensemble, afin d'en dégager les lignes maîtresse ou les principales tendances qui s'y dessinent, sans référence à un pays en particulier.

Responsabilités respectives des institutions d'enseignement et des exploitants en matière de formation professionnelle agricole

La formation professionnelle agricole comprend un ensemble de connaissances qui revêtent deux aspects entre lesquels il est difficile d'établir des limites bien définies : ce sont les connaissances théoriques et pratiques données en vue de l'exercice de la profession. On peut tout de même les distinguer en mettant l'accent sur l'un ou l'autre de ces aspects de la totalité et de l'unité de la formation professionnelle agricole.

La formation théorique relève exclusivement de la responsabilité des institutions d'enseignement agricole. Au plan de la formation pratique, deux théories s'affrontent : celle qui veut que la formation pratique incombe pour l'essentiel à l'exploitant en vertu de sa meilleure préparation naturelle et immédiate à la dispenser; celle qui veut que les institutions la prennent entièrement à leur charge pour des motifs d'ordre pédagogique et par souci d'en garantir la qualité en raison du manque de qualifications des parents.

(1) Condensé de l'OCDE — Vol. 52 — Tome I — "La formation professionnelle agricole en Europe et en Amérique du Nord." "Première partie".

(2) Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

On note une tendance de plus en plus nette à la rationalisation de la formation pratique agricole par l'augmentation du nombre de systèmes d'apprentissage bien organisés ou par le transfert graduel à l'école d'une partie du rôle traditionnel de l'exploitant. L'école devient donc de plus en plus le maître d'oeuvre de l'ensemble de la formation professionnelle agricole.

Structures de l'enseignement agricole

La quasi-totalité des pays dispose de trois niveaux superposés d'enseignement agricole proprement dit, exception faite d'une certaine orientation vers la vie rurale pouvant exister au niveau élémentaire (voir tableau II. 1). Les niveaux inférieurs visent surtout à former des exécutants; la formation des exploitants et des techniciens relève des niveaux supérieurs.

Les structures s'enrichissent par le haut au fur et à mesure du relèvement culturel moyen des agriculteurs. L'enseignement professionnel agricole de caractère général domine encore à tous les niveaux d'enseignement, mais on s'oriente graduellement vers la spécialisation.

Liaison entre les niveaux successifs de l'enseignement agricole et l'enseignement de formation générale

Admettant qu'à chaque niveau de qualification professionnelle, doit correspondre une certaine formation générale et scientifique, deux thèses s'affrontent en rapport avec la liaison entre les niveaux successifs de l'enseignement agricole et avec l'enseignement de formation générale, l'une voulant que l'enseignement agricole soit exclusivement ou essentiellement tel et prenne le relais de l'enseignement de formation générale, l'autre optant pour une combinaison ou une association de ces deux enseignements.

Cette dernière conception a tendance à prédominer, d'autant plus, qu'elle permet en même temps d'opter pour la hiérarchisation des cycles pendant que la première condamne pratiquement au cloisonnement de l'enseignement. Un système d'enseignement organisé selon la conception de l'enseignement combiné alliée à la conception des cycles hiérarchisés, tient compte davantage du souci de démocratisation de l'enseignement professionnel agricole, facilite l'orientation et stimule le perfectionnement scolaire en permettant aux étudiants de poursuivre leurs études à la mesure de leur capacité. En outre, saisissant les jeunes plus tôt dans son engrenage, un tel système diminue le risque de voir les meilleurs éléments de la jeunesse agricole désertir la terre ou y rester sans avoir reçu d'enseignement professionnel.

Insertion de l'enseignement agricole dans l'ensemble du système scolaire

Les différents pays sont partagés ici principalement entre le souci d'adapter le mieux possible l'enseignement professionnel agricole aux conditions pro-

TABLEAU II.1

TABLEAU DE COMPARAISON ET DE CONCORDANCE ENTRE LA CLASSIFICATION
TRADITIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET CELLE ADOPTÉE POUR
LE CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES AGRICOLES ⁽¹⁾

Classification traditionnelle	Classification du C.I.E.A.			
Degré	Degré	Niveau	Écoles	Formation donnée
2e	II	Secondaire supérieur (professionnel supérieur)	Écoles supérieures d'agriculture	Techniciens — gérants — vulgarisateurs — chefs d'exploitation
		Secondaire moyen (professionnel moyen)	Écoles d'agriculture (annuelles ou d'hiver)	Chefs d'exploitation
1er			Secondaire inférieur (professionnel inférieur)	Écoles professionnelles agricoles ou cours post-scolaires agricoles
	I	Élémentaire (ou primaire)	Écoles élémentaires rurales	Orientation vers la vie rurale

(1) 4, p. 20

pres de l'agriculture et le désir de répondre aux aspirations croissantes des mentalités les plus évoluées à éviter tout particularisme scolaire et social.

D'aucuns se laissent guider par le premier souci et possèdent une organisation d'ensemble complètement différente de celle des autres branches de formation professionnelle tout en étant distincte de l'ensemble du système scolaire. Cette situation s'allie souvent à la conception de l'enseignement exclusivement ou essentiellement professionnel. Les autres, guidés par le second souci d'ordre psychologique, se préoccupent d'établir un parallélisme des structures scolaires avec les structures générales de l'enseignement et d'harmoniser l'enseignement agricole avec les autres secteurs d'enseignement professionnel. On note partout, cependant, un effort de conciliation entre ces deux ordres de préoccupations. L'insertion complète de l'enseignement agricole dans l'ensemble du système scolaire est rarement chose accomplie.

Principales règles d'organisation

A) Les formules d'enseignement

La préférence des agriculteurs va à l'endroit des formules qui les privent le moins possible de leur fils sur la ferme, comme les formules d'enseignement discontinu ou d'enseignement saisonnier. La majorité des pays en tiennent compte dans leurs diverses organisations et, par voie de conséquence, l'enseignement agricole de morte saison demeure encore la formule dominante. L'enseignement par correspondance, en voie de régression, est appelé à jouer un rôle complémentaire. On rencontre aussi des cours de formation accélérée, appelés aussi cours intensifs, qui constituent une formule de rattrapage ou de complément de formation.

On note une tendance marquée à la régression des formules les plus élémentaires au profit de celles qui assurent une formation plus solide et plus complète, ce mouvement se doublant d'une autre tendance à l'allongement progressif de la durée des études pour chaque formule. L'accent de ces tendances est fonction de l'évolution de la mentalité agricole et du développement de l'agriculture.

B) Conditions d'admission

L'âge, à l'admission, est plus ou moins élevé, selon que l'on adopte un système d'enseignement associant l'enseignement général et professionnel ou non. Sous l'aspect de l'âge, on tend à admettre les étudiants le plus tard possible à l'étude de l'enseignement professionnel agricole, afin qu'ils aient la maturité d'esprit suffisante à l'assimilation des aspects théoriques de l'enseignement technique et qu'ils puissent tirer pleinement profit de leurs études.

Au plan des connaissances générales pré-requises, l'admission semble être assez libérale, surtout aux niveaux inférieurs d'enseignement. On tend à relever les exigences, pour mieux asseoir l'enseignement technique sur une base plus solide et accroître son efficacité. Mais les difficultés de recrutement constituent un frein au relèvement rapide des conditions d'admission.

C) Implantation des écoles d'agriculture

Pour faciliter le recrutement des étudiants et des professeurs, on vise presque partout à situer les écoles dans une ambiance agricole, mais à proximité des villes, en des endroits faciles d'accès.

Dans la majorité des pays, l'enseignement agricole s'est développé sans plan précis, au hasard des occasions ou au gré des influences locales et des sollicitations diverses. Aujourd'hui on se rend compte de plus en plus de la nécessité d'une planification.

D) Mesures destinées à favoriser la fréquentation des écoles d'agriculture

La plupart des pays accordent à ceux qui fréquentent les écoles d'agriculture une partie ou la totalité des avantages suivants : ramassage scolaire, bourses, prêts d'honneur, gratuité de l'enseignement, gratuité de la pension. Quelques pays, parmi les plus avancés, accordent des facilités spéciales de crédit d'établissement aux détenteurs de diplôme. Chez ceux-là, l'idée fait son chemin quant à exiger la possession d'un tel diplôme pour l'établissement.

Administration de l'enseignement professionnel agricole

On relève une tendance à accroître le pouvoir central d'impulsion, d'orientation, de coordination et de supervision de l'enseignement agricole, pour assurer une plus grande uniformisation des structures, des conditions d'organisation des écoles, des programmes, etc., et être en mesure de fournir les services administratifs techniques et pédagogiques indispensables.

Dans la majorité des pays, l'enseignement agricole relève principalement, sinon exclusivement, de la compétence du ministère de l'Agriculture, et s'avère le seul enseignement à échapper encore à l'autorité du ministère de l'Éducation (voir tableau II.2). Ce dernier possède l'autorité exclusive dans quatre pays seulement. De façon générale, les questions relatives à la formation professionnelle agricole relèvent de services particuliers à l'intérieur de l'un ou l'autre des ministères.

Au plan des principes, on relève beaucoup d'arguments en faveur de la compétence de l'un ou l'autre des ministères. Ils avantagent l'un ou l'autre, selon l'importance de l'enseignement de plein exercice et le degré d'évolution des mentalités agricoles.

En pratique, l'enseignement agricole a connu un essor formidable dans plusieurs pays européens sous l'autorité du ministère de l'Agriculture, et la preuve de la supériorité du ministère de l'Éducation est encore à fournir en la matière. On déplore chez le premier un particularisme et une lenteur excessive à adapter ses structures et ses méthodes; on reproche au second de trop ignorer les réalités agricoles et de sacrifier souvent ces dernières au système et à la standardisation.

TABLEAU II.2

**RÉPARTITION DE LA COMPÉTENCE
ENTRE LES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION ET DE L'AGRICULTURE
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE
POUR LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE**

PAYS	Compétence exclusive du ministère de l'Agriculture	Compétence exclusive du ministère de l'Éducation	Compétence partagée
Allemagne	X		
Autriche	X		
Belgique			X
Canada (provinces)			X
Danemark		X	
Écosse			X
Espagne			X
États-Unis		X	
France			X
Grèce	X		
Irlande	X		
Islande	X		
Italie	X		
Luxembourg	X		
Norvège	X		
Pays-Bas	X		
Portugal		X	
Royaume-Uni			X
Suède	X		
Suisse	X		
Turquie	X		
Yougoslavie		X	
TOTAUX	12	4	6

De plus en plus, d'une façon ou d'une autre, on associe la profession agricole à la mise en oeuvre de la politique de formation professionnelle agricole. On la consulte toujours sur les grandes lignes de l'organisation de l'enseignement agricole; elle siège presque toujours dans les conseils d'administration des écoles; elle participe souvent à l'élaboration des programmes; elle détient, quelquefois, des pouvoirs plus ou moins étendus relatifs à la réglementation de l'apprentissage.

Programmes et méthodes

La physionomie générale des programmes varie avec les niveaux d'enseignement et leurs objectifs, la structure de l'agriculture des pays en cause, le degré d'évolution de l'agriculture, la nature de la formation dispensée, la conception de l'enseignement agricole associé à l'enseignement général ou principalement professionnel. Ces facteurs conditionnent l'importance à accorder aux besoins immédiats ou aux exigences d'avenir.

Les perspectives d'évolution accélérée de l'agriculture, comme les exigences de la mobilité professionnelle, conduisent à accorder la primauté aux exigences d'avenir. D'une façon générale, l'accent porte donc sur les connaissances fondamentales susceptibles de fournir aux jeunes les meilleures possibilités d'adaptation aux conditions changeantes issues d'une agriculture en perpétuelle et rapide évolution.

Au plan du contenu, les programmes attachent relativement trop d'importance aux aspects techniques des problèmes agricoles, par rapport aux aspects socio-économiques. Cependant, ces derniers se voient graduellement accorder plus d'attention. Si l'on se préoccupe assez bien d'inculquer l'esprit coopératif, le souci d'initier les élèves aux principes et aux techniques d'organisation scientifique et de simplification du travail en agriculture n'est pas suffisamment concrétisé à l'intérieur des programmes. La tendance à la rationalisation de la pratique agricole déteint sur ces mêmes programmes. On rencontre, également, une généralisation progressive des travaux manuels.

Dans les programmes très complets, les études progressent au rythme suivant : enseignement exclusivement ou principalement général et scientifique d'abord; enseignement surtout professionnel et à dominante technique ensuite; enseignement exclusivement ou essentiellement professionnel et à dominante économique en fin d'études.

Au plan des méthodes, l'enseignement dogmatique ou magistral occupe encore une place prépondérante. Les méthodes actives connaissent un début de vogue. L'inertie et les habitudes d'un bon nombre de professeurs constituent souvent un frein à l'accélération du mouvement.

Peu de pays disposent de manuels scolaires bien adaptés, rédigés par des spécialistes. Cette situation trouve son explication dans la diversité de l'agriculture, l'évolution rapide de la science agricole, les transformations dans les techniques, la limitation de la clientèle scolaire. On compense alors par des cours photocopiés ou des résumés dictés.

Le personnel

Le personnel enseignant se caractérise généralement par sa polyvalence, surtout aux niveaux inférieurs d'enseignement. Dans les pays les plus avancés, on tend à recourir aux services de professeurs moins polyvalents et plus spécialisés. Cette tendance à la spécialisation du personnel enseignant s'accroît au fur et à mesure de l'augmentation et de la concentration des effectifs scolaires. On se préoccupe également de son perfectionnement technique et pédagogique.

De façon générale, le personnel enseignant se recrute difficilement. À l'origine de cette situation, on retrouve principalement le déclassement des professeurs par rapport aux vulgarisateurs, la surcharge des horaires de travail qui est elle-même une conséquence de la pénurie du personnel, l'isolement de certaines écoles, les moindres congés.

On note, presque partout, une insuffisance plus ou moins grave de personnel de direction et d'inspection.

Résultats obtenus

Dans la plupart des pays, les effectifs de l'enseignement agricole sont en progression constante. Ils n'évoluent pas pour autant au même rythme qu'à l'intérieur des autres branches de l'enseignement professionnel.

Exception faite de quelques rares pays, on demeure encore passablement éloigné de l'objectif qui est de former la totalité des futurs agriculteurs qui s'établissent. Quant aux cultivateurs déjà en activité, il semble qu'une majorité plus ou moins large d'entre eux n'ait reçu aucune formation professionnelle.

Perspectives

Le tableau que nous venons de brosser correspond à la situation générale de l'enseignement professionnel agricole telle qu'elle se présentait dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE, en 1961.

Cette situation a certes subi des changements depuis cette date. En effet, l'enseignement professionnel agricole fait de plus en plus l'objet d'études. Il retient davantage l'attention des gouvernements qui prennent une meilleure conscience de son importance et de ses incidences économiques non seulement sur la prospérité de l'agriculture, mais aussi sur celle de l'économie générale des pays.

On peut donc prévoir que l'enseignement agricole se développera à un rythme encore plus accéléré et que son évolution se fera dans le sens des tendances qui ont commencé à se dessiner. Il faut remarquer, cependant, que ce rythme est fonction du développement de l'agriculture et de l'évolution des mentalités agricoles.

Inspiration pour le comité

Même si nous devons procéder à l'analyse intrinsèque de nos propres besoins à la lumière de l'évolution de l'agriculture et de celle de l'éducation dans la province pour en arriver à une réorganisation de notre enseignement professionnel agricole, nous ne pourrions refuser pour autant l'éclairage de ces diverses tendances précédemment décrites qui tirent de leur origine quasi internationale une excellente valeur d'autorité qu'on ne saurait rejeter sans considération. Il ne faudra donc pas se surprendre de retrouver tout au long de notre rapport des préoccupations identiques à celles qui sont exprimées par ces différentes tendances et qui pourront se dégager en même temps de notre propre analyse.

Dans l'ordre où nous les avons recueillies, et d'une façon résumée, ces tendances sont les suivantes : rationalisation de la pratique agricole; enrichissement des structures de l'enseignement agricole par le haut au fur et à mesure du relèvement culturel moyen des agriculteurs; combinaison ou association des enseignements de formation générale et professionnelle accompagnée de la hiérarchisation des cycles; parallélisme des structures scolaires agricoles avec celles des structures générales d'enseignement et harmonisation de l'enseignement agricole avec les autres enseignements professionnels; régression des formules les plus élémentaires au profit de celles qui donnent une formation plus solide avec l'allongement progressif de la durée des études pour chacune; augmentation des exigences de formation générale et admission plus tardive à l'enseignement professionnel agricole; planification de l'enseignement et accroissement du pouvoir central d'impulsion, d'orientation, de coordination et de supervision scolaire; stimulation de la formation professionnelle agricole; association de la profession agricole à la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle agricole; orientation nouvelle des programmes quant à leur contenu et à leur rythme de progression en accord avec les exigences de l'accélération du progrès, de la mobilité professionnelle et de l'économie agricole; spécialisation du personnel enseignant et préoccupation croissante d'assurer son perfectionnement technique et pédagogique.

NOUVEAUX ASPECTS DE L'ÉDUCATION

Introduction

Traiter des nouveaux aspects de l'éducation à cette étape de notre rapport pourrait laisser croire qu'ils constituent le point de départ de toute notre étude. Tel n'est pourtant pas le cas, puisque *c'est à partir des tendances générales de l'agriculture et des besoins de formation qui en découlent, que nous étudierons ensuite les différents aspects de l'enseignement professionnel agricole*. Cependant, comme ce dernier de par sa nature et son objet, fait partie intégrante de l'éducation, nous devrons nécessairement, tout au long de notre étude, tenir compte de l'un ou l'autre des nouveaux aspects de l'éducation et traiter de l'enseignement professionnel agricole en tenant compte de ces derniers. Puisque notre étude en est ainsi imprégnée dans sa totalité, nous nous croyons justifiés de présenter immédiatement une synthèse des nouveaux aspects de l'éducation afin que le lecteur puisse en rattacher les applications à une structure plus générale, au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Objectif général de l'éducation

Si nous précisons l'objectif général de l'éducation au point de départ, nous constatons qu'elle vise globalement à la scolarisation maximum des jeunes et des adultes et à leur préparation à la vie réelle dans la perspective du développement personnel de l'individu et de son apport à l'économie. De cet énoncé découle une variété de dimensions interdépendantes les unes des autres que nous étudierons séparément et à tour de rôle pour fins d'analyse, quitte à démontrer par la suite leur interdépendance. Nous situerons ensuite les exigences du développement scolaire dans le cadre de la planification. Enfin, en conclusion, nous verrons comment la province de Québec s'est elle-même engagée dans cette œuvre de planification scolaire.

Démocratisation de l'enseignement

Une première constatation se dégage de l'énoncé que nous venons de donner : *c'est que l'on ne vise plus, dans le domaine de l'éducation, à donner à chacun un minimum de formation indispensable, mais bien à lui assurer un maximum de formation en vue de sa promotion humaine et culturelle et de son apport à l'économie; l'éducation scolaire se transforme en service communautaire et public.*

On peut noter ici trois caractéristiques fondamentales : l'accessibilité de l'enseignement tant au point de vue de la formation générale que de la formation professionnelle, compte tenu des niveaux d'enseignement et du développement psychologique de l'enfant, indépendamment des conditions financières des individus et des conditions géographiques du milieu; l'accessibilité de l'enseignement en fonction des aptitudes, des besoins et des intérêts des étudiants, soit l'établissement de la polyvalence ou la diversité des enseignements et l'instauration d'un système de promotion par matière; une centralisation relative de l'enseignement pour offrir également l'éventail des services académiques prévus par les programmes d'étude, enseignement qui doit s'enraciner dans la réalité concrète et tenir compte des différences régionales, ce qui suppose, par conséquent, la participation harmonieuse de toutes les forces du milieu. En d'autres termes, on aboutit à la démocratisation de l'enseignement, qui résulte de la nécessité d'une formation générale et professionnelle plus poussée pour chacun et de la demande sociale de l'éducation

Nécessité de coordination des formations générale et professionnelle

Dans l'objectif d'une scolarisation maximum de l'individu et de sa préparation à la vie réelle, il existe déjà une référence implicite aux besoins de l'économie; quand on parle en termes d'apport possible de chacun à l'économie, cette référence devient réellement explicite. Cela implique, par conséquent, une prévision des exigences économiques, techniques et industrielles. Or, c'est précisément un type d'exigences qu'il est très difficile de prévoir de façon précise dans le contexte de l'évolution rapide de l'économie. À cette difficulté, vient s'ajouter celle de transposer ces exigences en termes de formation à dispenser aux jeunes et même aux adultes en accord avec un autre type d'exigences, celles de la mobilité sociale et professionnelle.

Pour obvier à ces difficultés à demi résolues, Raymond Poignant répond : « Ces incertitudes mêmes sur l'existence et les exigences des emplois de demain sont la justification évidente de la nécessité d'une culture générale plus large pour les travailleurs et de la polyvalence des formations professionnelles » (7, page 229). De son côté, le comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, en analysant l'enseignement de formation générale et l'enseignement de formation professionnelle en fonction des fins qu'ils poursuivent et de leur contenu, conclut « que la distinction entre la formation générale et professionnelle n'est réellement valable que dans la perspective du moment où elle se situe dans la forma-

tion de l'élève » et que tous les systèmes scolaires comme les types d'enseignement « visent à former des hommes dans le plein sens du terme » (10, p. 121).

Cela nous fait conclure en quelque sorte au mariage des formations générale et professionnelle où il nous faut rechercher davantage une complémentarité plutôt qu'une opposition factice. Cependant, ce mariage de la formation générale et professionnelle suppose leur coordination en relation avec les besoins, les aptitudes, les rythmes de développement et les intérêts des étudiants.

Importance de la formation générale

Les exigences de mobilité sociale et professionnelle auxquelles nous avons fait allusion ci-dessus obligent à accorder une importance croissante à la formation générale. Dans une société qui se transforme rapidement aux plans technique, économique et social, l'interdépendance des économies devient chaque jour une réalité plus concrète au point d'exiger une planification accrue de l'ensemble, les frontières socio-économiques entre les différents secteurs d'activités sont vouées de plus en plus à la disparition, les fonctions de travail sont appelées à subir des transformations continues, et même à céder leur place à de nouvelles encore inconnues aujourd'hui; les individus de l'avenir auront donc à se mouvoir de plus en plus socialement, professionnellement et même culturellement et à s'adapter constamment aux nouvelles conditions issues du progrès dont le rythme poursuit son accélération.

Pour permettre l'acquisition de cette capacité d'adaptation et de mobilité il faut nécessairement recourir, pour ainsi dire, à une « formation passe-partout » qui serve de dénominateur commun à toutes les catégories socio-professionnelles. Ce rôle, seule la formation générale nous semble en mesure de l'assumer pleinement. L'acquisition de la formation générale poussée au maximum devient donc l'une des exigences les plus fondamentales de l'avenir et conséquemment, l'un des objectifs majeurs de l'éducation.

Cohérence et souplesse du système scolaire

Précisément à cause de la nécessité d'une culture générale plus poussée pour les travailleurs et de la polyvalence des formations professionnelles, aussi à cause du mariage et de la nécessité de coordination de ces deux types de formation, générale et professionnelle, la cohérence et la souplesse s'imposent comme les deux caractéristiques les plus essentielles du système scolaire.

On vise alors à la cohésion de toutes les parties du système scolaire conçu comme une totalité organique, chacune conservant une signification propre mais trouvant sa signification complète dans sa relation avec l'ensemble et dans sa participation à l'oeuvre commune. En faisant disparaître la rigidité des frontières qui existent entre les types et les niveaux d'enseignement et tout un ensemble de distinctions artificielles qui en sont à l'origine, on introduit, à l'intérieur de cet ensemble cohérent et bien intégré que constitue le système scolaire, un élément

de souplesse qui favorise la mobilité scolaire, tenant ainsi compte d'une façon concrète des différences individuelles.

Insertion de l'éducation dans la théorie du développement économique et social

Dans la pensée des économistes et des sociologues, l'éducation apparaît de plus en plus comme la force principale du développement économique et social et inversement; c'est ce qui plaide en faveur de la formation de chacun dans la perspective du développement personnel de l'individu et de son apport à l'économie, ces deux dimensions de la formation globale étant fondues l'une dans l'autre de façon interdépendante dans la réalité et leur distinction ne se justifiant que pour fins d'analyse.

Il s'établit donc une nouvelle relation école-société fondée sur une conception nouvelle de l'éducation considérée comme investissement et non plus comme charge sociale. L'éducation s'insère donc dans la théorie du développement économique et social. Sa rentabilité tant sur le plan individuel que sur le plan social ne serait plus à démontrer et serait au moins aussi élevée que celle du capital physique, avec cette différence que son rendement comme investissement se produit avec un décalage plus considérable dans le temps.

Ce phénomène se traduit par un véritable changement dans l'échelle des valeurs qui prévaut dans la société. Pour illustrer cette évolution au Québec, signalons qu'en 1956-57, les dépenses nettes pour fins d'éducation représentaient à peine 20% du total des dépenses gouvernementales nettes de toute nature : dépenses ordinaires, dépenses en immobilisations et service de la dette. En 1963-64, c'est près de 29% de son budget de dépenses nettes que le gouvernement du Québec affecte à l'éducation. En chiffres absolus, c'est une augmentation de plus de deux cent trente millions de dollars.

Interdépendance des nouveaux aspects de l'éducation

L'accessibilité de l'enseignement selon un taux maximum de scolarisation en fonction de la diversité des aptitudes, des besoins et des intérêts des étudiants exige la polyvalence et la promotion par matière, du moins au-delà d'un certain niveau élémentaire d'enseignement. Cette polyvalence permet de réaliser la coordination de la formation générale et professionnelle, laquelle, comme nous l'avons déjà vue, est une exigence même du mariage de ces deux types de formation. C'est d'ailleurs le mariage des formations générale et professionnelle qui rend possible le concept de polyvalence.

Le concept de polyvalence est impossible à traduire dans la réalité concrète sans la souplesse et la cohérence du système scolaire et sans un minimum de concentration des effectifs scolaires susceptibles de justifier économiquement l'ensemble des services de formation d'une qualité pédagogique maximum. De même, la souplesse et la cohérence du système scolaire ainsi que la concentra-

tion des effectifs scolaires demeureront nécessairement théoriques si l'on ne procède pas à l'unification des forces scolaires du milieu à l'intérieur d'une participation harmonieuse à l'oeuvre commune qui consiste à garantir l'accessibilité de l'enseignement selon un taux de scolarisation maximum, accessibilité définie en terme de polyvalence et de promotion par matière.

La planification scolaire

« La détermination des besoins de formation des clientèles à desservir, à la fois dans la perspective de leur développement personnel et du rôle qu'elles auront à jouer par la suite dans la société, la mise au point des programmes d'études où se trouveront définis les contenus de la formation correspondant aux aptitudes de chacun et aux intentions du milieu à leur égard, le recrutement et la formation d'un personnel enseignant suffisamment nombreux et qualifié, l'aménagement des écoles, l'organisation des groupes scolaires et la direction des études, toutes ces phases du processus scolaire s'enchaînent les unes les autres » (11, p. 233).

Le processus scolaire et le développement scolaire lui-même, en relation avec les objectifs à atteindre, ne peuvent être laissés au hasard en raison de la cohérence interne à assurer dans tout le système scolaire et des relations de ce dernier avec le contexte socio-économique. Ils supposent, au contraire, l'existence d'une planification, d'autant plus que les ressources humaines et financières ne sont pas illimitées et que l'on doit s'assurer, à ce moment-là, du maximum de rendement des ressources humaines et matérielles à un coût minimum.

D'une façon générale, nous pouvons dire que la planification est une préparation intelligente à l'action en supposant que les objectifs et les buts à atteindre soient clairement conçus et définis au point de départ. Au troisième congrès du conseil canadien pour la recherche en éducation, M. Arthur Tremblay, sous-ministre actuel de l'éducation de la province de Québec, la caractérisait ainsi : « La planification du développement scolaire est avant tout l'établissement d'un système de *décisions cohérentes*, beaucoup plus que la mise au point d'un simple jeu de prévisions fondées uniquement sur la projection dans l'avenir de tendances observées dans le passé » (12, p. 18).

La planification du développement scolaire, pour une partie, devient la responsabilité du milieu si l'on veut tenir compte des différences régionales et si l'on veut également que l'enseignement s'enracine dans les réalités concrètes. Mais elle doit s'intégrer dans un ensemble plus vaste où les différences régionales viennent se coordonner dans la perspective du bien commun et en raison des relations de l'éducation avec le contexte socio-économique.

En effet, si le plan scolaire doit s'enraciner dans le milieu, il doit s'enraciner également dans les conditions sociales, économiques et politiques de la société. Si nous pouvons affirmer que le développement de l'éducation est à la fois une conséquence et une condition du développement économique de la société, nous devons, par conséquent, admettre la nécessité d'intégrer la planification scolaire dans tout l'ensemble d'une planification socio-économique.

Par ailleurs, comme il existera toujours une marge qui ne sera jamais comblée entre les besoins des divers services sociaux qu'une société démocratique exige au nom du bien commun et les ressources financières de la communauté, et que, dès lors, les besoins de l'éducation seront nécessairement mis en balance avec les besoins des autres services sociaux, la planification du développement scolaire considérée dans son ensemble ne peut être que du ressort des plus hautes autorités.

Conclusion : Application au Québec

Le bill 60, sanctionné le 19 mars 1964, confie la responsabilité de la direction et de la planification scolaire pour l'ensemble de la province de Québec à ses plus hautes autorités. Il met en place des structures supérieures d'éducation fondées principalement sur la coordination, la professionnalité et la consultation, soit le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation et ses comités.

Le ministère de l'Éducation s'engage à fond dans la voie de la planification scolaire. A l'échelon provincial, il organise ses comités de planification : le comité du plan de développement scolaire, 14 juillet 1964; le comité de planification de l'enseignement pré-universitaire et professionnel, 12 janvier 1965; le comité du plan de la formation des maîtres, 16 février 1965. Le 10 septembre 1964, il annonce la grande entreprise de l'opération 55 qui s'effectue selon un plan cohérent et sous le signe de la coopération en vue de réaliser matériellement, sur tout le territoire du Québec, un équipement et un aménagement scolaire de niveau secondaire qui soit à la portée de toute la jeunesse, garçons et filles, quel que soit l'endroit de leur résidence dans la province. C'est à cette fin que sont sanctionnées 55 commissions scolaires régionales à direction catholique et que sont mis sur pied 55 comités régionaux de planification scolaire. Pour l'élément protestant, il existe neuf autres commissions scolaires régionales et comités régionaux de planification.

Le 13 novembre 1964, le ministère de l'Éducation annonce l'Opération enseignement, en rapport avec les méthodes d'enseignement, la formation des maîtres et la rénovation des programmes et de leur contenu. Le règlement no 1 du ministre de l'Éducation relatif au cours élémentaire et au cours secondaire constitue la première étape de cette opération. Ce règlement, entre autres, établit la polyvalence de l'enseignement au cours secondaire et y instaure un système de promotion par matière.

D'autres étapes sont prévues en vue d'assurer la scolarisation maximum des jeunes et des adultes et leur préparation à la vie réelle dans la perspective du développement personnel de l'individu et de son apport à l'économie, objectif global de la politique scolaire du Québec, qui s'inspire principalement de deux documents de base en matière d'éducation dans la province, soit le rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel et le rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement.

EVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET SES REPERCUSSIONS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

CHAPITRE IV

A – EVOLUTION DE L'AGRICULTURE

L'industrialisation rapide, conséquence de la révolution scientifique et technologique, constitue l'une des caractéristiques dominantes de notre époque. C'est un phénomène qui se vérifie à des degrés divers dans tous les pays du monde. La province de Québec est résolument entrée dans cette phase de progrès scientifique et technologique. Cette industrialisation se répercute dans toutes les sphères d'activités, y compris celle de l'agriculture où elle provoque sur les plans technique, économique et social, de profondes transformations ayant des relations réciproques de cause à effet entre elles, et pour cette raison, difficiles à analyser mais dont il nous faut pourtant tenir compte.

Importance relative et importance absolue

Au fur et à mesure de la croissance économique globale d'un pays, l'agriculture diminue relativement d'importance par rapport aux autres secteurs d'activités, même si elle s'accroît en valeur absolue (pour le Québec, voir tableau IV . 1, articles 1, 2 et 3). Comme explication résumée on peut citer ici la loi d'Engels : « A mesure que croît le revenu, la dépense consacrée à l'alimentation augmente de façon absolue, mais diminue en valeur relative ».

Cette diminution d'importance se fait également sentir au niveau des effectifs humains engagés dans l'agriculture (pour le Québec, tableau IV . 1, articles 4 à 9). A l'intérieur même de cette dernière, les secteurs du commerce et des services prennent plus d'expansion que le secteur de la production; en effet, l'agriculture dépasse de plus en plus les cadres de la ferme familiale dont elle devient de moins en moins synonyme. Cette double tendance résulte des transformations globales de toute l'économie et de la productivité accrue de l'agricul-

ture. Les différentes branches de l'économie et les secteurs du commerce et des services agricoles deviennent donc un débouché de plus en plus important pour un excédent de main-d'œuvre au niveau de la production agricole.

L'accélération du progrès et ses conséquences

L'application rationnelle des sciences mathématiques, physico-chimiques et biologiques à l'agriculture provoque un accroissement considérable de la productivité. Les rendements par homme et par unité de production iront graduellement en augmentant, grâce à des techniques de plus en plus perfectionnées, à une mécanisation de plus en plus poussée, à une spécialisation plus accentuée et à une simplification accrue du travail.

Ce phénomène d'accroissement de la productivité s'accompagne de celui de l'intensification de la commercialisation et de l'extension du marché à l'échelon national et mondial, où les agricultures se concurrencent mutuellement. S'il veut être en mesure de soutenir avantageusement cette lutte concurrentielle entre les agricultures, l'agriculteur se voit de plus en plus dans l'obligation de réduire au minimum ses coûts de production et de les répartir sur un plus grand nombre d'unités tout en satisfaisant les exigences quantitatives et qualitatives de la commercialisation et des consommateurs.

Cette double nécessité d'efficacité et de répartition des coûts de production sur un plus grand nombre d'unités, appelle celle de la spécialisation et de l'agrandissement des exploitations agricoles et corrélativement, la diminution de leur nombre (pour le Québec, tableau IV . 1, articles 10 à 14). Ces dernières exigences, alliées à la rareté et à la cherté de la main-d'œuvre, commandent une mécanisation plus intense des fermes et obligent le producteur à utiliser constamment un plus grand nombre de biens et de services du commerce.

L'utilisation de crédits plus imposants devient pratique courante, et il va sans dire que la capitalisation sur les fermes suit une courbe ascendante (pour le Québec, tableau IV . 1, article 15). Les difficultés d'établissement augmentent avec la nécessité d'une mise de fonds initiale de plus en plus considérable. On assiste même à l'ingérence du capitalisme impersonnel et à l'apparition de nouvelles formes de relations entre producteurs et distributeurs de matières premières ou de produits finis. On peut donc conclure à une évolution des structures éconómico-sociales de l'agriculture dont le terme nous demeure inconnu.

En examinant globalement la situation, l'on se rend compte de la complexité croissante des activités agricoles. Le progrès et la concurrence imposent leur loi; le mouvement est irréversible et ira en s'amplifiant. Ils commandent de répartir la production et l'assiette du revenu sur un nombre de plus en plus restreint d'agriculteurs et poussent ces derniers à la recherche constante d'une définition dynamique et progressive. Par contre, au fur et à mesure de leur développement, les autres secteurs d'activité exigent une main-d'œuvre toujours plus nombreuse, plus qualifiée, à qui ils offrent des conditions de rémunération de plus en plus intéressantes. Ce besoin de main-d'oeuvre d'un côté et de libération de

l'autre se traduit par une dépopulation des campagnes au profit des centres urbains; c'est le phénomène de l'exode rural et de l'urbanisation (pour le Québec, tableau IV., articles 4, 5 et 6).

L'exode rural

L'exode rural revêt un aspect quantitatif et qualitatif qu'il importe de distinguer. Il est une exigence du progrès s'il correspond numériquement à la libération d'un surplus de main-d'œuvre agricole; il est nocif s'il prive l'agriculture de bras indispensables. Qualitativement, considérant la complexité des activités agricoles et la relative simplicité des autres métiers, avec les exigences respectives de qualification qui en découlent, l'exode devient catastrophique et fait obstacle au progrès, s'il se traduit par un écrémage abusif des meilleurs éléments au profit des autres secteurs. On a besoin de moins d'agriculteurs, certes, mais aussi de plus d'agriculteurs qualifiés. *L'exode rural est donc économiquement sain dans la mesure où il est ordonné et ne demeure pas le fruit de mécanismes spontanés.*

Disparité socio-économique

C'est un fait universellement reconnu que le degré de scolarisation demeure relativement moins élevé dans le secteur agricole que dans les autres secteurs socio-professionnels; il s'agit là, à la fois, de la cause fondamentale et de l'effet certain du retard de l'agriculture sur les autres branches de l'économie, si l'on se réfère à la conception nouvelle selon laquelle l'éducation est un investissement. Il en résulte une disparité dans les revenus et le niveau de vie dans le secteur de l'agriculture par rapport aux autres secteurs de l'économie, *disparité préjudiciable au recrutement du potentiel intellectuel et des compétences nécessaires au développement de l'agriculture.*

Cette disparité dans les revenus s'accroît au fur et à mesure de l'accélération du progrès et de l'augmentation de la productivité. En effet, la production de denrées alimentaires s'accroît alors plus vite que la demande. L'élasticité de cette dernière tend à devenir nulle; l'accroissement du revenu des consommateurs ne se traduit pas par une augmentation proportionnelle de la demande pour les denrées alimentaires. La stabilité ou l'affaïssement des prix contrastent avec l'augmentation du coût des facteurs de production. La marge de profit se rétrécit sans cesse. La situation devient d'autant plus difficile que les agriculteurs n'ont guère d'influence et n'exercent que peu ou pas de contrôle sur la commercialisation et le prix de vente des produits agricoles, qu'ils sont tributaires, dans leurs opérations de production et de commercialisation, de facteurs biologiques qu'ils ne contrôlent pas davantage et qui les désavantagent en regard du mécanisme de la loi de l'offre et de la demande.

Participation à la croissance économique générale

Cependant, l'agriculture tend à participer pleinement à la croissance économique globale, mais à un rythme beaucoup plus lent que dans les autres sec-

teurs d'activité, rythme qui est fonction en grande partie du degré de formation des travailleurs agricoles. Elle traverse présentement une période d'ajustement nécessaire qui n'est pas sans provoquer certains troubles et malaises et causer même une rupture de l'équilibre social. Une élite agricole formée des agriculteurs les plus progressifs, les plus dynamiques, les plus efficaces, pour qui le progrès offre plus de possibilités qu'il ne pose d'impératifs, s'adapte à l'évolution; tel n'est pas le cas toutefois pour la masse des agriculteurs.

De façon générale, on se rend compte davantage de la nécessité de connaître et d'utiliser de nouvelles techniques et de nouvelles formes de production perfectionnées et éprouvées et on tend de plus en plus à estimer leur incidence sur le montant et les conditions d'obtention du revenu. On aspire plus que jamais auparavant à l'intégration de l'économie agricole à l'économie générale et aux différentes formes de parité. On prend également une meilleure conscience de ses droits comme de ses devoirs; la montée du syndicalisme agricole, du moins au Québec, est un phénomène relativement récent. La planification et le contingentement de la production recouvrent des réalités nouvelles quoique, selon certains, la formule du contingentement aboutisse davantage à une cristallisation des situations acquises qu'à une véritable solution dynamique des problèmes.

Le problème agricole se caractérise donc par sa complexité et son universalité. On peut prévoir « grosso modo », au fur et à mesure de la croissance économique, que l'agriculture va continuer à gagner en importance absolue mais à diminuer en importance relative, que l'exode rural va s'intensifier, que les termes « agriculture » et « exploitation agricole » vont perdre de plus en plus leur relation de synonymie, que le progrès agricole va poursuivre son accélération, que les aspirations de la classe agricole aux différentes formes de parité vont augmenter et se manifester davantage. Cette situation nouvelle fait naître certaines exigences que l'enseignement doit satisfaire.

B – REPERCUSSIONS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

L'enseignement professionnel agricole, en raison de ses relations avec le contexte socio-économique, doit s'adapter de façon planifiée aux nécessités qui découlent de la croissance économique globale et aux exigences du développement rationnel de l'agriculture. Il doit être suffisamment développé pour donner une formation appropriée à ceux qui sont économiquement nécessaires à l'agriculture tout en favorisant au maximum la mobilité sociale et le reclassement professionnel de ceux qui doivent la quitter et ce dans la perspective d'un exode rural aussi ordonné que possible.

Planification intégrée

On ne saurait respecter cette double exigence sans l'établissement de structures d'enseignement qui soient à la fois cohérentes et souples, qui garantissent la mobilité scolaire et qui assurent des possibilités ultérieures de reconversion;

en d'autres termes, il nous faut songer à la planification de l'enseignement professionnel agricole et à l'harmonisation de ses structures avec celles des autres types d'enseignement. Pour assurer réellement cette mobilité scolaire et ces possibilités de reconversion, on doit pouvoir retrouver à l'intérieur des structures scolaires elles-mêmes, en premier lieu, la perméabilité des degrés et des ordres d'enseignement concrétisée par le parallélisme des niveaux, des formules, de la durée des cycles homologues, du rythme de progression des études quant au fond commun de connaissances générales et, en second lieu, des services d'éducation permanente qui facilitent le reclassement d'un individu à l'intérieur d'un même secteur ou son transfert d'un secteur à un autre.

En face de l'évolution rapide de l'économie générale et de chacun de ses secteurs, toute catégorie d'enseignement, qui aboutirait à un enrôlement plus ou moins systématique des jeunes comme si ces derniers étaient considérés à priori définitivement engagés dans le secteur socio-professionnel auquel prépare cet enseignement, ne répondrait pas aux exigences accrues de mobilité sociale et professionnelle. Dans ces conditions, *la thèse d'un enseignement agricole « à part » se soutient d'autant plus difficilement que les exigences de mobilité sociale et professionnelle s'allient à la nécessaire réduction de la population agricole. C'est par ses relations avec l'ensemble du système scolaire d'une part et avec l'économie agricole et l'économie générale d'autre part qu'il trouvera sa signification complète. Conséquemment, la planification de l'enseignement professionnel agricole doit s'intégrer, en premier lieu, aux plans de développement global de l'enseignement et, en second lieu, dans le cadre plus vaste d'une planification de l'économie agricole et de l'économie générale.*

Une nouvelle définition

Comme la définition de l'agriculture prend plus d'extension, il devient nécessaire d'élargir la définition de l'enseignement professionnel agricole et d'ajuster le recrutement et les programmes aux besoins prévisibles de l'emploi tant au niveau de la transformation, de la commercialisation et des services qu'au niveau de la production agricole. L'enseignement professionnel agricole au sens large comprend donc « tout enseignement jusqu'au niveau universitaire, destiné à toute personne devant exercer une activité agricole ou une autre activité qui requiert des connaissances agricoles, tout enseignement visant à assurer la promotion professionnelle de ceux qui exercent ces diverses activités » (6, p. 3). Dans le cadre du mandat que nous exerçons en relation avec le mandat du comité de l'enseignement technique agricole, il nous faut restreindre la présente définition et nous limiter à la partie de l'enseignement qui nous intéresse en correspondance avec les distinctions et les précisions apportées dans l'introduction de notre rapport.

Orientation nouvelle

L'accélération du progrès technique implique une nouvelle orientation de l'enseignement agricole tant au plan de son organisation générale d'ensemble qu'au plan du contenu de la formation à dispenser. Un premier type d'enseignement

s'impose; l'enseignement dit scolaire et destiné aux jeunes non encore engagés dans la vie professionnelle active. Quant aux agriculteurs, jeunes ou adultes, qui exercent déjà leur profession, le mouvement accéléré du progrès oblige à penser pour eux à un autre type d'enseignement. Il aurait pour objet de faire rattraper les retards dans la formation, de maintenir à jour et de perfectionner les connaissances acquises et d'assurer, au besoin, la promotion et le reclassement des agriculteurs dans d'autres secteurs agricoles.

Les conditions d'évolution accélérée du progrès en agriculture posent à l'enseignement scolaire proprement dit de nouveaux impératifs. En effet, les agriculteurs que nous formerons au cours des prochaines années seront encore en place en l'an 2,000. Les connaissances professionnelles actuellement nécessaires à l'exercice du métier sont probablement bien différentes de celles qui seront exigées alors.

Les exigences de l'avenir commandent de ménager aux jeunes les meilleures possibilités d'adaptation et de perfectionnement possible. *Est-il besoin d'insister sur l'importance primordiale que prend ici la formation générale et sur la nécessité de lui accorder une place de plus en plus large au sein des programmes de formation professionnelle agricole.* Du côté de la formation professionnelle proprement dite, on se voit forcé de retarder le plus possible la spécialisation pour mettre l'accent sur les connaissances agricoles de base, aussi polyvalentes que possible, susceptibles même de servir pour d'autres professions. De cette façon, on préserve l'avenir tout en satisfaisant les exigences de mobilité scolaire, sociale et professionnelle.

Dans la perspective de l'importance accrue accordée à la spécialisation, à la mécanisation, à la capitalisation et à la commercialisation, il va sans dire que le génie agricole et les aspects socio-économiques de l'agriculture sont appelés à prendre une importance relativement plus grande dans les programmes d'enseignement. Ces derniers doivent subir des révisions périodiques pour les ajuster aux nouvelles conditions issues du progrès et d'une perpétuelle évolution.

Démocratisation et objectifs de parité

Les aspirations des agriculteurs à l'intégration dans la communauté nationale et à la participation à son développement économique et social confèrent à l'enseignement une responsabilité de premier plan dans la recherche de cette parité socio-économique avec les autres catégories socio-professionnelles. L'enseignement pourra s'acquitter de cette responsabilité dans la mesure où il sera vraiment démocratisé, permettant à chacun d'accéder au degré de formation compatible avec ses aptitudes, ses intérêts et ses besoins et dans la mesure où il assurera aux agriculteurs le « tronc commun » à toutes les catégories socio-professionnelles, à savoir une culture générale commune commandée par l'unité de la civilisation et l'universalité de la personne humaine d'une part, et les exigences de mobilité sociale et professionnelle d'autre part. C'est le premier geste à poser dans la poursuite des objectifs de reclassement psycho-sociologique de la classe agricole et de son intégration complète à la vie socio-économique de la communauté, objectifs irréalisables à l'intérieur d'un particularisme scolaire et social.

TABLEAU IV.1

Statistiques illustrant diverses tendances de l'agriculture

Province de Québec

	Détails		1948	1960
1	Valeur nette de la production agricole par rapport à la production totale	%	10.6	5.7
			1951	1961
2	Revenu agricole brut	\$	482 186,000	521,169,000
3	Revenu agricole net	"	261,476,000	179 073,000
4	Population totale	Nombre	4,055,681	5,259,211
5	Population agricole	"	792,756	585,485
6	" "	%	19.5	11.1 (1)
7	Travailleurs totaux	Nombre	1,425,000	1,644,000
8	Travailleurs agricoles	"	229,000	138,000
9	Travailleurs agricoles	%	16.0	8.4 (2)
10	Total des fermes	Nombre	134,336	95,777
11	Total des fermes commerciales	"	70,588	62,497
12	Fermes commerciales	%	52.5	65.2
13	Superficie totale des fermes	Acres	16,786,405	14,198,492
14	Superficie moyenne par ferme	"	125	148
15	Capitalisation totale des fermes	\$	1,399,363,121	1,624,879,600

(1) Prévion du rapport Gordon, 8.6 en 1980.

(2) 5.3, en 1980.

SOURCES: *Annuaire du Québec*, 1963; et recensement du Canada, 1961, série 5-2.1.

INVESTISSEMENTS INTELLECTUELS EN AGRICULTURE (1)

CHAPITRE V

Introduction

En rapport avec le développement économique et social de la communauté, le passé nous a habitués à assimiler le terme investissement, de façon exclusive, aux investissements matériels. Jusqu'à tout récemment, l'expression « investissements intellectuels » était absente du langage des économistes et des sociologues. Comparativement à l'accumulation du capital matériel, l'accumulation du savoir ne faisait guère partie des préoccupations.

Aujourd'hui, heureusement, une nouvelle orientation se dessine très nettement en ce domaine. La formation et le développement du capital intellectuel s'intègrent graduellement à l'économie générale qui s'enrichit d'une nouvelle dimension jusque-là négligée. Les investissements intellectuels retiennent de plus en plus l'attention au point d'être considérés comme l'une des forces principales de la croissance et du développement économique et social. Le phénomène se traduit par une explosion scolaire et la montée en flèche des budgets consacrés à l'éducation.

Nous étudierons successivement les caractéristiques fondamentales des investissements intellectuels en relation avec le progrès, les diverses formes qu'ils peuvent prendre en agriculture afin d'y bien situer l'enseignement, ainsi que les relations de l'enseignement avec le développement économique et social de l'agriculture. Enfin, nous traiterons brièvement des incidences du développement de l'agriculture sur celui de l'économie générale.

(1) Inspiré principalement du vol. 60, OCDE, documentation dans l'agriculture et l'alimentation: "Investissements intellectuels dans l'agriculture et développement économique et social."

Caractéristiques fondamentales des investissements intellectuels en relation avec le progrès

La marche du progrès peut se résumer comme suit : l'invention, la mise au point, l'application et la diffusion. La rapidité du processus est directement proportionnelle au niveau de formation, au degré de scolarisation et au développement de l'enseignement. Par conséquent, les investissements intellectuels, selon leur importance, sont des facteurs plus ou moins dynamiques d'accélération du progrès et conditionnent l'utilisation et la rentabilité du capital matériel.

Les investissements intellectuels revêtent un double caractère : ils sont à la fois des investissements de bien-être et des investissements productifs. Ils favorisent directement l'épanouissement de la personne, de façon durable et cumulative. Ils assurent une meilleure utilisation des ressources disponibles et stimulent la création de nouvelles ressources; ils améliorent la capacité professionnelle de l'individu, influent sur le niveau de vie; enfin ils accroissent la production et la productivité globale de la nation. Leurs effets se font sentir généralement à longue échéance et doivent s'apprécier autant en fonction de leur rentabilité sociale et humaine qu'en fonction de leur rentabilité économique. Le rôle positif que de tels investissements jouent sur l'humanisme, sur l'intégration des différentes catégories socio-professionnelles dans la communauté et sur le fonctionnement d'une démocratie éclairée, est pratiquement impossible à évaluer.

Le rythme de croissance économique et sociale d'une communauté est d'autant plus accéléré qu'un plus grand nombre de ses membres possèdent plus d'aptitudes à découvrir et à accepter rapidement les nouvelles formes et les nouveaux moyens de progrès. *L'économie de demain prend naissance dans les laboratoires et les écoles d'aujourd'hui. Il existe une relation d'action réciproque entre le développement de l'éducation et la croissance économique, la dernière affectant le premier et inversement. Tous les deux s'inscrivent dans un seul et même mouvement dialectique spiralé. L'éducation s'insère donc de plus en plus dans la théorie du développement économique et social.*

Pour des raisons d'humanisme, de parité, de facilités de reconversion et de communication avec les autres catégories socio-professionnelles, les agriculteurs trouvent intérêt et profit à l'organisation et au développement des investissements intellectuels globaux. Leurs besoins particuliers nécessitent cependant l'existence d'un système d'investissements intellectuels spécifiques que le développement économique et social exige d'insérer de plus en plus dans le système global.

Investissements intellectuels agricoles

Les investissements intellectuels agricoles comprennent « la somme des dépenses consacrées annuellement pour les recherches agronomiques (Ra), pour l'enseignement donné dans les écoles d'agriculture et les écoles et facultés d'agronomie (Ea) et pour la vulgarisation agricole (Va), à quoi il faut ajouter d'autres formes d'investissements intellectuels (Af) résultant d'un ensemble de moyens qui concernent des actions combinées ou qui visent des buts spécifiques

(mouvements de jeunes agriculteurs, cercles coopératifs, actions culturelles diverses, etc.). L'ensemble de ces dépenses peut être symbolisé comme suit :

$$Ia = Ra + Ea + Va + Af \text{ » (5, p. 29)}$$

Cette symbolisation des investissements intellectuels correspond d'assez près à la schématisation du progrès, déjà présentée, à savoir, l'invention, la mise au point, l'application, la diffusion.

La recherche agricole et agronomique apparaît comme le moteur principal du progrès technologique et de l'organisation (nouvelles structures), la cause qui déclenche tout le processus de croissance. Le mouvement prendra d'autant plus d'accélération que les nouvelles connaissances seront plus largement diffusées et que les conditions de réceptivité seront meilleures. La vulgarisation a principalement la responsabilité de l'information ou de la diffusion du progrès auprès des agriculteurs tout en faisant connaître les besoins de la pratique aux chercheurs, tandis que l'enseignement a pour rôle primordial d'améliorer les conditions de réceptivité du progrès en assurant la formation de ces mêmes agriculteurs. Les autres formes d'investissements (Af) poursuivent des objectifs plus généraux se caractérisant par une plus grande « ouverture sur l'extérieur ».

Nous abordons plus particulièrement la partie des investissements intellectuels que constitue l'enseignement professionnel agricole s'adressant aux agriculteurs. Les remarques que nous ferons à son sujet, peuvent s'appliquer, à l'occasion, aux autres formes d'investissements intellectuels agricoles, mais il n'entre pas dans le cadre de notre mandat d'en faire ressortir les relations. Disons seulement que chacune de ces formes d'investissement doit faire face à des besoins spécifiques en relation avec la croissance et le développement de l'agriculture, *mais elles sont liées et interdépendantes les unes des autres, ce qui implique la nécessité d'une coordination.*

Distinction entre l'enseignement agricole et la vulgarisation agricole

Nous insistons cependant sur la distinction à établir entre l'enseignement et la vulgarisation, afin de contribuer à dissiper une certaine confusion pouvant exister entre les deux. En pratique, en effet, les frontières entre l'enseignement et la vulgarisation paraissent souvent assez mal définies.

L'enseignement prépare au changement en améliorant les conditions de réceptivité au progrès; la vulgarisation apporte le changement en diffusant les nouvelles techniques et les nouvelles structures. L'enseignement s'adresse principalement aux jeunes et fait appel à la pédagogie de l'adolescent comme base d'action; la vulgarisation touche surtout les adultes en s'inspirant d'une pédagogie qui leur soit adaptée. En outre, l'enseignement se caractérise par le souci de tenir compte du niveau intellectuel de l'élève au départ, de dispenser une somme donnée de connaissances formant un tout et correspondant à un programme, et enfin d'assurer l'exécution de ce programme selon une certaine progression dans un

laps de temps défini à l'avance. Tout enseignement qui serait dispensé sans un minimum de réglementation, sans programme suivant un ordre logique et sans l'observation d'une régularité dans le temps, s'apparenterait davantage à la vulgarisation et inversement.

Les tâches d'enseignement et de vulgarisation sont donc complémentaires, l'une prenant le relais de l'autre, la première étant en rapport avec la formation, la deuxième étant en rapport avec l'information. Elles peuvent, à l'occasion, se compénétrer, d'où la nécessité d'une coopération aussi étroite que possible entre les deux.

Relations de l'enseignement agricole avec le développement économique et social en agriculture

Il est assez difficile présentement d'établir une corrélation précise entre l'enseignement agricole comme investissement intellectuel et le développement économique et social de l'agriculture, vu l'inexistence de statistiques à ce sujet. Nous savons, cependant, que l'agriculture québécoise accuse un retard assez prononcé sur les autres branches de l'économie. Nous savons, par ailleurs, que le degré de scolarisation est particulièrement faible en agriculture et qu'en plus, les institutions d'enseignement professionnel agricole du Québec atteignent à peine 10 % de la clientèle souhaitable au seul niveau de l'exploitant de ferme. La relation de cause à effet entre ces deux situations apparaît trop évidente pour qu'elle puisse être niée.

De façon plus positive, les diplômés des écoles d'agriculture se situent parmi les éléments les plus dynamiques et les plus progressifs de l'agriculture. Ils sont généralement reconnus comme tels. De plus, ceux qui ont acquis une scolarité plus avancée parmi eux déclarent, en plus grand nombre, retirer des revenus suffisants de leur profession, ce qui nous permet d'affirmer, compte tenu du contexte dans lequel il a évolué, que l'enseignement professionnel agricole, a rempli, en bonne partie, sa mission éconómico-sociale même s'il n'a pas réussi à former suffisamment d'agriculteurs.

Tout de même, devant les lacunes de scolarisation et de formation qu'il reste à combler, les conditions de réceptivité au progrès demeurent faibles. Le cheminement du progrès s'avère laborieux et extrêmement lent. La recherche, si peu élaborée soit-elle, demeure souvent quasi stérile. Les efforts des vulgarisateurs ont peine à obtenir des effets durables. La situation se complique encore du fait que la dispersion de l'agriculture comparativement à la concentration de l'industrie n'aide guère la première à emboîter le pas avec la dernière dans sa marche vers le progrès. Dans ces conditions, les principales malaises de l'agriculture nous apparaissent provenir fondamentalement des lacunes de formation. Ces dernières expliquent en partie le peu d'intérêt manifesté à date par les agriculteurs pour l'enseignement qui leur était destiné et leurs principales difficultés sans pour autant les en rendre responsables.

L'éducation dans le secteur agricole, comme en tout autre secteur, est donc ressort et conséquence de progrès; prendre alors tous les moyens pour en pro-

mouvoir le développement s'ensuit comme une conclusion logique. À elle seule, elle n'est peut-être pas une condition suffisante au développement économique de l'agriculture mais elle n'en demeure pas moins la première et la plus nécessaire des conditions. C'est par l'accumulation du capital intellectuel, toutes choses égales d'ailleurs, que l'on assurera une utilisation rentable du capital matériel, en plus de favoriser l'intégration de la classe agricole à la société. Il est inutile de mettre des moyens matériels à la disposition des agriculteurs s'ils ne possèdent pas l'équipement intellectuel pour le faire profiter et inversement; autrement, ce serait aboutir à un gaspillage collectif des ressources et des énergies.

Relations de l'enseignement agricole avec le développement économique et social de la communauté

La prospérité de l'agriculture est intimement liée au développement de l'enseignement agricole. Cette prospérité n'est pas incompatible avec l'industrialisation de la province de Québec. Au contraire, elle peut très bien s'allier avec elle, la favoriser même, en contribuant au déclenchement d'une foule d'activités connexes qui, à leur tour, en font naître d'autres, etc. Les secteurs d'activités sont interdépendants les uns les autres. La nécessité de l'équilibre entre les différentes branches de l'économie recouvre une réalité. Autant l'agriculture peut être un poids lourd à traîner dans une économie en pleine expansion, autant elle peut devenir un actif considérable pour un pays mettant en valeur l'une de ses principales richesses naturelles, le sol. Sous ce dernier aspect, l'exemple des États-Unis devrait suffire à nous en convaincre.

C'est dans ce contexte que le développement de l'enseignement agricole prend toute sa signification. D'après une enquête de l'OCDE, « ce n'est pas dans les pays où le secteur agricole est relativement le plus important que les pouvoirs publics dépensent relativement le plus en faveur des investissements intellectuels dans ce secteur, mais bien dans les pays les plus industrialisés. L'industrialisation et l'élévation du revenu qui s'y trouve liée, facilitent le développement des investissements intellectuels en agriculture » (5). On cite alors les pays industrialisés du nord de l'Europe qui y consacrent relativement les sommes les plus importantes.

Conclusion

Psychologiquement, un excès appelle souvent l'excès contraire. Après avoir souffert d'« agriculturisme » dans la province de Québec, on pourrait bien pécher par « industrialisme », négligeant le développement d'un important secteur de notre économie et provoquant un déséquilibre qui pourrait paralyser tôt ou tard le développement des autres secteurs. *La prospérité générale commande d'intégrer le développement de l'économie agricole dans le plan global du développement de l'économie générale et d'insérer les investissements intellectuels agricoles dans le plan global de tous les investissements intellectuels. A l'intérieur de l'économie agricole proprement dite, il importe encore d'intégrer les investissements intellectuels agricoles au plan global des investissements en agriculture.*

...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...

Relation des ...

...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...

...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...

...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...
...et de la ...

CH.

intell
victo
plan
gique

Elle
tage,
et te
scien
conte
ment
gence

Obj

nel, t
nivea
pours
les te
il doi
la cor
premi
sionn
sur ex
progn

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

CHAPITRE VI

La société exige, aujourd'hui, de ses membres, un équipement matériel et intellectuel de plus en plus considérable. A cette seule condition, sauront-ils lutter victorieusement sur le plan économique et se ménager un avenir meilleur sur le plan humain. C'est la conséquence directe de l'évolution scientifique et technologique de notre époque, de laquelle émerge un nouvel humanisme.

L'agriculture s'inscrit dans ce nouveau contexte national et international. Elle devient, chaque jour, de plus en plus complexe, se spécialise toujours davantage, et fait appel à beaucoup plus de science et de technique qu'autrefois, science et technique qui se renouvellent sans cesse. Toutes les applications techniques et scientifiques, dans le domaine de l'agriculture, doivent se réaliser à l'intérieur d'un contexte socio-économique donné, lui-même en perpétuelle évolution. Parallèlement aux autres secteurs d'activité, l'agriculture pose à l'enseignement des exigences sans précédents.

Objectifs généraux

Le rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, tome I, page 123, assigne à l'enseignement professionnel, « *quel que soit le niveau considéré, un double but qui le distingue, au niveau même des fins qu'il poursuit, des autres types d'enseignement : il doit d'abord transmettre à l'étudiant les techniques propres à la fonction de travail à laquelle il a choisi de se destiner; il doit aussi le préparer à assumer les tâches et les responsabilités qui définissent la condition de vie particulière ordinairement associée à la fonction de travail.* Au premier de ces buts correspondent les aspects techniques de la formation professionnelle; au second, ses aspects humanistes ». Nous aurons l'occasion de revenir sur ces aspects techniques et humanistes dans un prochain chapitre consacré aux programmes.

En regard de sa clientèle, l'enseignement professionnel agricole a pour but de former des agriculteurs au sens large, c'est-à-dire, ceux et celles qui se destinent à l'agriculture ou à des activités connexes. Dans un sens plus restreint, il a pour rôle de préparer des exploitants, chefs d'entreprises agricoles, propriétaires ou non, oeuvrant dans le secteur de la production et devant exercer à la fois des fonctions d'exécution, de gestion et de direction. Il doit chercher à atteindre la totalité de ceux qu'il aurait normalement pour mission de former; c'est l'aspect quantitatif du problème de la formation professionnelle agricole. Qualitativement, il vise à assurer une formation complète. Il prépare à diverses occupations qui se caractérisent principalement par l'intégration d'un « ensemble complexe d'opérations tributaires de plusieurs disciplines du savoir ou du geste dans une seule spécialité professionnelle identifiée comme telle » (10, p. 171).

Il serait inutile d'insister outre mesure sur l'aspect quantitatif de la formation professionnelle agricole; elle doit s'étendre le plus rapidement possible à la totalité des agriculteurs. On n'a guère d'autre choix, si l'on veut éviter l'aggravation des difficultés de l'agriculture et rattraper les retards de celle-ci sur les autres secteurs de l'économie. *Il importe donc d'abord, de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la démocratisation de l'enseignement agricole en le mettant à la portée de tous pour s'assurer ensuite qu'il touche effectivement toute la clientèle souhaitable.*

Dans cet optique, quel pourrait être le taux idéal de scolarisation professionnelle en agriculture? Une foule d'attitudes et de gestes dépendent jusqu'à un certain point de la réponse que l'on peut donner à cette question, ce qui ne la rend pas facile pour autant.

Dans le seul secteur de la production agricole, en ce qui concerne les exploitants, l'habitude s'est prise, à partir du nombre de fermes québécoises provenant de différentes sources statistiques et du taux de rotation des agriculteurs à la direction d'une ferme, d'évaluer les besoins annuels en remplacement et de déterminer un taux théorique de scolarisation. C'est ainsi que le comité Régis (13, p. 134) chiffre les besoins à 2500 remplaçants par année pour les seules fermes dites commerciales, en se basant sur des données statistiques de 1956. En étendant la base de calcul à toutes les fermes et au secteur para-agricole et en considérant le pourcentage des diplômés qui s'orientent en agriculture, il en arrive à prévoir 5,000 inscriptions par année.

Évidemment, c'est un ordre de grandeur qui doit être considéré comme tel mais cette base de calcul n'en demeure pas moins assez fragile. On sait par exemple que le seul changement de la définition statistique de la ferme en 1961 est responsable en bonne partie de la diminution du nombre de fermes de l'ordre d'une trentaine de mille. Or, si la définition statistique est assez instable, que dire alors de la définition réelle et concrète de la ferme dans cette période d'évolution rapide en agriculture. S'il est déjà difficile d'utiliser les données dans le seul secteur où nous en possédions quelques-unes, les possibilités deviennent pratiquement nulles dans le secteur para-agricole, transformation, commercialisation, services, où l'étude des tendances de l'agriculture nous a révélé une expansion de cette dernière.

La plupart des estimations que nous pouvons faire présentement en regard du taux idéal de scolarisation professionnelle en agriculture reposent ainsi davantage sur l'intuition qu'elles ne s'appuient sur des données de base relativement sûres. C'est pourquoi nous préférons nous abstenir de répondre à la question ci-dessus en attendant que les études ou les enquêtes socio-économiques sur les prévisions d'emploi en agriculture viennent nous fournir les renseignements nécessaires à cette fin.

Au plan qualitatif, la formation professionnelle agricole peut se dissocier en différents aspects. Pour répondre aux exigences des fonctions de travail auxquelles elle prépare, elle doit comprendre des connaissances techniques, économiques, et sociales. L'importance relative à accorder à l'un ou l'autre de ces différents aspects de la formation est fonction des niveaux d'enseignement et de leurs objectifs.

En face du phénomène de la commercialisation de l'agriculture et de l'internationalisation des échanges et à l'intérieur d'un système d'économie concurrentiel, c'est l'efficacité qui prévaut et qui fait souvent la différence entre profit et perte. Une agriculture empirique ne pourrait résister aux pressions socio-économiques qui surgissent de toutes parts. On ne saurait donc tolérer plus longtemps la médiocrité quantitative et qualitative de la production, dans la mesure où elle existe encore. *Ceci pose l'obligation de la compétence technique, économique, et sociale pour celui qui se destine au métier d'agriculteur.*

Formation technique

« Notre agriculture ne pourra lutter avec des agricultures concurrentes de plus en plus évoluées que si elle exploite partout selon le dernier cri de la technique » (2, p. 280). La compétence technique correspond à la maîtrise des données techniques du travail. C'est là un des aspects sur lequel on a toujours insisté dans les programmes de formation professionnelle agricole. « Les agriculteurs doivent connaître, comprendre et savoir utiliser des techniques de production éprouvées qui leur permettent de produire de la façon la plus efficace et la plus économique possible » (13, p. 5).

Cette formation technique doit être constamment adaptée, d'une part, aux besoins économiques généraux de l'agriculture, tant dans le cadre des échanges internationaux que dans le cadre national, et d'autre part, aux besoins économiques particuliers de la clientèle à servir, cette dernière provenant d'un milieu à caractéristiques bien définies.

Formation économique

On reconnaît aujourd'hui que la formation économique revêt autant d'importance sinon plus, que la formation technique. S'occuper d'accroître l'offre dans le secteur de la production agricole sans se soucier de la demande, serait une erreur d'autant plus grave que la demande se caractérise par sa faible élasti-

cité. Cette formation économique n'a sans doute pas progressé de pair avec la formation technique, malgré une insuffisance certaine de cette dernière. Si les rendements sont en progression dans la province de Québec, le niveau de vie des agriculteurs est loin de s'être élevé dans les mêmes proportions.

L'agriculteur d'aujourd'hui, et plus encore celui de demain, « doit répondre aux exigences d'un marché qu'il ne contrôle pas et il doit même redéfinir sa propre consommation intérieure, tant en biens d'utilité professionnelle qu'en biens de consommation proprement dits » (13, p. 3). Celle-ci réfère à la maîtrise des lois de l'économie agricole et à la maîtrise des lois de l'économie générale, en se préoccupant de bien intégrer la première à la dernière. Elle réfère encore à la connaissance des mécanismes de mise en marché, de transformation et de distribution des produits.

Pour l'exploitant agricole, particulièrement, les connaissances et habiletés administratives s'avèrent une nécessité de premier ordre; c'est là un second aspect de la formation économique. L'exploitation d'une ferme implique de multiples responsabilités administratives. L'exploitant « doit pouvoir organiser sa ferme sur une base rationnelle et, en particulier, la consacrer aux productions qui conviennent le mieux aux exigences physiques et économiques du milieu et lui assurer la dimension et l'équipement nécessaire à une production économique » (13, p. 4).

Il doit pouvoir également choisir les investissements à faire dans les différents secteurs de l'entreprise, établir les priorités qui s'imposent, utiliser le crédit nécessaire, faire des prévisions économiques, pratiquer une tenue comptable des opérations financières, analyser les résultats.

L'exploitant agricole est autant sinon plus un agent de direction et de planification, un homme d'affaires qui doit diriger et gérer une exploitation, qu'un agent d'exécution dont la fonction se limiterait simplement à appliquer des connaissances scientifiques et techniques. Il importe alors de lui fournir toutes les connaissances intellectuelles nécessaires à la maîtrise des données de responsabilité qui s'attachent à sa fonction pour le rendre en mesure d'organiser efficacement ses efforts et ses ressources et de prendre les meilleures décisions administratives au moment le plus opportun.

Formation sociale

Dans une perspective humaniste de la formation professionnelle agricole, on ne saurait négliger l'aspect social de cette formation. L'individualisme traditionnel et le conservatisme persistant de l'agriculteur ne peuvent plus se concilier avec la structure de l'agriculture et ses conditions d'évolution. Il est facile de se rendre compte par exemple que la production et la vente des denrées agricoles revêtent de plus en plus un aspect collectif.

La formation sociale devient donc une condition essentielle de l'intégration complète de la classe agricole à la société et de sa participation à la prospérité de l'économie générale. Elle est la condition « sine qua non » du développement

d'une organisation professionnelle capable d'oeuvrer elle-même, à la défense et à la promotion de ses membres et de leur faire prendre pleinement conscience de leurs obligations de producteurs. L'enseignement agricole se donnera donc comme objectif d'inculquer aux futurs agriculteurs le sens de la solidarité, des disciplines collectives et des responsabilités, et de leur inspirer confiance en eux-mêmes et dans l'avenir de leur profession.

Formation ménagère agricole

Quant à l'enseignement professionnel destiné aux épouses d'agriculteurs, il doit prendre une orientation nettement différente. Le rôle que la femme est appelée à jouer en agriculture ne requiert pas une formation proprement agricole aussi large ni aussi approfondie que celle de son mari. *On insistera plutôt sur la formation ménagère, utile à toute maîtresse de maison, accompagnée de notions générales en agriculture à dominante économique-sociale, lesquelles lui permettront de participer à la gestion de l'exploitation et à la vie professionnelle de son mari et de mieux comprendre les problèmes de son milieu.*

Formation générale

Même si la formation générale ne constitue pas un objectif spécifique de la formation professionnelle, elle n'en fait pas moins partie intégrante et lui sert d'appui. L'insuffisance de formation générale est reconnue partout comme le handicap le plus sérieux que l'enseignement agricole ait encore à surmonter. La formation générale constitue le solage de la formation professionnelle agricole. Elle s'avère, en effet, indispensable pour permettre aux étudiants de bien assimiler l'enseignement agricole et d'exercer leur profession dans de bonnes conditions sociales, économiques et humaines. *Il serait contraire à toute logique, comme à toute justice, de ne pas assurer ici, à la culture générale, la place qu'on lui retrouve ailleurs, dans les autres secteurs d'enseignement. C'est là un impératif qui découle des exigences culturelles de la société et des exigences croissantes de mobilité sociale et professionnelle.*

Besoins immédiats et exigences d'avenir

L'enseignement professionnel agricole ne doit jamais perdre de vue qu'il doit former présentement des agriculteurs qui seront encore en place en l'an 2000. Dans les perspectives d'une évolution accélérée de l'agriculture et des exigences accrues de la mobilité professionnelle qu'il se doit de faciliter, il lui faut se préoccuper d'inculquer à chacun le souci du perfectionnement et de lui assurer un maximum de possibilités d'adaptation.

L'importance respective à accorder aux besoins immédiats et aux exigences de l'avenir varie en fonction des niveaux d'enseignement et de la catégorie de la clientèle à laquelle ils s'adressent. *Néanmoins, on devra insister de plus en plus sur les principes de base en agriculture et chercher à rendre les étudiants perméa-*

bles à des connaissances ultérieures, préparant ainsi la voie à la vulgarisation et à l'éducation permanente qui, elles, se donneront comme objectif de satisfaire davantage les besoins immédiats.

La complexité croissante des activités agricoles commande de tenter un effort sans précédent en vue de la préparation professionnelle de ceux qui se destinent à l'agriculture. L'enseignement professionnel agricole doit donc se donner comme objectif général de dispenser un maximum de formation professionnelle à la totalité des agriculteurs et une formation plus poussée à une élite sans cesse grandissante, dans la perspective des fins humanistes et techniques qui le caractérisent.

PRINCIPES DIRECTEURS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

CHAPITRE VII

L'éducation assume une double responsabilité. D'une part, elle a pour mission de rendre un individu capable de s'intégrer adéquatement à la vie sociale et économique de la communauté, de s'y épanouir et de s'adapter rapidement à ses transformations; d'autre part, elle doit fournir à la société des éléments susceptibles de contribuer au maximum à son développement économique et social.

L'enseignement professionnel agricole doit participer à cet objectif global de l'éducation et partant, y intégrer ces objectifs spécifiques. Cela implique la mise sur pied d'une organisation favorisant pleinement et à tous les plans, l'intégration de la classe agricole à la société tout en étant fonctionnellement bien adaptée aux exigences propres de l'agriculture. C'est ce qui découle des chapitres précédents. Nous rencontrons alors deux exigences fondamentales à satisfaire et à concilier : celle de l'insertion de l'enseignement agricole dans le système général d'enseignement et celle de l'adaptation du même enseignement aux besoins et aux conditions spécifiques du secteur agricole.

Participation à l'objectif global de l'éducation

Pour atteindre l'objectif d'intégration de la classe agricole à la société et répondre en même temps aux besoins de la profession, en d'autres termes, pour des raisons d'équité sociale et d'efficacité économique, l'enseignement agricole doit être organisé de telle façon qu'il puisse dispenser une formation professionnelle de valeur équivalente à celle que reçoivent les autres catégories socio-professionnelles en bénéficiant de titres équivalents; d'où la nécessité de mettre à la disposition du monde agricole un enseignement de même niveau et de même qualité que tout autre secteur d'enseignement et de lui donner les mêmes chances et les mêmes moyens qu'à tous les autres. En toute logique et en toute justice, il importe de faire bénéficier les agriculteurs de la large communauté d'objectifs, de structures, de programmes et de moyens que le système d'éducation de la pro-

vince de Québec se prépare à offrir à la population et de leur fournir les avantages des nombreux services scolaires et para-scolaires qui en découleront.

Dans l'optique de cette politique de parité, l'enseignement destiné aux agriculteurs doit se caractériser par un souci évident de démocratisation. On peut prétendre concrétiser un tel souci dans la mesure où l'on assure à l'enseignement une large diffusion en vue d'atteindre la grande majorité sinon la totalité de ceux qui s'orientent en agriculture et dans la mesure où l'on en favorise l'accessibilité selon les aptitudes, les intérêts et les rythmes individuels des étudiants. Conséquemment, il nous faut penser à une continuité verticale de l'enseignement et à une structure étagée qui permettent une éducation progressive. C'est la meilleure façon de donner aux jeunes toutes les chances de promotion intellectuelle et sociale, de répondre aux aspirations des éléments les plus doués et les plus dynamiques de la jeunesse agricole. Ce souci coïncide d'ailleurs avec le besoin de former des leaders agricoles, des exploitants encore plus évolués et plus progressifs qui viendront encadrer la masse des agriculteurs et servir de supports locaux à toutes les actions subséquentes de formation et d'information professionnelles.

Les raisons de parité commandent encore de ménager aux agriculteurs les possibilités d'acquisition de la meilleure formation générale possible. Non seulement la culture générale sert-elle de pierre d'assise indispensable à une bonne formation professionnelle, mais facteur important dans la poursuite des fins d'intégration, elle constitue le dénominateur commun à toutes les catégories socio-professionnelles. En outre, elle prépare davantage à faire face aux exigences d'accélération du progrès et de mobilité sociale et professionnelle, favorisant ainsi la souplesse d'adaptation, l'une des qualités les plus essentielles pour évoluer dans le monde contemporain.

Comment satisfaire aux exigences de formation générale d'un côté et à celles de formation professionnelle de l'autre. Le rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel fournit une réponse à cette question en présentant une conception nouvelle de la formation professionnelle en vertu de laquelle l'enseignement professionnel partage le but global de tout enseignement qui vise « à former des hommes dans le plein sens du terme » et se situe autant dans une perspective humaniste que dans une perspective proprement technique. Ce n'est pas tellement en soi qu'une matière ou une activité prend une valeur de formation générale ou professionnelle, mais en fonction du « contexte académique » dans lequel elle se situe. D'ailleurs, entre la culture générale et la spécialisation, « plutôt qu'une opposition factice, c'est une complémentarité qu'il faut voir et rechercher » (9, p. 11).

La formation générale et la formation professionnelle correspondent, en effet, à deux étapes de la formation globale où l'accent est mis sur le développement de l'intelligence et de la personnalité pour l'une, et sur la recherche de fins plus spécifiques pour l'autre, l'une et l'autre étant intimement liées et ayant des rapports réciproques de complémentarité. Selon cette conception, nous ne pouvons qu'aspirer à voir se réaliser une association intime de la formation générale et de la formation professionnelle agricole en même temps qu'une harmonisation de l'enseignement agricole avec les autres enseignements professionnels.

Un tel objectif s'allie parfaitement avec celui de réaliser des conditions d'enseignement favorisant la mobilité scolaire, sociale et professionnelle. Ce dernier aspect commande d'éviter une trop grande compartimentation et des cloisonnements de l'enseignement qui se répercutent ensuite dans la vie en société. En d'autres termes, de façon plus positive, il devient nécessaire d'intégrer l'enseignement agricole à un tout harmonieux, facilitant ainsi la réorientation des étudiants en cours d'études par les meilleures liaisons horizontales possibles et, au besoin, leur reclassement ultérieur dans des activités autres qu'agricoles.

Les objectifs d'intégration, la politique de parité, les exigences de mobilité scolaire, sociale et professionnelle ne peuvent se concilier avec un particularisme scolaire et social. Par conséquent, il devient de plus en plus irrationnel de concevoir l'enseignement agricole comme un « enseignement à part ». Ce dernier, au contraire, doit s'insérer le plus efficacement possible dans les structures générales du système d'éducation.

Comparativement au contexte européen, du moins pour le moment, l'insertion de l'enseignement professionnel agricole dans l'ensemble du système scolaire se présente davantage comme une nécessité dans la contexte nord-américain. Dans les pays européens, même si l'on se soucie de plus en plus d'associer la formation professionnelle à la formation générale et d'harmoniser les divers enseignements professionnels entre eux, il y demeure une relative fragmentation de l'enseignement. Les divers ordres d'enseignement professionnel demeurent relativement séparés entre eux et conservent une certaine indépendance vis-à-vis l'enseignement de formation générale. On se préoccupe cependant d'y maintenir un minimum de formes de liaisons indispensables. Dès lors, un enseignement donné a moins à souffrir d'un certain particularisme scolaire.

Dans le contexte nord-américain, on retrouve un système scolaire qui se caractérise de plus en plus par la polyvalence de ses institutions d'éducation où l'on vise à intégrer tous les programmes d'enseignement de façon à réaliser la diversité des connaissances dans l'unité. On y offre en même temps la formation générale et la formation professionnelle. La province de Québec semble résolument et définitivement engagée dans cette voie. L'enseignement qui voudrait demeurer en marge d'un tel système ferait rapidement figure d'enseignement au rabais par rapport aux autres et risquerait de souffrir gravement de l'absence d'un ensemble de moyens et de services que seule l'importance numérique d'une clientèle saurait économiquement justifier.

Adaptation aux exigences spécifiques de la formation professionnelle agricole

Même s'il participe à l'objectif global de l'éducation, « l'enseignement professionnel, précisément parce qu'il est destiné à préparer immédiatement les étudiants à occuper une fonction de travail dans la société, doit emprunter, à cette proximité du monde social et économique, les fins propres qui le caractérisent » (10, p. 121). C'est ici que se situent les exigences spécifiques à satisfaire. On doit donc *pouvoir retrouver, à l'intérieur des structures générales du système sco-*

laire, une saine organisation fonctionnelle permettant d'adapter l'enseignement agricole aux conditions propres à l'agriculture.

Nous nous sommes familiarisés, au cours des premiers chapitres avec la complexité des activités agricoles, lesquelles font appel à une très grande diversité de connaissances et d'aptitudes et où, dans le secteur de la production et dans les conditions présentes d'évolution des structures de l'agriculture, les fonctions de direction et de gestion s'associent la plupart du temps à la fonction d'exécution. C'est donc sur cette structure écomico-sociale de l'agriculture dont les perspectives d'évolution ne laissent pas présager encore la disparition, du moins dans l'immédiat, que nous devons fonder l'enseignement destiné à l'agriculteur défini au sens strict.

Comparativement aux autres enseignements professionnels de même niveau qui préparent un individu à exercer une fonction de travail relativement simple, l'enseignement agricole se voit dans l'obligation d'assumer de lourdes responsabilités, ayant à charge d'assurer une formation technique, économique et sociale la plus complète possible à la majorité, sinon à la totalité de sa clientèle souhaitable et ce, dans des conditions psycho-sociales souvent défavorables. Il doit à plus forte raison, être de haut calibre et centré constamment sur les besoins à satisfaire. *L'enseignement agricole doit, par conséquent, pouvoir trouver les moyens et les conditions nécessaires à l'exercice de ses responsabilités et à la réalisation de ses objectifs.*

On réfère, ici, en premier lieu, à l'obtention et à l'utilisation des crédits indispensables à son organisation et à son bon fonctionnement. Le souci de créer un enseignement aux moindres frais ne doit pas l'emporter sur celui d'organiser un enseignement efficace. *Mieux vaudrait différer l'ouverture d'un centre de formation professionnelle agricole que de débiter dans des conditions boiteuses.*

La qualité d'un enseignement est d'abord fonction du maître qui le dispense. On touche ici le point névralgique et le facteur fondamental de réussite et d'efficacité de tout enseignement. Dès lors, en organisant l'enseignement agricole, il faut, de toute première nécessité, *prévoir le recrutement en nombre suffisant de maîtres qualifiés aux plans technique et pédagogique et leur ménager les facilités appropriées de perfectionnement.*

Une autre exigence fondamentale à respecter est celle du contact systématique à maintenir entre l'enseignement et le milieu à desservir. Tout en ménageant les exigences d'avenir et celles de la mobilité sociale et professionnelle, l'enseignement agricole n'en doit pas moins comporter un certain degré d'adaptation aux conditions agricoles de la région (principe de la régionalisation de l'enseignement) et un minimum d'orientation pratique et utilitaire dont l'importance pourra varier selon les types d'activité professionnelle agricole pour lesquels prépare cet enseignement. Ces conditions sont impossibles à réaliser *sans une extériorisation suffisante du personnel enseignant avec laquelle la charge d'enseignement doit pouvoir se concilier.*

Nous avons déjà noté l'interdépendance de la recherche, de l'enseignement et de la vulgarisation agricole. Cette trilogie ne peut se briser sous peine de voir l'enseignement se scléroser et perdre son efficacité. La recherche fournit la matière à l'enseignement; l'enseignement prépare la voie à la vulgarisation; la vulgarisation vivifie l'enseignement et rend la recherche plus pratique et utilitaire. *En tant qu'élément constituant des investissements intellectuels agricoles, l'enseignement se doit de conserver des attaches organiques à son complexe naturel.*

L'organisation et le développement de l'enseignement agricole, à tous ses niveaux, doivent pouvoir s'inscrire dans un plan d'ensemble et trouver les conditions de coordination nécessaire à cette fin. Ceci implique l'existence *d'une politique provinciale, inspirée et dirigée par les autorités compétentes, et une planification provinciale efficace des initiatives régionales.*

D'ailleurs, nous avons déjà mentionné que l'enseignement devait faire partie du plan global des investissements intellectuels et de celui des investissements agricoles. De cet autre principe, découle la nécessité d'une étroite collaboration entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et d'une véritable intégration de la formation professionnelle agricole parmi les préoccupations de ces deux ministères. Selon leurs responsabilités respectives, *tous deux doivent prendre part directement ou indirectement à l'organisation, au développement et à la promotion de l'enseignement professionnel agricole.*

Dans cette oeuvre, la participation des organisations agricoles et surtout de la profession s'avère également des plus importantes et des plus indispensables; c'est là un autre aspect de la démocratisation de l'enseignement professionnel agricole. L'expérience prouve d'ailleurs que l'intérêt porté par les agriculteurs à la formation professionnelle est à la mesure même de cette coopération. Plus ils ont le sentiment que c'est leur affaire, plus ils sont soucieux de son développement et de son bon fonctionnement. Il devient logique de leur confier une part de responsabilité et de les associer à la mise en oeuvre de la politique de formation professionnelle agricole.

Conclusion

Nous venons d'exposer sommairement les principes généraux à la base de l'organisation d'un enseignement professionnel agricole qui, tout en se prétendant fonctionnel, devient l'instrument d'intégration des agriculteurs à la société. Nous tenterons, au cours des prochains chapitres, de concrétiser le plus possible cette philosophie, compte tenu des impondérables issus d'un système d'éducation encore en voie d'élaboration, en proposant une organisation et des structures qui seront, autant que possible, à la fois souples et évolutives.

DEUXIÈME PARTIE

INTÉGRATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE À L'ENSEMBLE DU SYSTEME SCOLAIRE

DEUXIÈME PARTIE

INTRODUCTION
DE L'EXAMEN
PROFESSEUR
AGRICULTURE
A L'ENSEIGNEMENT
DU SYSTEME
SCOLAIRE

CH

ticip
plein
de p
scol
fessi
prov
min
du 2

res g
devo
lant
nous
bien
par
n'ont
des
ou l'
en ce

Stru

pose
moye
nivea
de tr
recon

STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

CHAPITRE VIII

Nous avons déjà établi que l'enseignement professionnel agricole doit participer à l'objectif global de l'éducation, visant à former des hommes dans le plein sens du terme, et qu'en vertu du contexte actuel de l'éducation, il se devait de poursuivre ses fins propres à l'intérieur des structures générales du système scolaire. En d'autres termes, c'est préconiser l'insertion de l'enseignement professionnel agricole, à tous ses niveaux, dans l'ensemble du système scolaire de la province de Québec, principe déjà reconnu d'ailleurs dans un mémoire préliminaire et partiel remis au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation en date du 23 mars 1965 et annexé au présent rapport.

Il nous reste alors à établir un rapport de concordance entre les structures générales d'enseignement proposées par le rapport Parent, lesquelles semblent devoir être acceptées et mises en application, et les exigences de formation découlant des formes d'activités agricoles, en respectant le champ d'action que nous nous sommes délimité à l'introduction de notre étude. *Cependant, il faut avoir bien présent à l'esprit que l'ensemble des structures d'enseignement préconisées par le rapport Parent servent d'hypothèses de travail, dans la mesure où elles n'ont pas encore reçu une acceptation officielle du gouvernement, et qu'advenant des modifications majeures quant à l'application des recommandations pour l'un ou l'autre des niveaux d'enseignement proposés, il faudrait prévoir les ajustements en conséquence quant à la structuration de l'enseignement professionnel agricole*

Structures générales de l'enseignement

En deçà de l'enseignement de niveau universitaire, le rapport Parent propose trois niveaux d'enseignement superposés : le niveau élémentaire d'une durée moyenne de six ans; le niveau secondaire d'une durée moyenne de cinq ans; le niveau pré-universitaire et professionnel d'une durée de deux ans ou, à l'occasion, de trois ans, pour répondre à certains besoins particuliers. À la lumière de ces recommandations, le ministère de l'Éducation a statué sur deux de ces trois ni-

veaux par le règlement numéro 1 qui « définit les principes essentiels d'une orientation radicalement nouvelle de l'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire ».

Les deux principales caractéristiques de cette nouvelle orientation à l'un de ces niveaux qui nous intéresse plus particulièrement, soit le niveau secondaire, sont l'introduction des options graduées et l'établissement d'un système de promotion par matière. Le cours secondaire devient ainsi polyvalent et intègre les matières du cours d'initiation au travail et du cours de métier; la promotion par matière rend possible l'individualisation de l'enseignement. C'est ce qui ressort de l'article 7 du règlement numéro 1 du ministre de l'Éducation où l'on peut lire ce qui suit aux notes explicatives : « Cet article établit de fait un système d'options graduées à l'intérieur d'un cours secondaire ainsi devenu polyvalent, puisqu'en supprimant les cloisons des sections actuelles (générale, scientifique, initiation au travail, métiers, etc) il permet à l'élève de constituer son programme individuel de cours en choisissant les matières et les rythmes d'apprentissage qui lui conviennent ». Par conséquent les notions traditionnelles de section et de degré disparaissent.

Quant au niveau de l'institut, offrant l'enseignement pré-universitaire et professionnel, il constituerait « une étape préparatoire nécessaire aux études supérieures pour ceux qui s'y destinent et pour les autres, une phase terminale de formation générale et de formation professionnelle préparant directement à la vie » (9, p. 186). En plus de ces trois niveaux d'enseignement, le rapport Parent préconise l'organisation d'un service général d'éducation permanente.

Structures générales d'enseignement et enseignement professionnel agricole

Au chapitre traitant des objectifs de l'enseignement professionnel agricole, nous lui avons assigné comme but la formation des agriculteurs au sens large, c'est-à-dire de toute personne qui exerce une activité agricole ou toute autre activité pour laquelle des connaissances agricoles sont requises et, dans un sens plus restreint, la formation d'exploitants agricoles exerçant leurs activités dans le secteur de la production agricole. Il s'agit alors d'examiner quelle serait la correspondance à établir entre les différents types de formation professionnelle agricole à dispenser et les niveaux d'enseignement ci-dessus énumérés que nous propose le système d'éducation de la province de Québec.

Le niveau élémentaire

Il n'est évidemment pas question d'inclure un quelconque enseignement professionnel agricole au niveau élémentaire. Ce dernier doit se consacrer exclusivement à l'enseignement de formation générale et à l'acquisition des « outils intellectuels » nécessaires à chacun pour « tirer profit des enseignements sco-

lares subséquents et des leçons de la vie » ⁽⁹⁾. D'ailleurs, le règlement numéro 1 du ministre de l'Éducation ne prévoit aucun enseignement professionnel au niveau élémentaire.

Le niveau secondaire

Si l'on prend le niveau secondaire dans son ensemble, où se « marient les préoccupations de la formation générale et celles de l'orientation », l'organisation de l'enseignement professionnel agricole sous forme d'options coïncide parfaitement bien avec le souci de démocratisation de cet enseignement, et avec la préoccupation de satisfaire les exigences de mobilité scolaire, sociale et professionnelle. Favorisant l'accession des agriculteurs à la culture générale, il les préparerait mieux à assumer l'ensemble de leurs responsabilités futures tout en évitant les orientations prématurées et irréversibles et la ségrégation psychologique dont ils ont été trop longtemps victimes.

Nous sommes d'opinion, qu'au tout début du secondaire, il y aurait lieu d'offrir un programme facultatif comportant quelques notions générales sur l'agriculture afin d'en permettre une approche en tant que mode de connaissance ou d'activité, servant les fins de la culture générale et de l'orientation. Nous ne croyons pas cependant à l'opportunité d'y organiser un enseignement systématique de l'agriculture, à moins qu'il ne soit destiné à des individus devant exercer des activités agricoles très simples, pouvant s'accommoder d'un ensemble de connaissances générales et professionnelles limitées. Autrement, le degré de maturité et de formation générale des élèves nous apparaîtrait insuffisant pour permettre une assimilation normale de cet enseignement. On devrait plutôt, à ce niveau, restreindre la formation professionnelle, à l'initiation à quelques techniques d'utilité générale telles la menuiserie, la mécanique, l'électricité, etc.

Découlant des formes d'activités agricoles, il pourrait exister deux types généraux de formation professionnelle agricole à prévoir au niveau secondaire : un premier type de formation destiné à préparer une main-d'oeuvre qualifiée pour l'agriculture et ses activités connexes; un deuxième type de formation destiné à préparer des exploitants de ferme.

Main-d'oeuvre qualifiée en agriculture et ses activités connexes

Peut-on réellement penser, à l'heure actuelle au niveau secondaire, à la formation d'ouvriers agricoles ou d'une main-d'oeuvre qualifiée pour l'agriculture et ses activités connexes? Un fait certain, l'on tombe ici en terrain complètement neuf qu'il faut défricher. Toutes les données que nous possédons présentement sur ce champ d'activité sont des plus rudimentaires et les investigations sont à poursuivre. Nous ne pouvons nous baser par conséquent sur les leçons de l'expérience.

Dans les conditions actuelles de l'agriculture, les possibilités d'emploi pour la main-d'oeuvre agricole, du moins dans le secteur de la production agricole, sont relativement limitées, généralement peu rémunératrices, très irrégulières et offrent, par conséquent, relativement peu de sécurité. Nous connaissons bien, par exemple, le caractère saisonnier de la plupart des travaux agricoles.

Si l'on analyse, par contre, les tendances générales de l'agriculture, on peut y déceler des besoins assez évidents qui nous semblent devoir s'intensifier graduellement. D'une part, l'agriculture dépasse de plus en plus les cadres de la ferme familiale et ne s'identifie plus à elle. La production, en outre, ne devient que l'un des multiples aspects de l'activité agricole. À ce moment-là, le secteur d'emploi pour l'ouvrier agricole s'en trouve considérablement élargi. D'autre part, au fur et à mesure de l'accélération du progrès, la spécialisation et l'agrandissement des exploitations agricoles font naître un besoin en main-d'oeuvre agricole qualifiée, que l'amélioration des conditions de vie et des revenus agricoles devrait permettre de mieux satisfaire, comparativement à ce que l'on voit présentement. *Il importe cependant de poursuivre davantage les recherches et d'effectuer les enquêtes nécessaires en vue de déceler les besoins d'une façon plus précise, de mieux se fixer sur les objectifs particuliers à atteindre et conséquemment d'ajuster, de façon planifiée, le recrutement aux besoins prévisibles de l'emploi et aux aptitudes des étudiants, compte tenu de la liberté de ces derniers.*

Quant à l'objectif général de ce type de formation professionnelle agricole, il peut se définir assez facilement. Visant à préparer une main-d'oeuvre qualifiée en agriculture et ses activités connexes, il devrait permettre à l'élève d'acquérir un certain degré d'habileté pratique dans l'un ou l'autre des secteurs d'activité agricole qui l'intéresse, tout en lui fournissant la somme de connaissances théoriques qui le rendrait apte à raisonner son travail et lui ménagerait un minimum de souplesse d'adaptation. Sous ce double aspect des connaissances théoriques et de l'habileté pratique requise, il faudrait respecter, à l'intérieur même de ce type général de formation professionnelle agricole, les diverses exigences de formation découlant de la multiplicité des activités agricoles, les unes pouvant se satisfaire d'une formation relativement simple et limitée, les autres requérant une formation plus poussée.

Exploitants agricoles

Le deuxième type général de formation professionnelle agricole à prévoir au niveau secondaire concerne la préparation des exploitants agricoles. Nous savons déjà que ces derniers sont des chefs d'entreprise et qu'il auront à exercer des activités très complexes qui associent des fonctions de direction, de gestion et d'exécution, tributaires de plusieurs disciplines du savoir et du geste. Ces activités, de par leur nature, exigent des connaissances très étendues et très approfondies. C'est l'une des raisons qui nous fait distinguer deux phases dans l'ensemble de la formation professionnelle agricole destinée à l'exploitant agricole, à savoir, une phase générale et polyvalente et une phase spécialisée, l'une caractérisée par rapport à l'autre, constituant, pour ainsi dire, deux étapes d'un même

processus de spécialisation progressive par rapport aux techniques et aux sources scientifiques dont celle-ci dérive.

Selon cette conception et en vue de dispenser cet ensemble de formation professionnelle de façon adéquate et dans des conditions de réceptivité appropriée, on doit nécessairement dépasser le cadre du niveau secondaire proprement dit. Comment peut-il en être autrement si l'on tient compte du temps nécessaire pour dispenser cet ensemble de formation professionnelle, des matières de formation générale qui lui sont pré-requises et des aptitudes des étudiants à l'acquisition de tel ordre de connaissances et de tel degré de spécialisation à tel moment précis de leur développement. Donc, au niveau secondaire, se situerait la phase générale et polyvalente de l'ensemble de la formation professionnelle agricole, première étape de la spécialisation.

Pour plusieurs années à venir, c'est probablement au niveau secondaire que se situera la formation de la majorité des exploitants agricoles. Il pourra ainsi leur assurer le minimum de formation professionnelle indispensable à l'exercice de leurs fonctions. Cette dernière constitue la base d'une formation plus complète à acquérir au-delà du niveau secondaire, ou encore, fournit une assise à l'éducation permanente et prépare la voie à la vulgarisation à qui elle sert de point d'appui.

Dans cette perspective, tout en assurant ce minimum de formation professionnelle indispensable à l'exercice d'une fonction de travail, on doit tendre, au niveau secondaire, à « apprendre à apprendre », à éveiller le désir du perfectionnement, à développer les capacités intellectuelles et les aptitudes au raisonnement, à faciliter l'adaptation à de nouvelles conditions issues du progrès en perpétuelle évolution. L'enseignement y revêt un caractère plutôt général et polyvalent, déjà orienté vers la gestion.

Le niveau pré-universitaire et professionnel

Pour répondre adéquatement au besoin de formation d'une élite agricole et en correspondance avec la phase spécialisée de l'ensemble de la formation professionnelle de l'exploitant agricole, il nous faut prévoir un enseignement qui s'étende sur une partie ou sur la totalité du niveau pré-universitaire et professionnel, le tout étant fonction des aptitudes, des intérêts et des besoins des étudiants. C'est à ce niveau que l'on pourra prétendre former les éléments agricoles les plus évolués, les exploitants agricoles les plus dynamiques et les plus progressifs qui sauront encadrer la masse des agriculteurs et les entraîner dans une marche ascendante vers le progrès.

Quand nous proposons que l'enseignement agricole s'étende sur une partie ou sur la totalité du niveau pré-universitaire et professionnel en fonction des aptitudes, des intérêts et des besoins des étudiants, nous songeons en particulier à deux types d'enseignement agricole, l'un abrégé, l'autre de plein exercice, que nous désignerons comme tel dans la suite de notre étude. Nous supposons dès lors que nous pouvons retrouver à ce niveau une souplesse et une flexibilité au moins analogue à celles qui caractérisent le niveau secondaire. En effet, nous

aurions peine à concevoir que les principes d'organisation de l'enseignement au niveau secondaire ne conservent pas une égale valeur au niveau pré-universitaire et professionnel même s'ils devaient recevoir une application différente dans le cas qui nous intéresse.

Ces deux types d'enseignement devraient normalement prendre le relais de l'enseignement agricole de niveau secondaire pour dispenser la phase spécialisée de l'ensemble de la formation professionnelle agricole. Ils différencieraient l'un de l'autre par leurs formules et leurs programmes. Le premier, l'enseignement abrégé, serait consacré surtout aux matières de formation professionnelle agricole dispensées selon une ou plusieurs formules qui tiendraient compte davantage des habitudes de fréquentation scolaire agricole qui reposent sur la disponibilité de la classe agricole. Le deuxième type, enseignement de plein exercice accorderait une place beaucoup plus importante aux matières de formation générale et à l'approfondissement des matières agricoles de base.

Dans une perspective d'avenir, l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel devrait constituer le principal réservoir d'agriculteurs qualifiés, exploitants agricoles à la hauteur de la mission complexe qui les attend. Pour ce faire, il doit pouvoir compléter, plus ou moins parfaitement, selon les types d'enseignement considérés, les connaissances générales acquises au niveau secondaire et dispenser un ensemble de connaissances techniques agricoles spécialisées, nettement orientées vers la gestion et accompagnées de connaissances socio-économiques approfondies.

L'éducation permanente

Pour parfaire la formation initiale et satisfaire aux exigences de renouvellement et de réadaptation posées par l'évolution rapide du progrès technologique en agriculture, l'éducation permanente constitue la formule toute désignée. Dans l'immédiat, à cause des retards considérables accusés dans le domaine de la formation professionnelle agricole, l'enseignement dispensé selon le concept de l'éducation permanente devrait chercher à inculquer à ceux, jeunes et adultes, qui ont dépassé l'âge scolaire et qui, pour une grande majorité, n'ont pas reçu une formation professionnelle de base suffisante en agriculture, un ensemble de connaissances théoriques fondamentales indispensables à la conduite rationnelle d'une exploitation agricole. Il devrait également, dans toute la mesure du possible, viser à compléter les connaissances pratiques déjà acquises.

Conclusion

On peut donc conclure, au plan de la structuration de l'enseignement, que le système d'éducation, tel que proposé par le rapport Parent, permet de satisfaire les différentes exigences de formation professionnelle agricole. De façon résumée, on y retrouve à cet effet, tous les cadres nécessaires : le niveau secondaire, servant les fins de l'orientation, assurant la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée en agriculture et ses activités connexes, et préparant des exploitants agricoles; le niveau pré-universitaire et professionnel, alimentant le secteur agricole en exploitants parmi les plus dynamiques et les plus progressifs; enfin, l'éducation permanente, servant les fins de renouvellement et de réadaptation.

Il faudrait prévoir, cependant, des cours de récupération pour faciliter l'accès à l'enseignement pré-universitaire et professionnel, afin d'assurer avec le niveau secondaire une meilleure continuité verticale et de permettre aux étudiants qui le désireraient, compte tenu de leurs aptitudes et de leurs besoins, l'accession aux niveaux supérieurs d'enseignement. Grâce à ces cours, les étudiants seraient en mesure de récupérer, au besoin, les matières de formation générale et de formation professionnelle agricole pré-requises pour l'inscription à un niveau immédiatement supérieur. On introduit ainsi à l'intérieur d'une structure étagée d'enseignement, un nouvel élément qui l'assouplit et lui garantit les conditions nécessaires à une éducation vraiment progressive en conformité avec les aptitudes et les intérêts des étudiants.

Recommandations

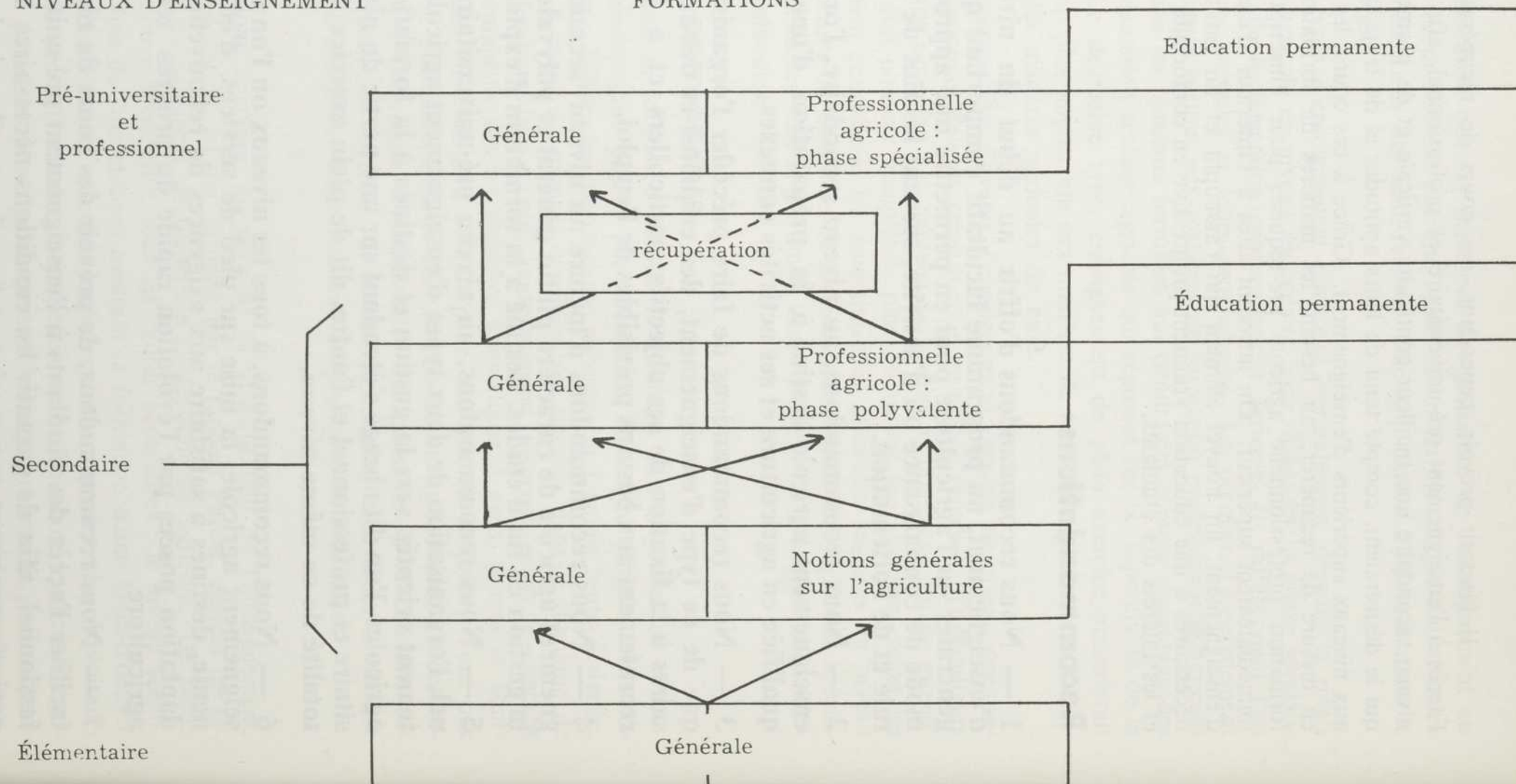
- 1 — Nous recommandons d'offrir au début du niveau secondaire d'enseignement, un programme facultatif comportant quelques notions générales sur l'agriculture pour en permettre une approche en tant que mode de connaissance ou d'activité, servant les fins de la culture générale et de l'orientation.**
- 2 — Nous recommandons, au niveau secondaire, l'organisation d'un enseignement agricole destiné à la préparation d'une main-d'oeuvre qualifiée en agriculture et ses activités connexes.**
- 3 — Nous recommandons de faire précéder l'organisation systématique de ce type d'enseignement, des enquêtes et des recherches nécessaires à la fixation de ses objectifs particuliers et à l'ajustement du recrutement aux besoins prévisibles de l'emploi.**
- 4 — Nous recommandons d'inclure au niveau secondaire un enseignement agricole de caractère plutôt général et polyvalent, orienté vers la gestion en fin d'études, destiné à la formation d'exploitants agricoles.**
- 5 — Nous recommandons, au niveau pré-universitaire et professionnel, l'organisation de deux types d'enseignement agricole spécialisé nettement orientés vers la gestion et destinés à la formation d'exploitants agricoles, l'un dit abrégé s'étendant sur une partie du niveau pré-universitaire et professionnel et l'autre, dit de plein exercice s'étendant sur la totalité de ce même niveau.**
- 6 — Nous recommandons, à tous les niveaux où l'on dispense de l'enseignement agricole, la mise sur pied de services d'éducation permanente, destinés à satisfaire aux exigences de renouvellement et de réadaptation posées par l'évolution rapide du progrès technologique en agriculture.**
- 7 — Nous recommandons, de prévoir des cours de récupération pour faciliter l'accès des étudiants à l'enseignement pré-universitaire et professionnel, afin de garantir les conditions nécessaires à une éducation agricole vraiment progressive et favoriser au besoin la réorientation.**

TABLEAU VIII.1

STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL AGRICOLE INFRA-UNIVERSITAIRE
(en rapport avec les structures générales d'enseignement)

NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

FORMATIONS



PROGRAMMES

ET

METHODES

CHAPITRE IX

D'ENSEIGNEMENT

Les programmes d'enseignement professionnel agricole peuvent se définir par le contenu de la formation à dispenser. Quant aux méthodes, elles réfèrent au mode de transmission de ce même contenu. Nous consacrerons la première partie de ce chapitre aux programmes, par rapport aux niveaux d'enseignement qui leur servent de cadre, réservant la dernière à l'exposé des principes méthodologiques.

A — LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Le comité n'a pas l'intention de s'attacher aux détails tels que le choix des matières composantes des programmes et leur répartition dans le temps; il pourra tout au plus, se permettre d'en dessiner les grandes lignes, se limitant surtout à faire ressortir l'esprit qui doit les animer et les principales règles d'organisation interne susceptibles d'orienter ceux qui seront chargés de leur préparation. D'une part, en effet, il n'appartient pas immédiatement à l'enseignement professionnel agricole d'indiquer les matières à inclure aux programmes de formation générale en tant que tels; il devra pourtant, en quelque sorte, s'en accommoder en vertu du principe de coordination des programmes et de la nécessité, non seulement d'assurer une continuité entre l'enseignement de formation générale et l'enseignement de formation professionnelle, mais aussi de réaliser une synthèse de ces deux types de formation. Dans le contexte actuel, d'autre part, l'organisation concrète des cadres et des structures de l'enseignement n'a pas encore dépassé, dans bien des cas, le stade de l'étude. Pour ces deux ordres de raisons, il serait prématuré de vouloir apporter trop de précisions dans le domaine des programmes d'enseignement professionnel agricole.

Formation générale pré-requise

Nous avons posé le principe que l'enseignement professionnel agricole devrait, pour ainsi dire, s'accommoder des matières de formation générale in-

cluses aux programmes. Nous n'entendons certes pas, par là, refuser à l'enseignement professionnel agricole le droit de participer à l'élaboration des programmes de formation générale, et surtout lui dénier le rôle de choisir lui-même, au sein des programmes de formation générale, les matières qui lui serviront de pierre d'assise en correspondance avec ses exigences et de les compléter au besoin. Au contraire, il lui appartient en propre de dessiner le « profil académique » qui revêt pour lui « un caractère de valeur et d'utilité », selon le système et la classification proposés par le comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, compte tenu des niveaux désirables à obtenir dans chaque matière. Ce comité, à la page 146 du premier tome de son rapport, partage ces matières en trois catégories, à savoir les matières typiques ou dominantes, les matières générales ou humanistes et les matières facultatives. Cette façon de procéder offre l'avantage de réduire la diversité des antécédents académiques, découlant du système d'options graduées, à une certaine forme d'unité et permet de réaliser les conditions nécessaires à la continuité entre l'enseignement de formation générale et l'enseignement de formation professionnelle et à la synthèse de ces deux formations.

Fins spécifiques à la formation professionnelle agricole

Dans la perspective des fins spécifiques de l'enseignement professionnel agricole, c'est l'analyse de la structure de l'agriculture et de ses occupations qui permet d'en préciser les objectifs et qui doit servir de base à l'élaboration du contenu de la formation professionnelle agricole. Si l'on se réfère au double but de cette formation telle que nous l'avons considérée au chapitre des objectifs, l'enseignement professionnel agricole poursuit des fins humanistes et des fins techniques. Les programmes d'enseignement devront donc se caractériser par un équilibre entre les matières humanistes et les matières techniques.

Aspects humanistes

Ces fins humanistes professionnelles se distinguent nettement des fins humanistes poursuivies par l'enseignement de formation générale, même si elles ne se découpent pas aussi facilement dans la réalité concrète : les dernières dérivent des objectifs de formation de l'homme ou du citoyen comme tel; les premières dérivent des objectifs de formation de l'homme citoyen et producteur engagé dans telle situation professionnelle et sociale. Dans la perspective d'une politique de parité et d'intégration pour la classe agricole, objectif qui recouvre deux dimensions, l'une se caractérisant par l'aspect du profit à retirer, l'autre par l'aspect de contribution à apporter, ces deux types de fins humanistes méritent une considération importante dans l'orientation du contenu des programmes de formation pour la classe agricole. Nous consacrerons donc un paragraphe aux fins humanistes professionnelles, négligeant volontairement les autres qui sont satisfaites à l'intérieur des programmes d'enseignement de formation générale.

L'humanisme de la formation professionnelle réfère « aux valeurs, aux attitudes et aux comportements caractéristiques des diverses conditions de vie

qui coïncident ordinairement avec la profession » (10, p. 115). Les matières humanistes recouvrent les aspects socio-économiques de la formation professionnelle agricole. Elles comprennent toutes les matières qui lui sont exclusives ou susceptibles de servir en même temps à d'autres branches de formation professionnelle. Elles auront pour objet d'assurer aux étudiants en agriculture, un degré quelconque de maîtrise des lois de l'économie générale et de l'économie agricole, en se préoccupant d'intégrer la dernière à la première et de leur inculquer le sens de la solidarité, des disciplines collectives et de la responsabilité nécessaire à l'exercice de leur profession. Quant aux connaissances et aux habiletés administratives nécessaires, par exemple, à l'exploitant agricole dans l'exercice de ses fonctions, même si elles sont en relation étroite avec les aspects humanistes de la formation professionnelle, elles se ramènent plutôt à une dimension technique, entendue au sens large, nécessaire à une telle occupation.

Aspects techniques

Dans le cadre des aspects techniques de la formation professionnelle agricole, nous avons constaté au cours des chapitres précédents, implicitement du moins, que l'accélération du progrès et les exigences de mobilité sociale et professionnelle conduisaient à l'adoption d'une nouvelle attitude vis-à-vis les programmes d'enseignement. On se soucie de façon évidente d'y ménager la souplesse d'adaptation, qualité indispensable pour évoluer dans le monde contemporain, et d'adapter, par conséquent, les programmes d'enseignement, autant sinon plus, aux exigences d'avenir qu'aux besoins immédiats. Ce même souci se retrouve d'ailleurs dans toutes les autres branches de formation professionnelle et il est à l'origine des préoccupations de synthèse des formations générale et professionnelle, une fois reconnus leurs liens de complémentarité.

Dans la réalité, ce souci se traduit par une tendance à reporter la spécialisation le plus tard possible, conférant une nouvelle physionomie aux programmes d'enseignement professionnel. On y remarque un rythme de progression des études se caractérisant par un aspect général et polyvalent au début et spécialisé en fin d'études. C'est la même attitude que nous voulons voir adopter en rapport avec les programmes d'enseignement professionnel agricole.

Formation agricole générale ou spécialisée

On pourrait déceler ici une distinction qui équivaldrait à une opposition à établir entre une formation agricole générale et une formation agricole spécialisée, qui rejoint d'ailleurs, le problème de l'opposition de la formation théorique et de la formation pratique. Tout au long du rapport, nous avons utilisé dans le cadre de la formation professionnelle, la terminologie classique de formation générale et de formation spécialisée. Or, le comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel, aux pages 190 et suivantes du tome premier de son rapport, aboutit à la conclusion que « l'opposition entre la formation générale et la formation spécialisée est dans une large mesure un faux problème, la formation professionnelle étant nécessairement spécialisée, et que l'enseignement d'une

matière quelconque ne se justifie que dans la perspective pratique de son apport possible à la solution des problèmes techniques du travail professionnel ou des problèmes humanistes propres à la condition de vie associée à la fonction de travail ».

Nous nous accordons avec cette conclusion, mais à défaut de terminologie mieux en concordance avec les réalités que nous voulons désigner par elle, nous conservons tout de même la terminologie classique *voulant signifier simplement par là que la formation générale et la formation spécialisée correspondent davantage à deux étapes différentes de la spécialisation plutôt qu'elles ne s'opposent* réellement. On visera, d'une façon générale, dans une première étape, correspondant au niveau secondaire, à offrir plutôt un tronc commun de connaissances agricoles et sur lequel viendraient se greffer quelques matières optionnelles devenant plus nombreuses vers la fin des études secondaires. Dans une deuxième étape, au niveau pré-universitaire et professionnel, on pourra reprendre ensuite ces mêmes connaissances pour les approfondir, en restreignant le nombre d'activités auxquelles elles s'appliquent. On satisferait ainsi aux exigences de polyvalence et de spécialisation progressive en correspondance d'ailleurs avec les exigences de l'orientation. On devra s'efforcer continuellement alors, comme le propose le comité précité, à la page 193 du tome I, « de maintenir le lien organique qui rattache les techniques aux disciplines du savoir dont elles dérivent et où elles trouvent leur signification générale et viser autant que possible à la spécialisation des étudiants ».

Ces généralités ne doivent pas nous faire oublier les véritables intérêts et besoins des étudiants qui ne sauraient être sacrifiés à l'uniformité et à la rigidité d'un programme. Il faudrait donc prévoir que ces étudiants puissent participer d'une certaine façon à l'élaboration de leur propre programme, qu'ils aient par conséquent une possibilité quelconque d'arrêter librement leur choix sur un groupe de matières agricoles plutôt que sur un autre, qu'ils ne soient pas tous obligés de parcourir ces matières dans le même laps de temps, que ces mêmes matières puissent être accessibles à des étudiants inscrits à d'autres options. En d'autres termes, les matières incluses au programme général de formation professionnelle agricole pourraient être tantôt obligatoires, tantôt facultatives selon l'orientation de chacun. De toute façon, c'est au cours d'études subséquentes et à la suite d'expériences diverses que l'on pourra découvrir les besoins réels à satisfaire, les diverses possibilités qui s'offriront et les compromis à réaliser entre différentes exigences. Nous touchons ici aux critères d'élaboration des programmes que nous abordons ci-après en fonction des caractéristiques de la formation professionnelle agricole.

Caractéristique de la formation professionnelle agricole

La formation professionnelle agricole constitue l'une des formations les plus étendues qui soient : elle suppose, en effet, un apprentissage manuel en vue de l'exécution des travaux; un apprentissage sensoriel en vue de l'aptitude à l'observation, par exemple, pour la reconnaissance des plantes, l'identification

des maladies; une formation au jugement, par exemple, pour l'estimation d'une valeur, l'organisation d'un travail; une formation au raisonnement intellectuel, entre autres, pour le choix d'un système de production, l'analyse de la gestion de l'entreprise.

Elle s'avère également l'une des plus diversifiées. D'une part, les sciences agricoles peuvent trouver leurs applications dans une multitude de branches et de secteurs différents et, au surplus, différemment d'un milieu naturel à un autre. D'autre part, à l'intérieur d'un même type d'activité, la formation professionnelle requise est tributaire de plusieurs disciplines du savoir et du geste faisant appel à une diversité de connaissances; c'est le cas, par exemple, de l'exploitant agricole où « ce travailleur unique doit posséder, de toutes les disciplines intellectuelles ou manuelles impliquées dans l'œuvre produite, le minimum nécessaire à la production de l'œuvre » (10, p. 167).

Critères de base pour l'élaboration des programmes

Ceci dit, examinons les deux critères qui en découlent et qui nous apparaissent logiquement comme la base de l'élaboration des programmes d'enseignement. Ce sont, d'une part, les exigences des fonctions de travail en relation avec l'accélération du progrès et, d'autre part, les aptitudes intellectuelles des étudiants à une période donnée de leur développement en relation avec leur âge et leurs « antécédents académiques ».

Évidemment l'enseignement professionnel agricole doit être axé sur les besoins à satisfaire, puisqu'il partage la définition de tout enseignement professionnel destiné à préparer immédiatement un individu à occuper une fonction de travail déterminée. Nous découvrons ici deux incidences. En supposant que l'individu exerce ce genre de fonction sa vie durant, il doit être en mesure d'évoluer au moins au même rythme que cette fonction et de s'adapter aux nouvelles conditions issues du progrès. A plus forte raison, cette souplesse d'adaptation devient-elle nécessaire s'il doit changer de genre d'occupation. Autrement dit, *on doit chercher à concilier les besoins immédiats et les exigences d'avenir* : c'est la première incidence. Dans la perspective de ces nouvelles conditions, les besoins du marché du travail sont appelés à être modifiés. *Ceci implique une étude systématique et prévisible des besoins d'emploi agricole dans le cadre d'un « service d'inventaire permanent du monde du travail »* (10, p. 168) avec la nécessité de *revision périodique des programmes*. C'est la deuxième incidence.

Quant au deuxième critère, l'aptitude intellectuelle des étudiants à une période donnée de leur développement, il est au moins aussi essentiel que le premier, à titre de base de l'élaboration des programmes. En termes d'indications moyennes, nous citons ici, en partie, les constatations formulées dans le rapport de l'OCDE, 1964, sur le choix des meilleures formules d'enseignement professionnel agricole.

- a) « Tout ce qui est formation manuelle ou d'observation peut être acquis à tout âge. Il est cependant préférable de commencer assez tôt car les aptitudes à l'exécution ou à l'observation se développent d'autant plus que leur apprentissage a débuté plus tôt.
- b) La formation du jugement ne peut commencer aussi tôt — pas avant le début de l'adolescence — car elle suppose un minimum d'apprentissage préalable de l'observation et du raisonnement; par contre, elle gagne à se poursuivre aussi longtemps que possible.
- c) En ce qui concerne la formation au raisonnement intellectuel;
 - pour les esprits peu portés à l'abstraction, l'enseignement intellectuel sans support technique ne peut être poursuivi très longtemps (en général, pas après le début de l'adolescence);
 - pour être bien assimilé, l'enseignement de gestion qui suppose une formation préalable du jugement, doit commencer assez tard, au plus tôt vers la fin de l'adolescence. »

Nous reproduisons en page suivante un tableau tiré du même rapport et susceptible de servir de guide aux auteurs des programmes d'enseignement. Ce tableau indique les possibilités de formation manuelle, sensorielle, du jugement et du raisonnement selon les diverses disciplines incluses aux programmes. Le même tableau démontre que la formation manuelle ne devient possible qu'à l'atelier ou à l'exploitation agricole, sur des productions spécialisées; que la formation à l'observation se réalise lorsque l'enseignement porte sur les sciences d'observation ou sur les techniques agricoles; que la formation au jugement repose sur la formation technique commune à divers métiers et sur la formation technique spécifiquement agricole; que la formation au raisonnement doit être basée sur l'ensemble des autres disciplines. Compte tenu des « antécédents académiques » des étudiants, de leurs aptitudes à l'acquisition de tel ordre de connaissance à tel moment précis de leur développement intellectuel et du temps alloué pour l'application des programmes d'études, on pourra répartir la somme des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession agricole sur l'ensemble des niveaux d'enseignement proposés et, à l'intérieur de ces niveaux, sur le nombre d'années qu'ils comportent, assurant du même coup une continuité verticale. L'éducation permanente vient prendre le relais à tous les niveaux pour compléter les formations acquises et satisfaire davantage les besoins immédiats.

En conclusion, soulignons que les auteurs des programmes d'enseignement professionnel agricole *auront à concilier une foule de facteurs pour réaliser l'équilibre le plus parfait possible. Ce sont principalement les exigences de mobilité scolaire, sociale et professionnelle, les besoins immédiats et les exigences d'avenir, les antécédents académiques et les aptitudes des étudiants en relation avec les connaissances requises pour l'exercice d'une fonction auquel prépare un niveau donné, le temps alloué à l'application des programmes et la somme des connaissances à acquérir, l'uniformité nécessaire à la coordination et la diversité exigée par la régionalisation de l'enseignement.*

TABLEAU IX.1

POSSIBILITÉS DE FORMATION DONNÉES PAR LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES (1)

Groupes de disciplines	Formation manuelle	Formation à l'observation	Formation au jugement	Formation au raisonnement
Enseignement de base				Langues mathématiques
Enseignement scientifique		Sciences d'observation		Sciences expérimentales
Enseignement technique a) général (non agricole) b) agricole	Atelier Travaux pratiques agricoles	Connaissance des moyens de produ- tion	Technologie Expertise, organisation	Technique Techniques agricoles
Enseignement économique juridique et social a) général				Droit, économie comptabilité géographie économique
b) agricole				Comptabilité gestion

(1) Tableau tiré du rapport final de l'OCDE, 1964, sur le choix des meilleures formules d'enseignement professionnel agricole.

Ajoutons, en corollaire, que le degré d'acquisition des connaissances et que le rendement des études doivent être contrôlés par le système d'examens en cours pour les autres enseignements professionnels, *sous réserve de respecter les conditions nécessaires à la régionalisation de l'enseignement*. À niveau équivalent, les études devraient également être sanctionnées par les mêmes diplômes portant les mêmes titres que les autres enseignements professionnels.

B — METHODOLOGIE

Si l'on constate une nouvelle orientation du contenu des programmes de formation professionnelle, une évolution parallèle et analogue marque la méthodologie de l'enseignement. Les deux principaux traits distinctifs de cette évolution sont, d'une part, *la tendance à centrer davantage l'enseignement sur le monde du travail et les réalités concrètes qu'il comporte* et, d'autre part, *l'insistance sur « l'acquisition des méthodes de travail, fondement de la capacité professionnelle »* (10, p. 237).

Liaison avec le monde du travail

Dans le domaine de la liaison avec le monde du travail, jusqu'à maintenant, l'enseignement agricole a devancé la plupart des autres enseignements professionnels. En termes de langage professionnel, les professeurs et les étudiants étaient mieux préparés à se comprendre mutuellement. Dans l'orientation nouvelle proposée, il ne faudrait tout de même pas que l'enseignement agricole perde un des avantages qu'il possède sur les autres et qui a fait sa force au milieu des nombreuses difficultés affrontées. *C'est pour lui un « acquis » qu'il lui faut à tout prix conserver et améliorer.*

Les circonstances font, en effet, que la presque totalité des étudiants en agriculture, au niveau qui nous intéresse, sont originaires d'un milieu agricole. Ils possèdent déjà de ce fait, une certaine connaissance de la profession et des conditions de vie qui l'entourent. Dans l'avenir, il est probable que l'enseignement professionnel agricole continuera à recruter la grande majorité de ses adeptes au sein du même milieu. C'est là un des aspects de la dimension que nous avons soulignée ci-dessus. Un autre aspect de cette même dimension réside dans le fait que les professeurs, de par leurs fonctions extérieures, avaient souvent l'occasion de venir en contact avec les réalités concrètes et les problèmes de la profession. L'enseignement s'en trouvait ainsi mieux orienté vers les besoins à satisfaire. Comme cet aspect comporte des incidences directes sur le perfectionnement des maîtres et des incidences plutôt indirectes ensuite sur l'enseignement, nous en reparlerons au chapitre du personnel enseignant. Retenons pour le moment *qu'une extériorisation suffisante des professeurs s'avère indispensable à l'obtention des conditions vivantes d'enseignement.*

A l'intérieur des nouvelles structures proposées, l'enseignement doit pouvoir continuer à puiser son inspiration et ses exemples dans le milieu. Autrement, on aboutirait à un enseignement théorique et livresque, coupé de la vie agricole,

indifférent aux applications qu'il serait susceptible d'avoir, et par conséquent, qui s'éloignerait de la définition que nous en avons donnée. Un tel enseignement se révélerait vite un fiasco, contribuant à discréditer davantage l'enseignement agricole comme l'agriculture elle-même.

Dans les conditions actuelles des structures de l'agriculture du moins, nous croyons logique de postuler que l'exploitation agricole familiale doit servir de base à l'enseignement pour son orientation, son illustration et son expérimentation d'autant plus qu'il est pratiquement impossible d'en réaliser toutes les conditions concrètes et diversifiées d'organisation dans les cadres d'une institution d'enseignement. Elle devient par conséquent le laboratoire par excellence, et le point de convergence de tous les programmes d'étude, le centre d'intérêt commun à tous, élèves, parents, professeurs. Elle est le lieu d'exécution des tâches agricoles et la source d'illustration des cours en matière économique, en matière d'organisation du travail et en matière de gestion. Viennent s'ajouter ensuite, par ordre d'importance et de facilité, la ferme attenante à l'école quand elle existe, la serre et les ateliers de l'école, les industries et les services agricoles de la région.

On pourrait préciser que la ferme attenante à l'école, les fermes avoisinantes, les industries et les services agricoles, servent davantage les fins de démonstration ou d'illustration de l'enseignement. Les visites éducatives de plusieurs fermes avoisinantes présentent l'intérêt particulier de mettre les étudiants en contact avec une diversité de moyens, de conditions et de résultats, de leur faire prendre conscience des problèmes et des réalités de plusieurs exploitations, de leur permettre de faire les comparaisons indispensables à l'étude de la gestion.

Quant à l'exploitation familiale, elle peut jouer un rôle de premier plan dans la poursuite des fins de l'expérimentation, ou mieux, de l'application des connaissances acquises par les étudiants et même dans la recherche de nouvelles connaissances. On peut penser à l'élaboration d'une série de projets ou d'activités faisant partie intégrante des programmes d'étude et dont la nature et l'envergure pourraient varier, à l'intérieur d'une certaine limite, en fonction des aptitudes et des intérêts des étudiants comme en fonction des niveaux d'enseignement, contribuant à l'individualisation de l'enseignement. Pour le choix et l'élaboration de ces projets, on pourrait s'inspirer avec avantage des « supervised programs » pratiqués aux États-Unis. Pour être efficaces, ces projets exigent un travail de préparation, de planification et de surveillance de la part des professeurs, travail qui exigera d'autant plus de temps que les projets seront plus complexes et plus diversifiés. C'est un facteur dont il faudra tenir compte dans l'attribution d'une charge d'enseignement.

Dans la perspective de l'acquisition des méthodes de travail dont nous parlerons ci-après, ces projets présentent un intérêt nouveau, favorisant l'apprentissage manuel en vue de l'aptitude à l'exécution des travaux, l'apprentissage sensoriel en vue de l'aptitude à l'observation, la formation au jugement et la formation au raisonnement. Cet intérêt est d'autant plus manifeste que les « études psycho-pédagogiques révèlent que les ruraux sont avant tout des sensori-moteurs qui élaborent leurs réflexions par l'acte, à travers la sensation, et que le processus de leur cheminement intellectuel est essentiellement expérimental » (6, p. 90).

Un autre aspect intéressant de ces projets réside dans le contact avec les réalités agricoles qu'ils assurent au professeur, lequel s'avèrera en même temps un stimulant pour lui. En effet, un professeur qui est chargé de diriger des applications pratiques, se sent obligé de se tenir au courant des dernières données d'application des sciences agricoles sous peine de perdre la face. Il est assez facile de supposer que l'enseignement en tirera son profit.

On devra prendre soin d'associer étroitement les parents aux projets des étudiants. C'est là un atout psychologique important. De cette façon, on sera mieux en mesure d'obtenir les conditions nécessaires à la réalisation de ces projets. On pourra éviter également les dangers de contre-éducation, dans la mesure où ils sont susceptibles de se produire.

En résumé, nous venons de suggérer une forme de liaison avec le monde des réalités agricoles; nous en étudierons d'autres au chapitre du personnel enseignant, lorsqu'il sera question de son perfectionnement. Ce genre de liaison offre l'avantage de tenir compte des besoins immédiats dans l'enseignement. Ce que nous y avons dit touche de très près également à l'acquisition des méthodes de travail, lesquelles respectent les exigences d'avenir. Nous les abordons immédiatement.

Acquisition des méthodes de travail

Nous avons mentionné, au début de notre étude sur la méthodologie de l'enseignement professionnel, que cette dernière était centrée sur « l'acquisition de méthodes de travail, fondement de la capacité professionnelle ». Cette orientation de la didactique de l'enseignement professionnel coïncide avec le souci de prévenir les exigences d'avenir qui inspirent également les programmes d'études.

« La capacité professionnelle désigne l'aptitude intellectuelle qui rend un individu capable de rassembler les diverses données constatées dans une situation précise, de les comparer et de les évaluer pour tirer les conclusions qui en découlent et consiste surtout à appliquer les conclusions acquises dans une situation particulière à d'autres situations analogues dans l'exercice d'une fonction de travail. La formation qui en résulte est valable pour toute la vie dans les activités sociales aussi bien que professionnelles » (10, p. 238). Inutile d'insister davantage pour dire combien une telle formation devient indispensable en face de la complexité des activités agricoles.

Les conditions d'acquisition de ces méthodes de travail résident dans l'emploi des méthodes actives dans l'enseignement en vertu du principe « qu'un savoir conquis est plus durable qu'un savoir acquis » (10, p. 239), dans la réalisation de projets appropriés ou l'exercice d'activités éducatives de toute nature par les étudiants, dans la socialisation de ces derniers lorsqu'ils sont appelés à contribuer en groupe à la réalisation de ces projets. Ceci implique pour l'enseignement agricole, l'utilisation d'un matériel didactique abondant et varié et l'existence de documents réels et de matériels d'enseignement vivant. L'utilisation de documents réels est la caractéristique fondamentale de la pédagogie de l'ensei-

gnement professionnel comparativement à celle de l'enseignement général qui fait appel principalement à des documents audio-visuels. Le problème ainsi reformulé, nous retombons dans ce qui a déjà été dit dans la façon de maintenir la liaison avec le monde du travail.

En conclusion, *les deux traits distinctifs caractérisant la nouvelle orientation de la méthodologie de l'enseignement professionnel se rejoignent dans la réalité. La liaison avec le milieu agricole devient donc le meilleur garant d'une méthodologie efficace pour l'enseignement professionnel agricole.* Cette méthodologie contribue à la satisfaction des besoins immédiats tout en ménageant les possibilités d'adaptation à de nouvelles conditions, deux exigences fondamentales de l'enseignement professionnel agricole comme de tout enseignement professionnel.

Recommandations

8 — Nous recommandons que l'enseignement professionnel agricole détermine, au sein des programmes de formation générale, en rapport avec ses propres exigences, le profil académique des étudiants qui désirent s'inscrire aux options agricoles.

9 — Nous recommandons, au sein des programmes, un rythme de progression des études, se caractérisant par un aspect général et polyvalent au début, puis spécialisé en fin d'études.

10 — Nous recommandons qu'à tous les niveaux d'enseignement, les programmes de formation professionnelle agricole répondent aux besoins non seulement de la production primaire, mais aussi à ceux de l'industrie et des services agricoles ou para-agricoles.

11 — Nous recommandons que les programmes d'enseignement agricole au niveau secondaire visent, principalement, à offrir un tronc commun des connaissances agricoles, sur lequel viendraient se greffer des matières optionnelles, devenant plus nombreuses avec la progression des études.

12 — Nous recommandons que l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel vise surtout à offrir un choix de spécialisations différentes.

13 — Nous recommandons d'inventorier d'une façon systématique et permanente les besoins d'emploi en agriculture dans le cadre d'un service d'inventaire permanent du monde du travail.

14 — Nous recommandons la révision périodique des programmes d'enseignement professionnel agricole à partir des données fournies par l'inventaire systématique et permanent du monde des activités agricoles.

15 — Nous recommandons que le rendement scolaire agricole soit contrôlé par le système d'examens en cours pour les autres enseignements professionnels, sous réserve de respecter les conditions nécessaires à la régionalisation de l'enseignement agricole.

16 — Nous recommandons, à niveau équivalent, de sanctionner les études par des diplômes analogues à ceux des autres enseignements professionnels.

17 — Nous recommandons, dans le cadre des nécessités d'extériorisation, que les professeurs d'agriculture puissent garder un contact étroit, systématique et permanent avec les milieux agricole et agronomique et que les autorités scolaires leur laissent la latitude et leur fournissent les moyens à cette fin.

18 — Nous recommandons de centrer l'enseignement agricole de niveau secondaire sur l'exploitation agricole familiale, et d'utiliser celle-ci, dans toute la mesure du possible, aux fins d'illustration de l'enseignement et de recherche de nouvelles connaissances, par l'organisation de projets ou d'activités diverses adaptés aux aptitudes et aux intérêts des étudiants.

19 — Nous recommandons que les professeurs s'associent les parents et les vulgarisateurs, dans l'organisation et le fonctionnement de ces projets.

20 — Nous recommandons que ces projets fassent partie intégrante des programmes d'études, et que l'on tienne compte du temps exigé pour leur préparation, leur planification et leur surveillance, dans l'attribution des charges d'enseignement.

21 — Nous recommandons que l'enseignement agricole soit illustré, à tous les niveaux, par des visites éducatives dirigées dans les fermes de la région, les industries et les services agricoles.

22 — Nous recommandons que des budgets spéciaux soient affectés aux fins d'illustration de l'enseignement par les visites éducatives et les projets dirigés.

23 — Nous recommandons de fonder également la méthodologie de l'enseignement agricole du niveau pré-universitaire et professionnel sur des documents réels et du matériel d'enseignement vivant, par l'organisation et le maintien d'une ferme attenante aux institutions d'enseignement de ce niveau.

24 — Nous recommandons la nomination immédiate de comités travaillant en étroite collaboration pour l'élaboration de projets de programmes et de plans d'équipement scolaire pour les options agricoles aux niveaux secondaire et pré-universitaire et professionnel avec tous les budgets et la latitude nécessaires pour remplir adéquatement leur mandat.

25 — Nous recommandons, dans l'élaboration de ces projets de programmes et de ces plans d'équipement scolaire pour les options agricoles, de tirer profit au maximum des expériences et des réalisations effectuées à l'extérieur de la province de Québec.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

CHAPITRE X

« Tant vaut le maître, tant vaut l'enseignement », dit le proverbe. Cette référence à la qualité du maître en rapport avec le succès de l'enseignement trouve des échos encore plus puissants dans le rapport Parent. Ce dernier situe le problème de la qualification des maîtres « au coeur de la réforme scolaire » de la province de Québec. Dans le domaine de l'enseignement professionnel agricole, les pays membres de l'OCDE considèrent cette question comme fondamentale. Nous lui consacrerons donc le présent chapitre en abordant également certains problèmes connexes qui peuvent comporter sur elle des incidences directes ou indirectes.

La qualité du personnel enseignant revêt deux dimensions, soit la formation et le perfectionnement, lesquels se recoupent encore par leurs aspects technique et pédagogique. La formation réfère surtout à la compétence initiale des maîtres. Le perfectionnement désigne la mise à jour et l'enrichissement constant des connaissances conférant la compétence initiale. En réalité, c'est vouloir restreindre la définition de la formation que de lui donner un contenu exclusif de compétence initiale; compétence initiale et perfectionnement constituent en effet deux aspects et deux étapes d'une seule formation entendue au sens large. En vertu de la signification consacrée par l'usage, nous continuerons à lui donner un sens restrictif au détriment, peut-être, de la clarté de l'appellation. *Devient alors formation, toute acquisition de connaissances qui précède l'entrée en activité du professeur et perfectionnement, tout ce qui la suit.*

La formation

Au départ, posons comme principe que le professeur d'enseignement agricole devrait acquérir une formation de haute qualité et des plus poussées, et ce, avant le début de sa carrière, afin de réduire, sinon d'éviter complètement, le danger de voir les étudiants servir de cobayes. Il ne faut pas oublier qu'il est formé pour la vie et que le perfectionnement a des limites. Sans

cette qualité et cette ampleur de formation, il risquerait de ne pouvoir s'adapter à l'évolution très rapide des sciences et des techniques intéressant l'agriculture et d'être incapable d'assimiler ses nouvelles données. Dans le contexte d'un retard relatif accusé par l'agriculture du Québec, où l'on doit envisager conséquemment une évolution encore plus rapide, cette acquisition de solides connaissances de base prend une importance accrue. Comparativement à l'agriculteur, la capacité professionnelle prend plus d'intérêt encore chez le professeur, puisque ce dernier aura à former des générations d'agriculteurs.

Cette formation s'avérera d'autant plus solide qu'elle aura « fécondé un terrain favorable ». Cela implique, pour ainsi dire, une double vocation, pédagogique et agricole. Comme critère de vocation pédagogique, l'aspirant à l'enseignement agricole devrait manifester des aptitudes à la transmission des connaissances dont la formation pédagogique lui favoriserait l'exercice. Quant à la vocation agricole, il semble, à priori, que l'un des meilleurs critères en soit l'origine agricole du candidat. Sans vouloir poser une telle condition pour le recrutement du professeur d'enseignement agricole, on devrait néanmoins y apporter une certaine considération.

De toute façon, le professeur devrait posséder une connaissance initiale concrète et suffisante des problèmes agricoles et des mentalités si l'on prétend réaliser la définition que nous avons donnée à l'enseignement professionnel agricole, que cette connaissance lui vienne de son origine ou qu'il l'ait acquise sous forme de stages. Puisque nous touchons de très près au contenu de la formation agricole du professeur, ajoutons que les aspects socio-économiques doivent être au moins aussi soignés que les aspects techniques. C'est une exigence qui découle de l'évolution de l'agriculture. Dans la perspective du contact avec le milieu et d'une liaison avec la recherche, l'initiation aux techniques de vulgarisation et aux méthodes d'expérimentation et de recherche pourrait s'avérer précieuse.

La formation pédagogique est aussi essentielle que la formation technique; elle se justifie par la perfectibilité de l'acte éducatif. Savoir transmettre une science est aussi important que de la posséder. Cette formation s'appuie sur les mêmes principes de base qui fondent la pédagogie des autres enseignements professionnels. Par conséquent, le professeur d'enseignement agricole devrait pouvoir l'acquérir à l'intérieur des mêmes cadres généraux qui serviront aux autres enseignements professionnels et aux mêmes conditions, sous réserve d'y pouvoir satisfaire aux exigences pédagogiques qui lui sont propres. Dans la perspective de la pédagogie proposée au chapitre précédent, les futurs professeurs ont besoin d'une « initiation complète aux méthodes actives et à la préparation et à l'utilisation rationnelle du matériel d'enseignement » (3, p. 30). Nous reproduisons, ci-après, le schéma proposé par l'OCDE (3, p. 30), en rapport avec la progression des études pédagogiques et susceptible de servir de guide dans l'élaboration d'un programme de formation pédagogique.

1. « Pendant la formation pédagogique théorique, les élèves se familiariseraient progressivement avec l'emploi du matériel d'enseignement et feraient leurs premiers exercices pratiques (préparation d'expérience, dessins au tableau, etc.). »

2. Pourrait venir ensuite une phase d'observation de classes réelles et de critique de leçons faites par des professeurs en exercice.
3. Les élèves-professeurs pourraient alors « se jeter à l'eau » en faisant leurs premiers essais de cours et applications devant une classe fictive de camarades et en présence de leur professeur, essais suivis de critique par ces camarades et ce professeur.
4. Viendraient ensuite les premiers cours réels à des classes normales d'élèves, également avec critique.
5. Cette formation se terminerait par un stage pratique dans une école, le futur maître n'ayant la charge que d'un nombre limité de cours, sous la direction et le contrôle d'un professeur expérimenté ».

Perfectionnement

La compétence initiale dont nous venons de parler ne saurait être suffisante face à l'évolution rapide des conditions de la société et du progrès; « l'école d'agriculture doit enseigner aux élèves non pas les méthodes en usage quand le maître a fait ses études, mais au contraire, les techniques les plus récemment mises au point, les toutes dernières acquisitions de la recherche agronomique, dûment expérimentée » (2, p. 236). Il faut ainsi prévoir le perfectionnement des professeurs. Nous essaierons donc d'en préciser, tout ensemble, la nature et les objectifs.

Nous retrouvons ici les deux mêmes aspects que précédemment : la compétence pédagogique et la compétence technique. La nécessité du perfectionnement pédagogique découle de l'évolution de la pédagogie et des méthodes coïncidant avec un souci d'efficacité toujours accrue dans l'enseignement; dans le domaine de la pédagogie, dit-on, on n'en serait encore qu'au début des découvertes. Quant à la nécessité du perfectionnement technique, elle découle de l'invention perpétuelle de nouveaux moyens et de nouvelles structures en agriculture et de l'accélération accrue de ce mouvement. Ces deux perfectionnements ont pour objectif global de consolider les connaissances déjà acquises et de les mettre à jour, de les enrichir, d'en ajouter de nouvelles et, au besoin, de combler les lacunes de formation.

En agriculture, la compétence technique recouvre deux dimensions : la compétence générale et la compétence locale. Dans le cadre du perfectionnement, les exigences de compétence technique générale peuvent être satisfaites de la même façon que celles de la compétence pédagogique. Il s'agit d'organiser des sessions, des stages ou cours de perfectionnement, de créer des services de documentation par l'envoi de « documents prédigérés faisant le point sur les nouvelles connaissances acquises dans chaque matière, épargnant ainsi un gaspillage de temps et d'effort aux professeurs et concentrant leur attention sur l'essentiel » (3, p. 44).

Évidemment, le perfectionnement repose sur l'initiative personnelle et la volonté de chacun. Mais encore faut-il le favoriser et lui fournir le stimulant approprié en lui allouant le temps nécessaire et en lui donnant une reconnaissance officielle par une rémunération appropriée.

Ceux qui débutent dans la carrière d'enseignement devraient se voir attribuer une charge d'enseignement moins lourde que les professeurs d'expérience et, sous cet aspect, rejoindre progressivement ces derniers. Ceci faciliterait l'approfondissement des connaissances au début de la carrière et contribuerait sans doute, à donner une meilleure signification aux échelles de traitements dont une année d'expérience permet de gravir un échelon.

La compétence technique locale est une exigence de l'enseignement agricole que l'on rencontre à peu près nulle part ailleurs dans le domaine de l'enseignement professionnel. Elle provient, pour une même branche, de la diversité des milieux et de la diversité des conditions d'organisation qui sont à l'origine du principe de régionalisation de l'enseignement déjà posé et ne peut s'acquérir que dans le cadre du perfectionnement. C'est d'elle que découlent les nécessités d'extériorisation pour le personnel enseignant.

Extériorisation

Ces nécessités d'extériorisation constituent le problème majeur et la principale pierre d'achoppement des enseignements professionnels agricoles intégrés à l'ensemble du système scolaire, lequel empêche pratiquement tout partage possible entre les tâches d'enseignement et celles de vulgarisation. Ce problème n'est pas pour autant insoluble si l'on se préoccupe suffisamment des réalités qu'il recouvre.

Partant de la définition de l'enseignement professionnel agricole, sachant que ce dernier doit être essentiellement pratique et que la formation professionnelle est nécessairement spécialisée, on ne peut concevoir comme efficace un enseignement coupé de la vie agricole du milieu particulier qu'il dessert.

On ne peut concevoir non plus un maître confiné dans son école et absorbé par des tâches purement scolaires, isolé du monde agricole et ignorant des besoins de la profession. Un tel professeur se momifierait rapidement dans une attitude de routine et n'obtiendrait de son enseignement que des résultats inférieurs, pour ne pas dire médiocres, discréditant son enseignement et se discréditant lui-même. Il faut, de toute évidence, faciliter le contact du professeur avec le milieu en lui fournissant les occasions, les moyens et le temps d'y évoluer, de fréquenter les exploitations et d'étudier les mentalités. Certaines observations relevées en Ontario nous démontrent amplement combien l'enseignement peut souffrir d'une absence de contact organique avec le milieu. Dans le contexte de cette compétence technique locale, les excès d'instabilité du personnel enseignant, synonyme d'inadaptation de l'enseignement, et les excès de stabilité, causes de sclérose, sont à éviter.

Comment satisfaire ces nécessités d'extériorisation ? À tous les niveaux d'enseignement, les projets dirigés et contrôlés dont nous avons parlé au chapitre des programmes et méthodes constituent la formule par excellence. Ils doivent être appliqués différemment selon les niveaux en raison d'une zone de recrutement plus vaste pour les institutions de niveau pré-universitaire et professionnel par rapport à celles du niveau secondaire. L'exploitation agricole attenante à l'école et les exploitations avoisinantes serviraient de base à l'enseignement pré-uni-

versitaire et professionnel pendant que l'exploitation familiale servirait de base à l'enseignement secondaire. A l'intérieur de ces projets, les professeurs devraient s'associer, outre les parents, les agronomes vulgarisateurs de la région qui connaissent bien les conditions de l'exploitation. Ils pourraient les consulter avec profit, discuter et s'entendre avec eux sur les projets les plus appropriés en l'occurrence.

Ces projets pourraient même s'intégrer à des projets plus vastes que l'agronome vulgarisateur a lui-même en vue pour l'amélioration générale de l'exploitation, en cherchant à réaliser une conciliation harmonieuse entre les meilleurs intérêts de l'enseignement et ceux de l'exploitation. Ce serait une excellente façon de maintenir et même d'améliorer la liaison tant désirée entre l'enseignement et la vulgarisation, puisque le vulgarisateur participerait en quelque sorte aux activités d'enseignement. En retour, le professeur pourrait participer à quelques activités de vulgarisation.

Comme autre formule, on pourrait penser à l'organisation d'un système de visite d'anciens élèves qui pourrait coïncider avec un besoin de compilation de statistiques de toute nature. On pourrait songer encore à une participation des professeurs, en collaboration avec des agronomes spécialistes, à l'établissement des anciens élèves dans le cadre d'un service spécialement organisé en vue d'étudier et de résoudre les nombreux problèmes individuels d'établissement. Ce serait là une expérience riche de conséquences pour l'enseignement lui-même dont l'établissement constitue l'aboutissement logique.

Quant à la liaison avec la recherche, elle pourrait être assurée à tous les niveaux également par le service de documentation que nous avons proposé tantôt et qui pourrait servir en même temps aux vulgarisateurs. Au niveau pré-universitaire et professionnel en particulier, cette liaison serait encore mieux assurée par la participation des professeurs à la recherche expérimentale qui pourrait s'effectuer dans la ferme attenante à l'école ou à l'extérieur.

Problèmes connexes

Combien de professeurs d'agriculture faut-il prévoir à l'intérieur de chaque institution? Quelle sera leur charge d'enseignement? Quelle devrait être leur qualification en rapport avec les niveaux d'enseignement? Ce sont trois problèmes qui poseront des difficultés, surtout au niveau secondaire, et auxquels il faut apporter au moins un début de solution. Au plan quantitatif, il est difficile de parler en termes de chiffres précis pour le moment; il faut attendre d'être fixé davantage sur les programmes eux-mêmes. Nous pouvons cependant énoncer certains principes qui serviront de base à la solution de ces nouveaux problèmes.

Charge d'enseignement et nombre de professeurs à recruter

Le problème de la charge d'enseignement et celui du nombre de professeurs à embaucher sont trop apparentés l'un à l'autre pour qu'on puisse les traiter

séparément. Nous les aborderons ensemble. Il est bien évident, dans le contexte où nous sommes situés, que l'on ne peut procéder exclusivement par simple division mathématique du nombre de cours inscrits au programme, pour les distribuer ensuite selon une norme relativement arbitraire et couramment appliquée. L'égalité dans la charge d'enseignement établie exclusivement en termes de périodes de cours aboutirait à une inégalité flagrante dans le travail. C'est ce qu'un voyage d'étude en Ontario nous a permis de constater. Le critère exclusif du nombre d'élèves par professeur ne vaut pas non plus; ce serait pour l'enseignement agricole, lui refuser toute chance de naître à l'intérieur du système général d'éducation. Un autre facteur important à considérer, en raison de la diversité des connaissances agricoles à dispenser, est le suivant : un seul et peut-être même deux professeurs ne sauraient être suffisamment polyvalents pour enseigner tous les troncs communs de ces connaissances; ils risqueraient d'être médiocres en tout.

En rapport avec le premier problème, la charge d'enseignement doit pouvoir se concilier avec les nécessités d'extériorisation. On devra prendre en considération que les projets pratiqués à domicile font partie intégrante de l'enseignement et constituent, en fait, le travail de laboratoire de l'enseignement agricole que le professeur prépare, dirige, contrôle. Quant à l'autre problème, il se posera probablement exclusivement au niveau secondaire. Pour ne pas trop s'éloigner des normes habituellement fixées pour les autres enseignements, on pourrait songer soit à une entente entre deux ou trois commissions scolaires avoisinantes, permettant à l'une d'entre elles de recevoir les étudiants en agriculture du territoire desservi par les autres, soit à assurer l'« itinérance » du personnel enseignant entre chacune. Cette « itinérance » permettrait de recruter un personnel plus nombreux et conséquemment favoriserait la spécialisation de chacun. Les États-Unis nous fournissent des exemples de cette façon de procéder qui ne va pas sans inconvénients, mais qui comporte des avantages incontestables.

À la limite et autant que possible, comme mesure temporaire et pour justifier le recrutement d'un nombre suffisant de titulaires nécessaire à la spécialisation de chacun, pourrait-on permettre aux professeurs d'enseigner des matières académiques qui ne concernent pas directement l'agriculture et pour lesquelles ils seraient qualifiés. Il ne faudrait tout de même pas abuser de cette formule. L'expérience de l'Ontario prouve que devant les conditions plus faciles d'enseignement de ces autres matières, les professeurs d'enseignement agricole ont tendance alors à s'orienter vers ce nouveau type d'enseignement pour abandonner en partie et même complètement celui pour lequel ils avaient été recrutés au début de leur carrière. Ce dernier aspect de spécialisation rejoint le troisième problème que nous abordons immédiatement.

Qualifications

Il s'agit des qualifications du personnel en rapport avec les niveaux d'enseignement. Au départ, posons les principes suivants : « La qualité possible des enseignants gagne avec la centralisation; la qualité nécessaire des enseignants augmente avec la décentralisation » (6, p. 91).

Comme autre principe, « un professeur, quelle que soit sa valeur propre sur le plan technique ou pédagogique, acquiert une maîtrise d'autant plus grande qu'on lui confie un enseignement plus spécialisé et le même durant toute sa carrière » (6, p. 91).

Or, le niveau secondaire s'oriente vers la centralisation régionale de l'enseignement, ce qui constitue une décentralisation pour l'enseignement professionnel. Au niveau pré-universitaire et professionnel, en raison d'une plus grande spécialisation et d'une clientèle plus restreinte, l'enseignement agricole devra nécessairement être centralisé. Comme résultat, cette centralisation permettra le recrutement d'un plus grand nombre de professeurs, facilitant à chacun la spécialisation désirée. Au niveau secondaire, la décentralisation limite forcément le nombre de professeurs. Comme ces derniers devront nécessairement alors exercer leurs activités d'enseignement dans un champ plus vaste, ils devront, outre leur spécialisation relative, posséder suffisamment de polyvalence et de capacité de synthèse pour donner une unité à la disparité de leurs actions; c'est l'aspect de « qualité nécessaire » qui résulte de la décentralisation.

Correspondant à tous ces énoncés de principes, nous serions tentés de proposer les degrés de qualification suivants pour les maîtres : au niveau pré-universitaire et professionnel, le diplôme d'études supérieures (le degré de maîtrise dans la branche des sciences agricoles à enseigner); au niveau secondaire, la licence orientée vers l'enseignement (le degré de bachelier en sciences agricoles avec spécialisation relative dans le tronc commun de matières à enseigner). Il existe cependant un autre facteur dont il faut tenir compte; à l'intérieur d'un même niveau, on pourrait retrouver différentes matières à enseigner et, surtout diverses fonctions connexes qui ne requièrent pas toutes le même degré de qualification. Par conséquent, on doit penser plutôt à une équipe de professeurs composée, en grande majorité, d'individus possédant un diplôme d'études supérieures au niveau de l'enseignement pré-universitaire et professionnel et une licence orientée vers l'enseignement au niveau secondaire, assistés, selon les besoins, de techniciens spécialisés en agriculture.

Il est probable que, pour quelques années à venir, des mesures spéciales s'imposeront pour favoriser et stimuler la formation et le recrutement du personnel enseignant agricole si l'on ne veut pas s'exposer à une pénurie de professeurs qualifiés. Nous croyons, en effet, que la formation et le recrutement de maîtres qualifiés pour l'enseignement de l'agriculture constitue le problème le plus urgent que le ministère de l'Éducation et les institutions d'enseignement aient à résoudre et que, de sa solution rapide, dépendra en grande partie le succès du départ de l'enseignement professionnel agricole dispensé sous leur juridiction. En raison des nécessités d'extériorisation du personnel enseignant agricole et pour donner le temps aux administrateurs scolaires de prendre une conscience suffisante de toutes les réalités qui caractérisent l'enseignement professionnel agricole, nous croyons préférable que le ministère de l'Éducation assume lui-même directement, au moins pour quelques années à venir, la rétribution des professeurs qui auront à dispenser cet enseignement.

Puisque nous touchons ici le point de vue de la rémunération, acceptons à ce sujet, au point de départ, le principe de la parité des émoluments avec les

autres enseignants, à qualifications et à charge de travail équivalentes. Il faudrait éviter cependant un déclassement des professeurs par rapport aux autres professionnels de même niveau et de même catégorie de formation, engagés dans d'autres secteurs d'activités agricoles. Qualitativement et quantitativement, un tel déclassement serait néfaste pour le recrutement des professeurs.

Vu l'importance prééminente de l'enseignement, un tel résultat serait contraire aux meilleurs intérêts de l'agriculture. « En effet, la recherche n'a de sens et de valeur que dans la mesure où les résultats de ses travaux, dûment expérimentés, sont portés à la connaissance des exploitants et futurs exploitants par les voies de la vulgarisation et de l'enseignement agricoles; et la vulgarisation, de son côté, n'a vraiment d'efficacité que si elle s'adresse à des agriculteurs ayant reçu, au préalable, une formation professionnelle, rendus ainsi réceptifs à des connaissances nouvelles devenues de plus en plus complexes » (3, p. 7).

Pour conclure le présent chapitre, disons que la nécessité de tenter un effort sans précédent pour accroître les investissements intellectuels agricoles commande de sacrifier un peu aux normes habituelles pour s'adapter davantage aux exigences de la situation. Inscrit dans les intérêts bien compris de l'ensemble de l'économie, ce principe prend une signification encore plus riche.

Recommandations

26 — Nous recommandons que les professeurs d'enseignement professionnel agricole acquièrent avant le début de leur carrière une formation aussi bien pédagogique que technique.

27 — Nous recommandons la création d'un service de documentation chargé de canaliser les nouvelles connaissances acquises dans chacun des domaines de l'agriculture et d'en faire la synthèse au profit du personnel enseignant agricole et des vulgarisateurs.

28 — Nous recommandons de faciliter et de promouvoir le perfectionnement des professeurs au double plan technique et pédagogique dans l'optique d'une compétence générale.

29 — Nous recommandons de faciliter l'extériorisation du personnel enseignant dans l'optique d'une compétence locale et de prévoir la latitude et les budgets nécessaires à cette fin, à tous les niveaux d'enseignement.

30 — Nous recommandons, comme formules d'extériorisation des professeurs, leur participation à quelques activités de vulgarisation, leur participation à l'étude et à la solution des problèmes individuels d'établissement des diplômés, la réalisation de projets dirigés directement reliés à l'enseignement, l'organisation d'un système de visites d'anciens élèves.

31 — Nous recommandons de viser à la spécialisation du personnel enseignant agricole et à la polyvalence de l'équipe.

32 — Nous recommandons de baser le recrutement du nombre de professeurs dans chaque établissement où l'on dispense l'enseignement professionnel agricole sur les critères de spécialisation et de charge réelle de travail, et de concilier, si nécessaire, avec ces derniers, le critère du « nombre d'élèves par professeur » par des ententes entre commissions scolaires régionales avoisinantes assurant entre elles, soit l'« itinérance » du personnel enseignant, soit le regroupement des étudiants en agriculture.

33 — Nous recommandons, qu'au niveau secondaire, les professeurs d'agriculture possèdent une licence en sciences agricoles ou l'équivalent et un diplôme ou un certificat d'études en pédagogie.

34 — Nous recommandons, qu'au niveau pré-universitaire et professionnel, les professeurs d'agriculture détiennent un « diplôme d'études supérieures » en agriculture, plus un diplôme ou un certificat d'études en pédagogie.

35 — Nous recommandons, dans l'immédiat, de prendre des mesures spéciales, pour favoriser et stimuler la formation et le recrutement du personnel enseignant agricole au double plan technique et pédagogique et qu'à cette fin des liens immédiats soient établis avec les institutions d'enseignement agricole et les institutions d'enseignement pédagogique reconnues.

36 — Nous recommandons, qu'au moins pour quelques années à venir et après entente avec les autorités locales en cause, le ministère de l'Éducation assume lui-même directement la rétribution du personnel enseignant agricole tant au niveau secondaire qu'au niveau pré-universitaire et professionnel.

CADRES ADMINISTRATIFS ET PROCEDURES

De l'ensemble des considérations faites au cours de notre étude découle la nécessité de l'insertion de l'enseignement professionnel agricole à tous ses niveaux, dans l'ensemble du système scolaire. Comme nous l'avons vu, cette attitude se fonde principalement sur la nature et l'objet de l'enseignement professionnel agricole qu'il partage avec tout autre enseignement, sur l'évolution de l'agriculture et de l'éducation, sur les nouvelles exigences de mobilité scolaire, sociale et professionnelle, sur des objectifs de parité scolaire et socio-économique, sur la nécessité de l'intégration de la classe agricole à la société. Par cette insertion dans l'ensemble du système scolaire se réalise l'intégration de l'enseignement professionnel agricole, considéré comme investissement intellectuel, au plan général des investissements intellectuels.

Nous savons cependant que l'enseignement agricole comporte un certain nombre d'exigences caractéristiques qu'il se doit de satisfaire à l'intérieur des structures scolaires auxquelles il s'intègre dans la perspective de ses fins spécifiques. De plus, nous avons proposé son intégration au plan général des investissements agricoles. Essayons maintenant de déterminer, à l'intérieur des limites permises par les transformations actuelles en cours dans tout le champ de l'éducation dans la province, les cadres administratifs et les procédures par lesquelles pourront se satisfaire ces exigences spécifiques et pourra s'effectuer cette double intégration de l'enseignement agricole aux plans généraux des investissements intellectuels et agricoles.

Le ministère de l'Éducation

Insertion complète de l'enseignement professionnel agricole dans l'ensemble du système scolaire signifie implicitement la prise en charge de la direction et du contrôle académique et administratif de cet enseignement par le ministère de l'Éducation; il ne saurait, en effet, y avoir d'insertion complète si celle-ci ne

se réalise pas à tous les plans et à tous les échelons. C'est ce que nous préconisons en fait, sans toutefois y fixer de délai, dans le mémoire préliminaire et partiel remis au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, en date du 23 mars 1965. C'est également ce qu'est venu amorcer le 12 juillet suivant, pour une partie seulement de l'enseignement professionnel agricole, l'arrêté en conseil numéro 1329 « concernant le transfert, du contrôle du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation à celui du ministre de l'Éducation, des écoles moyennes et régionales d'agriculture » et prenant effet le 1er août 1965. Déjà, en 1964, le bill 60 conférait la juridiction académique de tous les enseignements professionnels agricoles au ministère de l'Éducation.

En conséquence, le ministère de l'Éducation possède la juridiction complète sur l'enseignement professionnel agricole de niveau secondaire où se situe l'enseignement actuellement dispensé par les écoles moyennes et régionales d'agriculture. L'enseignement professionnel au-delà du niveau secondaire relève également de son autorité au plan académique, tandis qu'il relève encore, pour le moment, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation au plan administratif⁽¹⁾. Il est bien évident, en pratique, pour des raisons d'efficacité, que la direction académique et la direction administrative d'un enseignement ne peuvent être dissociées.

Si l'on se réfère à la structuration académique proposée au chapitre huitième, nous constatons que l'enseignement professionnel agricole destiné aux agriculteurs définis au sens strict se retrouve non seulement au niveau secondaire mais également au niveau pré-universitaire et professionnel. Par conséquent, nous appuyant sur notre mandat, et sur les meilleurs intérêts des agriculteurs, afin de hâter la réalisation de cette œuvre d'ensemble que constitue l'organisation de l'enseignement professionnel à tous les niveaux ci-dessus énumérés, nous recommandons de transférer au ministère de l'Éducation, dans le plus bref délai, la direction et le contrôle administratif de tout enseignement professionnel agricole de nature à s'adresser aux agriculteurs définis au sens strict et se situant au-delà du secondaire, pour ainsi lui en assurer la juridiction complète et exclusive à tous les niveaux. Comme tous les enseignements agricoles doivent être envisagés dans leur ensemble sous l'angle d'une coordination efficace, cette mesure de transfert de juridiction devrait englober tout enseignement agricole infra-universitaire.

Le service d'enseignement professionnel agricole

Aux termes de l'arrêté en conseil numéro 1329 « le personnel préposé à l'administration des établissements d'enseignement agricole » qui y sont mentionnés, est transféré au ministère de l'Éducation. Par une décision de ce dernier, ce personnel se regroupe d'une façon temporaire, selon les mêmes structures internes et avec les mêmes responsabilités, au sein d'une unité administrative distincte, rattachée à la direction générale de l'organisation scolaire. Cette unité administrative porte le nom de service de l'enseignement agricole. Faisant suite

(1) "C'est ainsi que l'autorité administrative des instituts de technologie agricole de La Pocatière et de St-Hyacinthe relève encore du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation"

à une autre décision du même ordre, et conséquence administrative de la première, le service de l'enseignement agricole administre le réseau des écoles d'agriculture selon un mode de statu quo maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, dans une perspective d'avenir, la nouvelle structuration académique proposée pour l'enseignement professionnel agricole, implique nécessairement une restructuration administrative du service de l'enseignement agricole lui-même. Ces relations étroites de l'enseignement agricole avec l'ensemble du système scolaire lui conférant une meilleure signification ne sauraient s'établir sans une intégration réelle aux plans académique et administratif.

Il est bien évident que le transfert de juridiction de l'enseignement professionnel agricole du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation au ministère de l'Éducation n'achève pas pour autant cette intégration dans l'ensemble du système scolaire au sens où nous l'entendons; il en constitue plutôt la première étape qui rend possible toutes les actions subséquentes qui devraient nous y conduire. Dans toute cette série d'opérations qui nous achemineront graduellement vers le terme de l'évolution proposée, il n'en demeure pas moins la plus facile; les plus difficiles et les plus délicates sont encore à réaliser.

Dans cette perspective, le service de l'enseignement agricole, de concert avec les autorités, avec son entourage et avec le réseau d'institutions qu'il administre, aura à réfléchir sur lui-même et sur son orientation, à se redéfinir en fonction des nouvelles responsabilités qu'il aura à assumer, et enfin à déterminer les structures administratives internes qui s'accorderont le mieux aux fins poursuivies, en tenant compte des caractéristiques propres à l'enseignement professionnel agricole, et en ne perdant jamais de vue les relations qu'il doit avoir avec l'ensemble.

À partir de là, le statut actuel du service de l'enseignement agricole est en cause. En raison des relations à établir avec l'ensemble, il est probable que l'on devra procéder à une redistribution nouvelle de son personnel, à l'intérieur des structures du ministère de l'Éducation. *Ce qui importe cependant, c'est de prévoir les cadres qui permettront de coordonner efficacement toutes les actions de ce personnel dans la perspective de l'oeuvre totale à accomplir.* Ce rôle de coordination que nous considérons absolument essentiel, devrait être dévolu à un coordonnateur provincial de l'enseignement professionnel agricole qui en porterait expressément le titre ou tout autre pouvant comporter la même signification en rapport avec ses responsabilités.

Il est trop tôt pour apporter de plus amples précisions sur le statut éventuel du service de l'enseignement professionnel agricole au sein du ministère de l'Éducation, d'autant plus qu'il y a lieu de prévoir des changements dans la structuration interne de ce dernier en vue d'une adaptation toujours plus fonctionnelle aux nouveaux besoins découlant des transformations rapides qui s'opèrent dans tout le secteur de l'éducation. Pour les besoins de notre étude cependant, nous continuerons à le désigner ainsi en prenant pour acquis que son directeur assume les responsabilités de coordination.

Les écoles d'agriculture

Ce travail de réflexion que nous avons suggéré à l'échelon du ministère pour le service de l'enseignement agricole, s'impose également à l'échelon inférieur pour tout le réseau d'institutions qu'il administre. Même si les précisions apportées au plan de la structuration académique nous orientent déjà vers l'adoption de structures administratives générales, il n'en reste pas moins un ensemble de modalités administratives à déterminer, que les changements actuels en éducation nous empêchent pour le moment de fixer de façon valable.

C'est ainsi que, nous accordant avec les recommandations 70 et 71 du rapport Parent ⁽¹⁾, nous proposons que l'enseignement agricole de niveau secondaire, se situant entre la septième et la onzième année inclusivement, relève de la direction des commissions scolaires régionales. Au niveau pré-universitaire et professionnel, deux voies différentes s'offrent aux étudiants désireux d'acquérir une formation professionnelle agricole. Ce sont d'une part, l'enseignement agricole dit abrégé et d'autre part l'enseignement agricole dit de plein exercice. Ce dernier enseignement devrait relever, croyons-nous, de la direction des corporations des instituts qui régiront les enseignements du niveau pré-universitaire et professionnel.

L'enseignement abrégé agricole correspondrait, en quelque sorte, à celui que prévoit le rapport Parent dans les écoles spéciales de métiers pour apporter un complément de qualification. Il aurait pour but de qualifier pleinement les futurs agriculteurs qui ne voudraient ou ne pourraient pas s'inscrire au cycle complet des études du niveau pré-universitaire et professionnel. Nous sommes d'avis cependant, que cet enseignement couronné d'un diplôme nécessairement différent de l'enseignement de plein exercice, devrait être assuré dans le cadre des institutions où existerait déjà l'enseignement agricole de plein exercice en vertu de la nature même de la formation recherchée, de l'organisation matérielle et du personnel enseignant qu'elle requiert. Il devrait donc relever lui aussi de la corporation de l'institut. S'il s'avère impossible de procéder ainsi dans la totalité des cas ou pour un cas en particulier, il faudra rechercher une autre formule qui s'accorde avec les critères déjà posés, à savoir, relation avec l'ensemble du système scolaire et adaptation aux fins spécifiques de l'enseignement professionnel agricole.

Autant pour l'enseignement abrégé agricole que pour celui de plein exercice, il faudra procéder à la concentration des effectifs scolaires. Plus le niveau est élevé, plus il devient nécessaire d'effectuer une centralisation en vue d'amortir les frais d'installation et d'équipement, et de s'assurer le minimum de spécialisation indispensable du personnel enseignant avec la polyvalence de l'équipe. Nous songeons ici, en raison de la nature même et des objectifs de ces deux enseignements, à la nécessité d'une ferme-laboratoire, propriété de l'institution,

(1) *Recommandation 70*: Que tous les enseignements se situant entre la septième et la onzième année inclusivement, relèvent des commissions scolaires régionales.
Recommandation 71: Que les directeurs généraux des écoles des commissions scolaires régionales aient autorité sur tout le personnel des divers services.

servant principalement les fins de l'enseignement et du perfectionnement des professeurs, et que nous définissons en termes d'étendue de terrain comprenant l'espace et le matériel vivant et non vivant correspondant aux exigences de toutes les différentes spécialisations prévues par les programmes d'études. Nous songeons aussi à la quantité et à la qualité du personnel enseignant requis pour dispenser ces diverses spécialisations qui découlent elles-mêmes de la diversité des activités agricoles. L'on conçoit alors facilement que les unités d'enseignement abrégé et de plein exercice, exigeront des sommes assez considérables pour leur organisation et leur maintien. En voulant les multiplier indûment sur le territoire de la province, on risquerait de compromettre l'efficacité de leur organisation et, en terme de résultat, l'efficacité de l'enseignement lui-même.

C'est principalement cette raison d'efficacité d'organisation qui milite en faveur de l'intégration au moins physique des institutions d'enseignement abrégé agricole dans le campus d'un institut où existe déjà l'enseignement de plein exercice. Il ne faudrait cependant pas pousser l'idée de concentration jusqu'à la préconisation d'une seule unité d'enseignement pour toute la province; il existe, en effet, un autre facteur dont il faut tenir compte, celui de la régionalisation de l'enseignement fondé sur la régionalisation de l'agriculture. Dans le choix du nombre des institutions et de leur répartition sur le territoire, il importera donc de concilier les exigences de concentration et les exigences de régionalisation, dans la perspective de l'efficacité de l'enseignement.

Sans vouloir trop insister sur la question d'une ferme-laboratoire ⁽¹⁾, disons qu'elle est à l'enseignement de niveau pré-universitaire et professionnel ce que l'exploitation familiale est à l'enseignement de niveau secondaire. Elle répond principalement à des exigences d'ordre méthodologique et de perfectionnement, sans lesquelles l'enseignement agricole ne saurait atteindre ses fins, et auxquelles peuvent se réduire la plupart des autres motifs invoqués pour en appuyer la nécessité. Elle permet de centrer l'enseignement sur un contexte pratique, et de faire acquérir aux étudiants et même aux professeurs cette capacité professionnelle devenue essentielle face à l'accélération du progrès en agriculture. Elle devrait servir, en même temps, à des fins de recherche d'ordre pratique et utilitaire, par des ententes à cet effet avec le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et la faculté d'agriculture, assurant du même coup une excellente liaison de l'enseignement agricole avec la recherche et contribuant à l'évolution de l'agriculture.

L'éducation permanente

À chacun des niveaux d'enseignement agricole prévus, viennent se greffer les services d'éducation permanente agricole. Il est bien évident, de par sa na-

(1) On pourra consulter sur le sujet, en annexe, le rapport sur la nécessité d'une ferme-laboratoire, présenté au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, par l'institut de technologie agricole de St-Hyacinthe et où sont exposées un grand nombre de raisons sur lesquelles se fonde cette nécessité. Ce rapport a été préparé en regard des exigences de la formation du technicien agricole mais les idées qui y sont exprimées s'appliquent presque intégralement dans le domaine de la formation des exploitants agricoles.

ture même et conformément aux distinctions établies entre l'enseignement et la vulgarisation agricole, que ce type d'enseignement relève de la responsabilité des autorités administratives prévues à chacun des niveaux et, par délégation de pouvoirs, de celle des autorités administratives des services d'enseignement agricole à chacun de ces mêmes niveaux.

Cependant, il ne saurait y avoir de véritable éducation permanente agricole sans la participation effective de la vulgarisation. D'une part, c'est par l'éducation permanente que l'enseignement agricole se rapproche davantage de la vulgarisation sans pour autant s'y identifier. Par certaines formes d'éducation permanente, il est possible même que la compénétration de ces deux types d'action se réalise. D'autre part, en raison de l'orientation de l'éducation permanente agricole vers la satisfaction des besoins immédiats de formation, les vulgarisateurs, de par leur contact permanent avec les réalités concrètes, sont en mesure de fournir un apport précieux en regard de ce type d'enseignement. Par ailleurs, les professeurs ne pourraient suffire seuls à répondre à tous les besoins.

En conséquence, il y va de l'intérêt des agriculteurs, que professeurs et vulgarisateurs, sous la direction des institutions d'enseignement, travaillent en étroite collaboration dans le domaine de l'éducation permanente agricole. Effectuées sous le contrôle des institutions d'enseignement, les activités d'éducation permanente devraient être le résultat d'un travail d'équipe auquel participent tous les intéressés : les agriculteurs, exprimant leurs besoins et s'occupant du recrutement de la clientèle; les enseignants et les vulgarisateurs analysant avec eux ces besoins, les traduisant en programmes et collaborant à dispenser les contenus de formation qui y sont prévus.

Les retards accusés par les agriculteurs au plan de la formation générale et professionnelle commandent une action immédiate en matière d'éducation permanente pour la classe agricole; la presque totalité des mémoires reçus insistent sur cette nécessité. Il importe en particulier de combler les lacunes de formation économique, entre autres, par l'organisation de cours de gestion, sans pour autant négliger les aspects techniques et sociaux. *Le ministère de l'Éducation se doit d'apporter une attention immédiate à ces besoins et de leur accorder une priorité dans le choix de ses actions.*

Pour revenir à l'aspect de stricte direction administrative de l'enseignement agricole à ses différents niveaux auxquels se rattachent les services d'éducation permanente, nous résumerons comme suit : l'enseignement de niveau secondaire relève de la direction des commissions scolaires régionales; l'enseignement de niveau pré-universitaire et professionnel relève de la direction des corporations des instituts. Quelle est cependant la structure interne qui permettra en même temps de satisfaire les exigences propres à l'enseignement agricole et de le relier de façon harmonieuse avec l'ensemble? Nous ne pouvons la préciser immédiatement. Cependant, comme au sein du ministère à l'échelon provincial, il est essentiel de prévoir, à l'intérieur de chacune des institutions, les cadres qui permettront la coordination efficace de l'enseignement agricole en rapport avec les fins poursuivies, avec un responsable chargé d'assurer cette coordination.

Cours ménager agricole et cercles de jeunes agriculteurs

Qu'advient-il de l'enseignement dispensé par l'entremise des cercles de jeunes agriculteurs et du cours ménager agricole dans cet ensemble administratif que nous venons de proposer ? Tous les mémoires qui traitent des cercles de jeunes agriculteurs et qui nous sont parvenus, font l'unanimité autour du besoin de repenser complètement cette formule d'enseignement. Référons-nous par conséquent à l'organisation générale des cercles qui sont constitués de deux sections : une section junior groupant les jeunes de douze à quinze ans ; une section senior, groupant ceux de seize à vingt-cinq ans.

Selon les principes déjà formulés au cours de notre étude à savoir que la formation professionnelle agricole, envisagée comme spécialisation, doit venir le plus tard possible, et qu'elle doit reposer sur une formation générale de base suffisante, nous sommes d'avis que cette formation professionnelle, en autant que la section junior est concernée, arrive un peu trop tôt, d'autant plus que l'orientation professionnelle future, à cette période de la vie, peut difficilement se dessiner avec quelque précision. Ce qui nous apparaît important à ce niveau d'âge et de développement, c'est de favoriser au maximum l'acquisition du dénominateur commun à toutes les catégories socio-professionnelles que constitue la culture générale. Par conséquent, nous croyons que les jeunes agriculteurs faisant partie de la section junior, trouveraient plus d'intérêt et de profit à faire partie de mouvements de jeunes à fins socio-culturelles, telles la jeunesse rurale catholique, les clubs 4-H, les cercles de jeunes naturalistes, ou tout autre mouvement pouvant satisfaire leurs aspirations.

Chez les seniors, le problème se présente tout différemment. Dans l'ensemble, ces jeunes ont atteint un degré de formation et de maturité tel qu'ils sont en mesure de juger si la profession agricole les intéresse, d'y arrêter leur choix au moins temporairement, et de profiter pleinement des connaissances agricoles qu'ils sont susceptibles d'acquérir. Comme ces jeunes deviennent ainsi, pour la plupart, des aspirants sérieux à la profession d'agriculteurs, nous croyons qu'il appartient à l'association professionnelle des agriculteurs, un peu à la façon de l'association forestière québécoise vis-à-vis les clubs 4-H forestiers, de prendre sous son patronage la section senior des cercles de jeunes agriculteurs et de collaborer avec ses membres à l'établissement des nouveaux cadres et des nouvelles modalités administratives qui conviendront le mieux aux aspirations des jeunes et aux fins poursuivies. C'est dans cette perspective, que certains mémoires ont proposé la formation d'une section juvénile de l'U.C.C.

Pour obtenir le complément d'enseignement de formation générale et professionnelle agricole nécessaire à ses membres, le nouveau mouvement pourra recourir aux services d'éducation permanente où collaborent déjà professeurs et vulgarisateurs. On aura avantage cependant, au niveau des programmes et des actions, à s'inspirer largement de la formule des « Young Farmers Programs » qui existe aux États-Unis.

En ce qui concerne l'enseignement ménager agricole, nous savons qu'il a répondu surtout à un besoin de formation complémentaire de la population fé-

minine rurale, qu'il a suppléé, jusqu'à un certain point, aux déficiences d'organisation de l'enseignement de formation générale et professionnelle pour jeunes filles en milieu rural, qu'il a satisfait encore aux exigences d'efficacité et d'économie par une utilisation à deux fins des établissements d'enseignement professionnel agricole.

Aujourd'hui, la démocratisation de l'enseignement et l'évolution proposée pour l'enseignement agricole lui-même nous permettent de dissocier les deux types d'enseignement que recouvre l'appellation d'enseignement ménager agricole, à savoir l'enseignement ménager et l'enseignement agricole. Le premier, en raison de sa nature et de la clientèle à qui il s'adresse, sera offert, selon toute probabilité, dans la totalité des institutions d'enseignement de niveau secondaire et de niveau pré-universitaire et professionnel. Quant à l'enseignement professionnel agricole, il deviendra accessible aux jeunes filles intéressées. Que ce soit à l'un ou l'autre niveau d'enseignement, elles n'auront qu'à s'inscrire aux matières du programme qui correspondent davantage à leurs goûts et à leurs besoins. Il est bien entendu, comme nous l'avons dit ailleurs au chapitre d'introduction, que tous les principes généraux d'organisation et de fonctionnement que nous avons posés depuis le début de notre étude, s'appliquent à la formation professionnelle agricole des jeunes filles au même titre que celle des garçons.

L'orientation professionnelle

L'orientation professionnelle des agriculteurs recouvre deux dimensions : l'orientation scolaire au cours des études vers un type de formation et l'orientation postscolaire vers une fonction spécifique de travail.

Au plan de l'orientation scolaire dans le domaine qui nous intéresse, on ne peut que constater l'absence complète des réalisations. C'est pour ainsi dire la création qui s'impose. A cet effet, deux formules ont retenu notre attention; soit que les orienteurs professionnels existants intègrent l'orientation scolaire agricole à leurs fonctions générales; soit que des agronomes titulaires d'un diplôme d'orientation s'acquittent de cette responsabilité auprès de plusieurs institutions d'enseignement d'un territoire donné.

La première formule offre l'avantage indéniable de mieux relier l'orientation scolaire agricole à l'ensemble. Elle suppose cependant une connaissance des réalités agricoles et des exigences de la profession dont on connaît la diversification des fonctions et dont on ne s'est préoccupé que très exceptionnellement chez les conseillers en orientation. Peut-on compter sur l'intégration de services d'enseignement agricole au sein des institutions communes d'enseignement et sur l'action des agronomes-professeurs pour apporter un changement notable à cette situation ? Il faudrait l'espérer car, dans une perspective d'intégration complète de l'enseignement agricole à l'ensemble du système, c'est vers cette première formule que nous inclinons, en précisant que l'orientation scolaire agricole devra s'effectuer en fonction des aptitudes et des intérêts des étudiants et à la lumière des exigences fondamentales de la profession et où l'accent sera mis sur le développement de l'individu s'autodéterminant. Dans ce contexte et dans celui des

exigences accrues de mobilité sociale et professionnelle, l'orientation des agriculteurs devrait se poursuivre dans le cadre de l'éducation permanente pour favoriser au besoin leur reclassement professionnel.

L'autre aspect de l'orientation professionnelle concerne à toutes fins pratiques l'établissement. Dans ce secteur, la création s'impose également. Il y a bien eu quelques tentatives de la part du personnel enseignant des écoles d'agriculture et des vulgarisateurs mais il n'existe aucune systématisation.

À notre avis, la responsabilité de la société envers les individus qu'elle doit préparer à la vie réelle dans la perspective du développement personnel de chacun et de son apport à l'économie, ne s'arrête pas à leur orientation scolaire et à leur formation. Par voie de conséquence, l'orientation professionnelle agricole doit se poursuivre jusqu'au niveau de l'établissement et autant que possible jusqu'à l'établissement réussi ou qui offre concrètement de telles perspectives.

On constate alors qu'il s'agit ici d'une orientation nettement spécialisée. Nous proposons d'en confier la direction générale à un service provincial d'établissement et de gestion sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Les actions de ce service devraient être cependant associées très étroitement à celles des services éducatifs du ministère de l'Éducation et à celles de la profession agricole. Nous recommandons au ministère intéressé de procéder le plus rapidement possible à la création de ce service qui viendrait répondre à un besoin urgent.

Les problèmes d'établissement ont été soulevés de façon quasi unanime par les mémoires que nous avons reçus. L'enquête sur l'orientation des diplômés en agriculture dans la province, enquête effectuée par M. Jean Parrot, agronome, attaché au service de l'enseignement agricole révèle que les diplômés rencontrent, une fois leurs études terminées, des incompréhensions et des difficultés de toute nature qui, si elles ne les écartent pas définitivement de la voie vers laquelle ils s'étaient orientés, les empêchent au moins d'actualiser pleinement le potentiel acquis par leur formation.

Si l'on veut que l'enseignement agricole obtienne les rendements escomptés, il devient impérieux de suivre et de guider l'évolution du diplômé avant, pendant et même après son établissement. Un personnel spécialement recruté à cette fin s'acquitterait de cette responsabilité sous l'autorité immédiate du service d'établissement et de gestion, à savoir des agronomes et des techniciens qualifiés dans le domaine de l'établissement et de la gestion. Ce sont eux principalement qui seraient chargés d'appliquer la politique du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation en matière d'établissement en agriculture en concentrant leurs activités surtout auprès des diplômés. La création de ce service d'établissement et de gestion, auquel le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation devrait procéder sans délai, représente le premier geste concret à poser en vue de réaliser l'intégration des investissements intellectuels agricoles au plan général des investissements agricoles.

Nous voulons cependant attirer l'attention sur la nécessité absolue d'assurer systématiquement la collaboration du personnel des services d'enseignement

agricole de chacune des institutions d'enseignement et du personnel du service d'établissement et de gestion dans cette orientation si l'on veut atteindre de façon efficace les objectifs poursuivis par les deux types d'activités concernées par ces services. Cette collaboration des professeurs est aussi essentielle à l'orientation professionnelle des agriculteurs telle que nous l'avons définie d'une façon descriptive et succincte que la collaboration des vulgarisateurs est indispensable à l'oeuvre de l'éducation permanente.

La consultation

La démocratisation de l'enseignement ne consiste pas seulement à en garantir l'accessibilité. Elle implique également la participation du milieu dans la réalisation de l'oeuvre, en vue de tenir compte des différences régionales et d'enraciner l'enseignement dans les réalités concrètes. On connaît déjà ce que signifie pour l'enseignement agricole ces nécessités de régionalisation et d'enracinement. L'importance que nous leur avons accordée tout au long de notre rapport, les considérant parmi les facteurs les plus essentiels de succès, ceux qui devraient guider toutes les décisions relatives à l'organisation de l'enseignement agricole, le prouve bien.

Pour donner une signification complète à la démocratisation de cet enseignement, il faut donc prévoir les cadres qui permettront d'associer le milieu agricole (entendu au sens large) à la mise sur pied et à l'évolution des services d'enseignement agricole, en regard des besoins de formation à satisfaire. C'est ainsi que nous proposons, pour chaque établissement où l'on dispense l'enseignement, un *comité permanent de travail ou d'orientation*, formé des représentants des organisations et des services agricoles et para-agricoles les plus représentatifs du milieu.

Organisme de consultation, de vigilance et de promotion, ce comité devrait collaborer étroitement avec les responsables de l'enseignement agricole de l'institution, aux études de toute nature, visant à créer une organisation fonctionnelle d'enseignement bien intégrée à l'ensemble, et à l'adapter constamment aux circonstances et aux besoins nouveaux.

On devrait retrouver, pour l'ensemble d'un territoire ou d'une région donnée, groupant plusieurs institutions d'enseignement agricole, un comité semblable à celui qui est prévu pour chacune de ces institutions. Ce comité, à notre avis, pourrait jouer un rôle précieux sur le plan de la coordination régionale de l'enseignement agricole en assistant le conseiller technique régional de l'enseignement de l'agriculture dont il sera question plus loin lorsque nous aborderons le problème de la planification et de la coordination. Ce comité porterait le nom de *comité régional de l'enseignement professionnel agricole*.

L'existence d'un organisme analogue s'impose également à l'échelon provincial. Il serait principalement chargé de dresser les grandes lignes d'un plan et d'une politique d'action en rapport avec l'organisation, le fonctionnement, la promotion et le développement de l'enseignement agricole dans la province, sans engager pour autant l'action des ministères intéressés à qui les problèmes seraient

référés. En outre, par sa composition, cet organisme devrait être en mesure de satisfaire certaines exigences caractéristiques de l'enseignement agricole sur lesquelles nous avons particulièrement insisté tout au long de notre étude. Nous le désignerons sous l'appellation de *comité provincial de l'enseignement professionnel agricole*. Il devrait avoir les pouvoirs de s'adjoindre, au besoin, tous les spécialistes dont l'assistance pourrait lui être utile ou nécessaire.

Ce comité permettrait d'assurer les conditions nécessaires à la collaboration étroite prévue entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. C'est principalement par son entremise que devient possible la participation de ces deux ministères, à l'organisation, au développement et à la promotion de l'enseignement professionnel agricole, selon leurs responsabilités respectives. En conséquence, il devient essentiel d'assurer la représentation du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation au sein de ce comité.

Un autre objectif que devrait poursuivre cet organisme, découle de l'interdépendance de la recherche, de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles qui doivent être envisagés par conséquent dans leur ensemble. Le respect de cette interdépendance conditionne l'efficacité de ces différentes actions et suppose leur coordination. Or, nous savons que ces actions sont dirigées par trois services différents; l'un sous la juridiction du ministère de l'Éducation, les deux autres sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Pour assurer l'existence des liaisons qui doivent exister naturellement entre la recherche, l'enseignement et la vulgarisation, dans une perspective de planification des investissements intellectuels agricoles, il devient également essentiel d'assurer la représentation du service de la recherche, du service de l'enseignement et du service de la vulgarisation agricole au sein du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole.

Il est évident que les discussions du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole sur cette question de liaison, ne comporteraient aucune espèce de signification, si elles n'engageaient pas subséquentement l'action des différents services dans le sens des décisions prises, et ce, jusqu'au niveau des chercheurs, des professeurs et des vulgarisateurs pris individuellement, sous réserve qu'elles soient d'abord entérinées par les ministères intéressés. Il nous semblerait alors normal que les services en cause soient représentés, au sein du comité, par les directeurs de ces services eux-mêmes ou au moins par l'un de leurs plus proches adjoints. Dans l'éventualité de la création d'un service d'établissement et de gestion, son directeur ou son plus proche adjoint devrait également siéger à ce comité.

Comme tous les types d'enseignement agricole doivent être envisagés eux aussi dans leur ensemble et bien coordonnés entre eux, il conviendrait que l'on puisse compter sur la représentation de chaque niveau d'enseignement, y compris le niveau universitaire, au sein du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole. De cette façon, les problèmes particuliers qui se poseront à chacun des niveaux sur lesquels le comité sera appelé à se pencher, pourront recevoir une meilleure attention dans la perspective d'une coordination générale

de l'enseignement agricole. Quant à la présence d'un représentant de la faculté d'agriculture au sein de ce même comité, elle se justifie, en surplus, par la responsabilité de cette dernière dans la formation et le perfectionnement du personnel enseignant.

Les enseignements agricoles doivent être non seulement bien coordonnés entre eux mais également avec l'ensemble des enseignements dans une perspective de planification générale. Conséquemment, nous croyons opportun d'ajouter à l'équipe du comité un représentant de la direction générale de la planification du ministère de l'Éducation. En outre, en raison des relations de l'enseignement agricole avec le contexte socio-économique général, il sied encore qu'un représentant du Conseil d'orientation économique du Québec participe au travail du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole.

Enfin, pour compléter l'équipe du comité, il est indispensable de lui adjoindre des représentants des premiers intéressés, soit les agriculteurs eux-mêmes et le secteur des industries et des services agricoles. L'intérêt porté par les agriculteurs à la formation professionnelle agricole, est fonction, jusqu'à un certain point, de leur participation à l'organisation et au développement de leur enseignement. Nous considérons qu'ils ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de pouvoir exprimer leurs besoins en matière de formation professionnelle agricole, tant à l'échelon provincial qu'à l'échelon régional, et c'est par l'entremise de leurs associations professionnelles dûment représentées au sein du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole, qu'ils devraient pouvoir le faire. La représentation des industries et des services agricoles repose sur l'expansion de l'agriculture dans ces secteurs.

Le comité provincial de l'enseignement professionnel agricole pourrait donc comprendre treize membres. Il réalise un compromis entre la représentativité qui milite en faveur d'un nombre plus élevé de personnes et l'unité nécessaire à un travail efficace qui exige un nombre plus restreint. Il se compose de personnes qui en font partie pour des raisons bien spécifiques et qui en même temps sont originaires de milieux suffisamment différents pour qu'elles puissent l'enrichir de conceptions et d'expériences diversifiées.

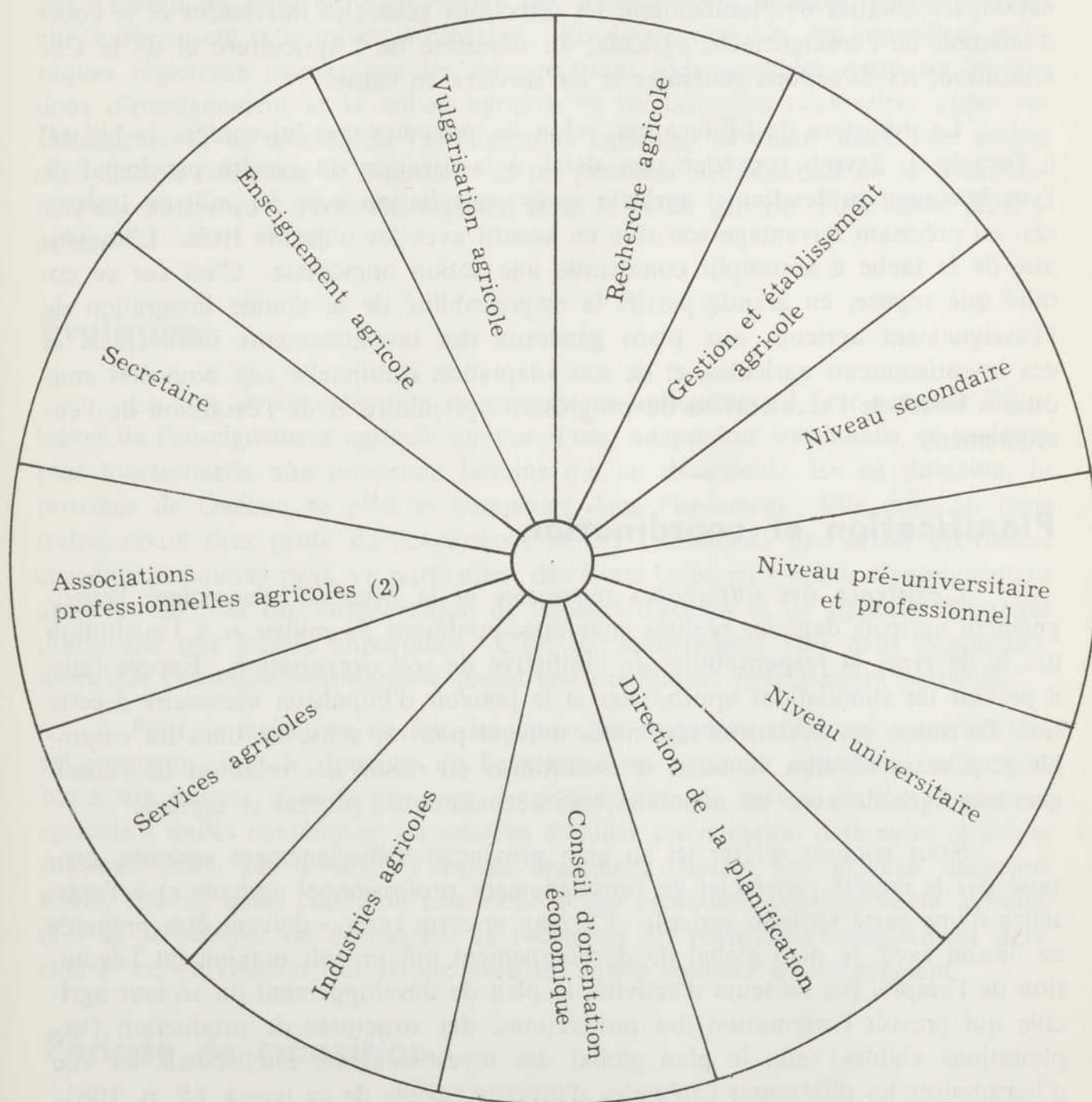
Pour favoriser davantage cet enrichissement par un apport régulier d'idées et d'expériences nouvelles, nous recommandons que chacun des membres ne soit désigné que pour un terme de cinq années, avec mandat renouvelable une seule fois. Il importe cependant d'assurer la continuité des délibérations et de procéder en conséquence lors des premières nominations; c'est ainsi que quatre membres devraient être désignés pour trois ans, quatre membres pour quatre ans et cinq membres pour cinq ans. Ils devraient tous être choisis après consultation avec les organismes intéressés. Le ministère de l'Éducation désignera lui-même le président parmi les membres réguliers et le secrétaire en dehors des membres réguliers.

En raison du rôle confié à ce comité et de l'importance de la tâche à accomplir, nous croyons, sans vouloir en faire une obligation, que les membres du comité pourrait se réunir environ une fois par mois. Il est à prévoir, cepen-

TABLEAU XI.1

COMITÉ PROVINCIAL DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL AGRICOLE

— COMPOSITION —



dant, à cause de la nature, du nombre et de la diversité des problèmes qui se poseront au début, que l'on doive y accélérer le rythme des réunions.

Les recommandations du comité, selon leur nature, seront soumises pour approbation aux ministères intéressés à l'adresse des sous-ministres. Cependant, en raison de l'interdépendance d'action du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, chacun devrait recevoir une copie des recommandations reçues par l'autre. Les recommandations prendront ensuite les voies que les sous-ministres jugeront les plus appropriées parmi les voies régulières: par exemple, au ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation, les comités de planification, les directions générales intéressées et le coordonnateur de l'enseignement agricole; au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, les directions générales et les services en cause.

Le ministère de l'Éducation, selon les pouvoirs que lui confère le bill 60 à l'article 3, devrait procéder sans délai, à la création du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole après consultation avec les milieux intéressés, en précisant davantage son rôle en accord avec les objectifs fixés. L'immensité de la tâche à accomplir commande une action immédiate. C'est sur ce comité que repose, en grande partie, la responsabilité de la double intégration de l'enseignement agricole, aux plans généraux des investissements intellectuels et des investissements agricoles, et de son adaptation continuelle aux nouvelles conditions issues de l'accélération du progrès en agriculture et de l'évolution de l'enseignement.

Planification et coordination

L'existence des différences régionales et la nécessité d'enraciner l'enseignement agricole dans les réalités concrètes, confèrent au milieu et à l'institution qui le décerne, la responsabilité de l'initiative de son organisation. Encore faut-il prévoir les stimulations appropriées et le pouvoir d'impulsion nécessaire à cette fin. En outre, ces initiatives régionales doivent pouvoir s'inscrire dans un ensemble plus vaste où elles viennent se coordonner en raison des relations de l'enseignement agricole avec les contextes socio-économique, général et agricole.

Nous voulons référer ici au plan provincial d'enseignement agricole, proposé par le comité provincial de l'enseignement professionnel agricole et à l'existence d'une carte scolaire agricole. Ce plan et cette carte « doivent être préparés en liaison avec: le plan global de développement qui prévoit notamment l'évolution de l'emploi par secteurs d'activité; le plan de développement du secteur agricole qui prévoit l'orientation des productions, des structures de production (exploitations viables) etc; le plan global des investissements intellectuels en vue d'harmoniser les différentes catégories d'investissements de ce type » (5, p. 106). Après que ce plan a subi les modifications que le ministère de l'Éducation a jugées opportunes et qu'il a reçu son approbation, il appartient alors au service de l'enseignement agricole, sous l'autorité de ce ministère, de coordonner les actions, et au besoin, d'exercer les stimulations nécessaires à la réalisation concrète du plan.

Coordination ne signifie pas uniformisation. Au contraire, en période de transformations profondes et de recherche de moyens nouveaux, il faut promouvoir une diversité d'expériences et de tentatives en conformité avec les exigences du plan et dans la perspective des intérêts réels des étudiants. D'ailleurs les exigences de la régionalisation s'opposent à l'uniformisation.

Cependant, dans une double perspective de coordination et de régionalisation de l'enseignement, il est à prévoir l'existence de conseillers techniques régionaux qualifiés en agriculture et dans le domaine de l'enseignement, agents de planification et de coordination à l'échelon régional. Ces conseillers seraient chargés d'établir les liens entre le service de l'enseignement agricole, les institutions qui le dispensent et le milieu à desservir. En d'autres termes, les conseillers techniques régionaux assureraient les inter-relations indispensables entre les institutions d'enseignement et le milieu agricole et les échanges nécessaires entre ces institutions et le service de l'enseignement agricole, devenant ainsi une source d'inspiration commune et essentielle et les premiers responsables de la coordination des initiatives à l'échelon régional dans le cadre général d'une saine planification.

Evolution

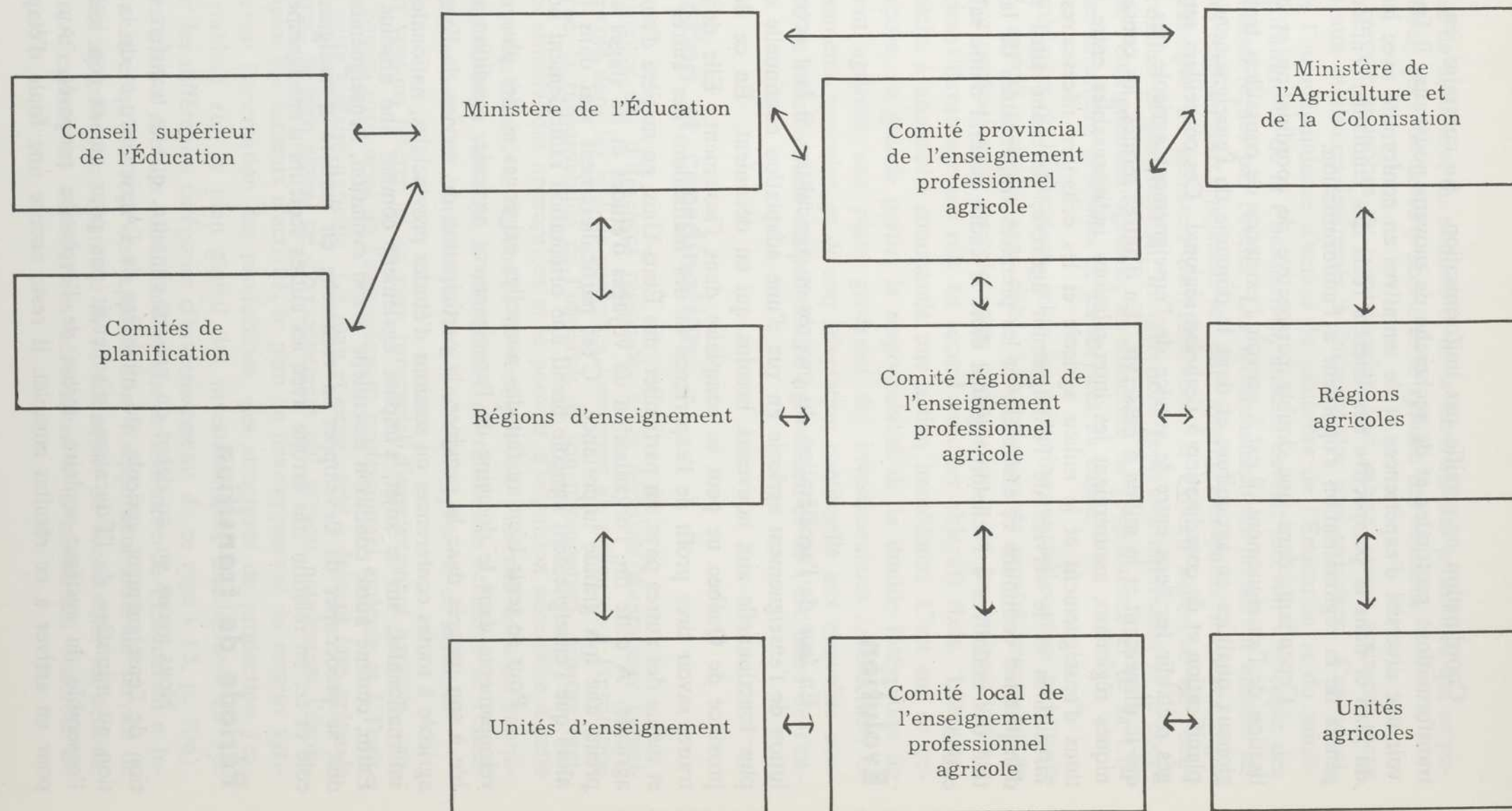
En face de l'accélération du progrès en agriculture, il faut accepter l'évolution de l'enseignement agricole en vue d'une adaptation continuelle et toujours plus fonctionnelle aux nouveaux besoins qui en découlent. En ce domaine, la province de Québec ne peut se complaire dans l'isolement. Elle doit, au contraire, savoir tirer profit de l'expérience et des réalisations des autres provinces, et même des autres pays, en particulier, des États-Unis, en matière d'enseignement agricole. À cette fin, l'organisation de voyages d'études et de stages à l'étranger prend une très grande importance. C'est particulièrement vrai dans l'immédiat, alors que l'enseignement agricole prend une orientation radicalement nouvelle.

Pour se tenir bien au fait des nouvelles exigences et des plus récents développements dans le domaine de l'enseignement agricole, condition indispensable à son progrès dans la province, la participation du service de l'enseignement agricole à toutes conférences ou sessions d'études provinciales, nationales et même internationales, sur le sujet, s'impose également comme une absolue nécessité. Enfin, comme autre condition essentielle à son évolution, l'enseignement agricole doit se préoccuper de développer la recherche en matière d'enseignement agricole et ce, en relation très étroite avec les autres secteurs d'enseignement.

Période de transition

Nous avons vu, au début du présent chapitre, que le transfert de juridiction de l'enseignement agricole, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation au ministère de l'Éducation, n'achevait pas pour autant son intégration à l'ensemble du système scolaire, terme de l'évolution proposée. Au contraire, pour en arriver à ce résultat complet, il reste encore une foule d'étapes à par-

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE
PLANIFICATION - COORDINATION - CONSULTATION - EXÉCUTION



courir qui seront plus ou moins longues selon que les facteurs économiques et psycho-sociologiques qui paralysent l'enseignement seront plus ou moins rapidement neutralisés et que les services s'imposeront par leur efficacité. Nulle part ailleurs que dans le secteur agricole, croyons-nous, peut-il exister un écart aussi considérable entre le taux théorique et le taux réel de scolarisation agricole. Le tout étant fonction d'un ensemble de facteurs à préciser, les institutions actuelles d'enseignement agricole pourraient, soit s'intégrer au réseau de l'enseignement secondaire selon une formule de plein exercice, soit évoluer progressivement et s'intégrer au réseau de l'enseignement pré-universitaire et professionnel de façon à pouvoir dispenser un enseignement agricole dit abrégé, soit enfin être utilisées à des fins d'éducation permanente agricole et autres pour toute une région donnée.

L'enseignement agricole, en effet, est aux prises avec une foule de problèmes particuliers qui feront l'objet du prochain chapitre. De leur solution, dépend le succès des actions entreprises en vue de l'intégration. Ce succès est intimement lié à l'évolution des mentalités générales et agricoles, et à l'amélioration de la situation économique-sociale de l'agriculture.

Dans ce contexte, la démocratisation de l'enseignement pourrait bien, si l'on ne prend pas suffisamment conscience des problèmes qu'elle pose, et si l'on ne s'inquiète pas assez de stimuler son départ, ne jamais se traduire dans la réalité concrète. *Des mesures spéciales visant à promouvoir la formation professionnelle agricole devront s'inscrire dans le cadre de la politique agricole du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. D'un autre côté, le ministère de l'Éducation et les institutions d'enseignement devront se garder de pécher par excès de système et de standardisation; c'est le reproche que l'on fait généralement, à l'échelon international, aux ministères d'Éducation de qui relève l'enseignement agricole.* Pour assurer un démarrage convenable du mouvement d'intégration on devra faire preuve d'énormément de souplesse et l'aider dans toute la mesure du possible.

Vouloir faire trop vite, d'autre part, sans respecter suffisamment la loi de transition pourrait également compromettre ce démarrage. Le statu quo, du moins dans certaines régions, pourrait s'imposer encore pour quelques années. C'est ce à quoi nous nous rallions, tant et aussi longtemps que des expériences menées sérieusement ne laisseront pas entrevoir des chances réelles de succès et nous préconisons le maintien des meilleures écoles existantes et de leur formule d'enseignement de morte saison comme étape de transition jusqu'à l'adhésion générale et pratique du milieu agricole à la formule d'intégration selon la structuration académique proposée.

Au moment où l'enseignement agricole aura réussi à s'implanter de façon générale et efficace au niveau secondaire et au niveau pré-universitaire et professionnel, selon une formule de plein exercice généralement acceptée, nous sommes d'opinion qu'il faudra encore conserver un enseignement supplétif pour répondre à des besoins particuliers et exceptionnels. C'est précisément par l'enseignement agricole dit abrégé que nous pourrions le mieux atteindre cet objectif.

Pour préciser notre pensée à ce sujet, disons que l'enseignement abrégé agricole devrait se caractériser par une diversité de formules, correspondant à une diversité de besoins et de possibilités de fréquentation scolaire. Il pourrait offrir une variété de programmes d'enseignement, allant des cours abrégés et intensifs, en autant qu'il n'y ait pas dédoublement avec l'éducation permanente, jusqu'à l'enseignement de plein exercice, réparti sur une année complète de douze mois, intégrant la formule actuelle de l'enseignement de morte-saison réparti sur deux ans. Nous imiterons en cela, les pays qui tiennent compte de la préférence marquée des agriculteurs pour les formules de morte-saison, où pourtant l'agriculture est beaucoup plus prospère que la nôtre, et où les mentalités agricoles sont plus évoluées. C'est par une étude plus approfondie des besoins à satisfaire, que l'on pourra déterminer les formules qui conviendront le mieux d'une façon immédiate.

Dans l'état actuel du développement de l'agriculture et de l'évolution des mentalités agricoles, nous croyons que cette diversification de l'enseignement abrégé agricole au plan des formules introduit un nouvel élément de souplesse dans l'ensemble des enseignements agricoles proposés. À cet ensemble de conditions, la démocratisation aura plus de chances de prendre une signification concrète.

Recommandations

37 — Nous recommandons, pour des raisons d'efficacité et de coordination, de transférer au ministère de l'Éducation, dans le plus bref délai, la direction et le contrôle administratif de tous les enseignements agricoles infra-universitaires pour lui en assurer la juridiction complète et exclusive à tous les niveaux.

38 — Nous recommandons la nomination, au sein du ministère de l'Éducation, d'un coordonnateur provincial de l'enseignement agricole responsable de l'impulsion, de l'orientation, de la coordination et de la supervision de l'enseignement agricole dans la province.

39 — Nous recommandons la création de postes de conseillers techniques régionaux qualifiés en agriculture chargés de coordonner et de promouvoir l'enseignement agricole sur un territoire groupant plusieurs institutions où l'on dispense des options agricoles.

40 — Nous recommandons la nomination d'un coordonnateur de l'enseignement agricole à l'intérieur de chacune des institutions qui le dispensent.

41 — Nous recommandons que l'enseignement agricole de niveau secondaire relève de la direction des commissions scolaires régionales.

42 — Nous recommandons que l'enseignement agricole abrégé et de plein exercice de niveau pré-universitaire et professionnel relève de la direction des corporations des instituts.

43 — Nous recommandons, pour l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel, une concentration suffisante des effectifs scolaires.

44 — Nous recommandons, pour l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel, l'utilisation d'une ferme-laboratoire, propriété de l'institution.

45 — Nous recommandons que la ferme-laboratoire serve à des fins d'enseignement et de recherche agricole.

46 — Nous recommandons de greffer des services d'éducation permanente agricole à toutes les institutions qui dispensent un enseignement agricole, et sous leur responsabilité, quelque soit le niveau considéré.

47 — Nous recommandons que professeurs et vulgarisateurs oeuvrent en collaboration à l'éducation permanente agricole sous la direction des établissements d'enseignement.

48 — Nous recommandons d'accorder une priorité à l'organisation et au développement de l'éducation permanente agricole.

49 — Nous recommandons que les institutions d'enseignement, quel que soit le niveau considéré, mettent leurs locaux à la disposition des organismes agricoles pour toute réunion éducative et deviennent en quelque sorte le centre des activités éducatives agricoles de leur région.

50 — Nous recommandons que les membres des cercles de jeunes agriculteurs actuellement groupés dans la section junior s'intègrent aux mouvements de jeunes à fins socio-culturelles.

51 — Nous recommandons que l'U.C.C. prenne sous son patronage la section senior des cercles de jeunes agriculteurs et collabore avec ses membres à l'établissement des nouveaux cadres et des nouvelles modalités administratives qui conviennent le mieux à leurs aspirations et aux fins poursuivies.

52 — Nous recommandons que les services de l'éducation permanente soient à la disposition de ce nouveau mouvement de jeunes pour lui offrir l'enseignement dont il aurait besoin, tant au plan de la formation générale qu'au plan de la formation professionnelle agricole.

53 — Nous recommandons de dissocier l'enseignement ménager de l'enseignement agricole et de rendre accessible à la gent féminine les programmes d'éducation familiale et d'enseignement agricole, quel que soit le niveau considéré.

54 — Nous recommandons que les spécialistes en orientation, en collaboration étroite avec les titulaires des options agricoles, assurent en cours d'études, l'orientation scolaire et professionnelle des étudiants désireux de faire carrière en agriculture.

55 — Nous recommandons que les services d'orientation pour les agriculteurs se poursuivent dans le cadre de l'éducation permanente.

56 — Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation procède sans délai à la création d'un service provincial d'établissement et de gestion agricole.

57 — Nous recommandons que des agronomes qualifiés en gestion et en établissement soient affectés principalement à guider l'évolution des diplômés en agriculture avant, pendant et après leur établissement, en collaboration étroite avec les professeurs d'agriculture dans le cadre du service provincial d'établissement et de gestion.

58 — Nous recommandons la formation d'un comité d'orientation pour chaque institution d'enseignement agricole, à tous les niveaux d'enseignement, formé des représentants des organisations et des services agricoles et para-agricoles les plus représentatifs du milieu, lequel comité serait chargé de travailler en étroite collaboration avec les services d'enseignement agricole des institutions en cause.

59 — Nous recommandons la formation d'un comité régional de l'enseignement professionnel agricole appelé à jouer un rôle sur le plan de la coordination régionale de cet enseignement.

60 — Nous recommandons que le ministère de l'Education, conformément à l'article 3 du bill 60, procède sans délai à la création d'un comité provincial de l'enseignement professionnel agricole avec la composition suivante: le directeur du service de l'enseignement agricole ou l'un de ses plus proches adjoints; le directeur du service de la vulgarisation agricole ou l'un de ses plus proches adjoints; le directeur du service de la recherche agricole ou l'un de ses plus proches adjoints; le directeur du service de l'établissement et de la gestion ou l'un de ses plus proches adjoints; un représentant de chaque niveau d'enseignement agricole, à savoir le niveau secondaire, le niveau pré-universitaire et professionnel et le niveau universitaire; un représentant de la direction de la planification du ministère de l'Education; un représentant du Conseil d'orientation économique du Québec; un représentant des industries agricoles; un représentant des services agricoles; deux représentants des associations professionnelles agricoles.

61 — Nous recommandons que les membres du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole soient désignés pour cinq ans avec mandat renouvelable une seule fois.

62 — Nous recommandons, lors des premières nominations, que quatre membres soient choisis pour trois ans, quatre membres pour quatre ans et cinq membres pour cinq ans.

63 — Nous recommandons que le ministère de l'Education désigne lui-même le président du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole parmi ses membres réguliers alors que le secrétaire serait choisi en dehors de ces cadres.

64 — Nous recommandons que les suggestions du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole, selon leur nature, soient soumises par la voie des sous-ministres aux ministères intéressés, en l'occurrence le ministère de l'Education et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

65 — Nous recommandons que chacun des ministères intéressés reçoive une copie des recommandations adressées à l'autre ministère.

66 — Nous recommandons l'élaboration d'une carte scolaire agricole et qu'un comité spécial soit nommé à cette fin.

67 — Nous recommandons que les initiatives d'implantation des options agricoles, quel que soit le niveau considéré, viennent se coordonner à l'intérieur d'un plan préparé par le comité d'élaboration de la carte scolaire agricole selon des critères géographiques proposés par lui, en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des institutions existantes.

68 — Nous recommandons que les institutions actuelles d'enseignement agricole qui ne pourraient servir à dispenser l'enseignement agricole de niveau secondaire ou pré-universitaire et professionnel soient utilisées à des fins d'éducation permanente agricole et autres.

69 — Nous recommandons de favoriser les contacts avec l'étranger afin de tirer profit de l'expérience et des réalisations des autres pays en matière d'enseignement agricole, et de favoriser systématiquement la participation de la direction provinciale de l'enseignement agricole et des enseignants à toutes conférences ou sessions d'études importantes sur la formation professionnelle agricole.

70 — Nous recommandons de développer la recherche en matière d'enseignement agricole en relation avec les autres secteurs d'enseignement et en fonction des besoins du milieu à satisfaire.

71 — Nous recommandons de favoriser la tenue périodique de colloques à l'échelon provincial pour l'étude des problèmes se rattachant à l'enseignement professionnel agricole.

72 — Nous recommandons le maintien des meilleures écoles existantes et de leur formule d'enseignement de morte-saison comme étape de transition jusqu'à l'adhésion générale et pratique du milieu agricole à la formule d'intégration selon la structure académique proposée.

73 — Nous recommandons, que par l'adoption de mesures appropriées, l'Etat assure à la population rurale l'accessibilité pratique à la formation professionnelle agricole.

74 — Nous recommandons de diversifier les formules et les programmes de l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel dit abrégé pour l'adapter à la diversité des besoins de formation et des possibilités de fréquentation scolaire.

PROBLEMES PARTICULIERS ET LEURS PRINCIPES DE SOLUTION

CHAPITRE XII

Même si l'insertion de l'enseignement professionnel agricole dans l'ensemble du système scolaire s'avère la formule idéale pour répondre aux besoins immédiats et futurs de formation professionnelle en agriculture et pour assurer la promotion sociale et économique de la classe agricole, elle n'en constitue pas moins, en pratique, un problème fort complexe et difficile à résoudre. L'enseignement agricole aura à faire face à des conditions économiques, sociologiques et psychologiques défavorables et interdépendantes les unes des autres. En agriculture, il ne suffit pas d'offrir des options d'enseignement ou d'ouvrir des écoles pour qu'elles se remplissent; l'expérience démontre que c'est presque là une vérité de la Palisse.

Une foule de problèmes particuliers se posent. Les uns proviennent de difficultés intrinsèques d'organisation découlant des structures et des conditions propres à l'agriculture, comme celle de l'extériorisation du personnel enseignant; nous avons déjà analysé les problèmes de cette nature au cours des chapitres précédents. Il existe cependant un autre groupe de problèmes de caractère extrinsèque à l'organisation de l'enseignement proprement dit, mais qui peuvent avoir de sérieuses répercussions sur son avenir et sur son efficacité. En l'absence de leur solution, les fruits de l'enseignement pourraient bien ne pas tenir la promesse des fleurs; il serait malheureux de retomber dans une situation pire que celle du passé, sous le signe de l'habileté novatrice.

Ces problèmes sont liés autant aux mentalités générales et agricoles qu'à la situation économique-sociale de l'agriculture. S'il ne se produit pas une évolution rapide et en profondeur dans ces domaines au cours des années à venir, il n'est pas absurde de croire utopique l'intégration efficace de l'enseignement agricole dans l'ensemble du système scolaire. C'est sur ce second groupe de problèmes et leurs principes de solution que nous voulons faire porter le présent chapitre.

Problèmes liés aux mentalités générales

L'industrialisation et le phénomène de la libéralisation des idées ont créé, en quelques sorte, un état d'euphorie dans la mentalité générale de la province de Québec. La vocation agricole qu'on lui avait reconnue, où s'entremêlaient cependant le rationnel et le sentimental, s'est subitement transformée en vocation industrielle. L'agriculture a perdu sa relation avec l'association mythique de la langue et de la foi se sauvegardant mutuellement. L'ère de l'agriculturisme est définitivement révolue; le sentimental est disparu, mais avec lui, souvent, le rationnel. Un déséquilibre donne ainsi naissance à un autre déséquilibre que nous désignons par industrialisme, état d'esprit qui dépasse le concept d'une industrialisation réellement normale et bénéfique.

Comme résultante, l'agriculture a perdu beaucoup de son éclat. Évidemment, un courant de sympathie se dessine un peu partout envers la classe agricole mais il prend souvent l'allure d'un mouvement de charité et de justice sociale envers un groupe d'individus plutôt qu'il ne traduit réellement un souci de voir un secteur de l'économie se développer et constituer un actif important pour l'ensemble. Exprimé en terme de justice sociale, le mouvement a certes une valeur, mais il est loin d'avoir toute la signification que lui conférerait le souci ci-dessus mentionné.

Ainsi, dans la mentalité générale, l'agriculture semble devenir une activité qu'il faut assister, mais qui n'en constitue pas moins un poids lourd à traîner dont la disparition provoquerait sans doute un profond soulagement. Malheureusement dans certains cas, c'est souvent l'image que l'agriculture donne d'elle-même. Cette image ne correspond pas pourtant à ce qu'elle pourrait être en réalité. On n'a qu'à regarder agir et évoluer nos agriculteurs les plus dynamiques et les plus progressifs pour s'en rendre compte très facilement.

De façon générale, on ne semble pas réaliser suffisamment, non plus, la complexité des activités agricoles de même que les nombreuses exigences qui en découlent au plan de la formation et l'équipement intellectuel nécessaire à l'exercice de ces activités. C'est du moins ce que nous laisse croire, en particulier, l'attitude générale des orienteurs et des éducateurs. En effet, décèle-t-on une intelligence relativement supérieure ou légèrement au-dessus de la moyenne, que l'on s'empresse de l'orienter ailleurs qu'en agriculture pour ne réserver bien souvent à cette dernière que les talents moyens pour ne pas dire médiocres. Cela s'est vu fréquemment dans le passé; la hiérarchie, cours classique, cours scientifique, cours général et cours agricole, est bien connue. Dans le contexte actuel de l'éducation et de l'agriculture, le risque est grand de vider cette dernière de ses meilleurs éléments au profit des autres secteurs d'activités pour ne conserver à l'agriculture que les indécis et les recalés des autres options. Cet écrémage néfaste des meilleurs éléments est à proscrire et va complètement à l'encontre d'un exode rural ordonné, soumis aux meilleurs intérêts de l'agriculture et de l'ensemble de l'économie.

Comme résultante, l'agriculture et l'enseignement agricole sont souvent à tort, bourrés de complexes. Le terme « habitant » conserve encore son sens pé-

joratif dans l'esprit d'un grand nombre. Plusieurs abusent même de ces complexes en affectant une prétendue supériorité, la plupart du temps sans fondement valable, quand on sait que le seul tort des agriculteurs est de posséder une intelligence plutôt réaliste et d'être moins portés à l'abstraction. Or cette soi-disante caractéristique que l'on peut être tenté de prendre pour un tort, n'est pas un signe d'infériorité mais tout simplement la manifestation d'une différence d'être et de comportement qui en vaut bien d'autres.

En conséquence, on ne s'instruit souvent en milieu rural que pour en sortir plus facilement et ce, avec l'encouragement des parents et parfois, des éducateurs. Quitter l'agriculture devient, en quelque sorte, synonyme de promotion économique et sociale. Force nous est de constater que la motivation ne joue pas comme elle devrait jouer en faveur, par exemple, de l'organisation d'options agricoles au niveau des commissions scolaires régionales. Par quels moyens ces facteurs sociologiques et psychologiques défavorables seront-ils neutralisés?

Problèmes liés aux mentalités agricoles

Du côté des agriculteurs, l'intérêt n'a jamais été très manifeste envers la formation professionnelle agricole; les difficultés de recrutement en constituent le témoignage le plus éloquent. Cette absence d'intérêt provient principalement d'une part, de l'insuffisance de formation générale qui empêche les agriculteurs de voir toute la portée de la formation professionnelle et d'autre part, du fait que leur cheminement intellectuel soit essentiellement expérimental. S'ajoutant à cela, la faible rentabilité de l'agriculture et sa situation économique-sociale défavorable, la tradition et, dans certains cas, la faible extériorisation du personnel enseignant, on peut comprendre qu'ils soient demeurés sceptiques à l'endroit de la théorie et relativement désintéressés de l'enseignement qui leur était destiné. On pourrait encore offrir comme explication que plus de connaissances n'améliorent pas nécessairement le sort d'un individu donné, même si l'inverse peut être vrai au niveau d'un ensemble; d'aucuns, avec leur esprit réaliste très bon en soi, se font fort de s'appuyer sur des cas individuels de ce genre pour dénier toute valeur concrète à la formation professionnelle agricole.

Comme autre problème particulier aux mentalités agricoles, inspiré également d'une situation économique défavorable, il ne faudrait pas oublier que l'école d'hiver demeure la préférence des agriculteurs; presque tous les pays du monde tiennent compte de cette particularité et organisent l'enseignement en conséquence. En face du phénomène de rareté et de cherté de la main-d'œuvre, les agriculteurs de notre province consentiront-ils à modifier brusquement leur attitude et à se départir de leur propre main-d'œuvre en permettant à leur fils de suivre une scolarité de neuf à dix mois pendant trois ans, au moins?

Comment vaincre le scepticisme traditionnel des agriculteurs à l'endroit de la théorie et leur indifférence coutumière pour l'enseignement de leur propre profession? Comment faudra-t-il s'y prendre pour les amener à changer leurs habitudes? Nous aborderons donc les principes de solution de ces problèmes de mentalité agricole avant de revenir aux problèmes résultant des mentalités générales.

Principes de solution

Évidemment le premier principe de solution réside dans une saine organisation fonctionnelle d'enseignement professionnel agricole. Ce dernier devra faire preuve plus que jamais d'utilité et de qualité, et il devra s'imposer par une autorité accrue s'il veut réellement prendre racine dans le milieu agricole et éliminer les principales causes d'échecs du passé dans les tentatives d'intégration au secteur public de l'enseignement à savoir, selon l'opinion émise par le collègue Macdonald, l'organisation d'un cours sans issue recrutant les étudiants de faible calibre intellectuel et l'absence de professeurs réellement qualifiés et intéressés.

Cette organisation ne donnera toutefois les résultats attendus que si elle s'accompagne d'une action conjuguée de toutes les forces dynamiques au sein de la classe agricole, en vue d'inculquer une vive impulsion à l'enseignement qui lui est destiné et contribuer ainsi à la justification de son organisation. Ce n'est qu'à cette condition expresse que les options agricoles, entre autres, auront des chances de survivre. Sans un effort concerté en ce sens, il s'avère impossible de réaliser les conditions de motivation indispensable à sa réussite. Cette responsabilité appartient principalement à la totalité du secteur agricole, en particulier au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et surtout à la profession.

Il faudrait, entre autres, que la profession et les élites agricoles se donnent la main pour enrayer cette vague de défaitisme qui déferle sur l'agriculture et qui contribue à la discréditer auprès de la masse des agriculteurs, de la population en général et surtout auprès des jeunes qui voudraient s'y engager. L'attitude stérile de critiques inutiles d'un grand nombre d'agriculteurs doit céder la place à une attitude plus sereine, plus solidaire et plus positive devant les problèmes à résoudre; c'est d'ailleurs la voie dans laquelle se sont engagés les élites agricoles. Au lieu d'insister constamment sur les inconvénients de la profession, il serait opportun de temps à autre d'en présenter également les avantages qui ne sauraient être inexistantes. Au lieu de brosser un tableau permanent des misères agricoles, pourquoi ne pas présenter quelquefois des images de réussites financières qui, semble-t-il, sont plus nombreuses qu'on ne serait porté à le croire.

Cette habitude de toujours étaler les difficultés de la profession sans jamais en signaler les possibilités s'avère certainement préjudiciable au recrutement des nouvelles compétences nécessaires au développement de l'agriculture. Si l'agriculteur tient sérieusement à revaloriser sa profession et à assurer sa relève, il doit d'abord repenser complètement son attitude en tant qu'individu. On ne doit certes pas cacher la nature des problèmes et leur ampleur, mais encore faut-il s'y attaquer avec un minimum de confiance en leur solution. On ne peut pas nier les difficultés mais encore doit-on s'insurger contre un abus de dépréciation qui mine le prestige de tout un secteur de l'économie et pourrait bien retarder la marche dans la poursuite des objectifs de parité, sinon les compromettre sérieusement. En l'absence d'intérêt socio-économique pour l'agriculture, comment peut-on espérer que les jeunes acceptent de gaieté de cœur, de s'inscrire à des options agricoles? Par conséquent, l'attitude de la classe agricole elle-même peut jouer favorablement ou défavorablement en faveur de l'intégration de l'en-

seignement agricole dans l'ensemble du système scolaire selon qu'elle favorisera ou non la motivation indispensable à son succès.

Dans le domaine de la formation professionnelle agricole, heureusement, on assiste présentement à une grande fermentation d'idées que les élites agricoles s'emploient à mettre à profit et qui confère à l'enseignement agricole de meilleures chances de succès que par le passé vis-à-vis son intégration à l'ensemble des structures du système scolaire. Les agriculteurs prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'une bonne formation agricole et de sa juste place dans le monde de l'éducation, pour le plus grand bien de l'agriculture et de toute l'économie de la province. *Les dirigeants de la profession, conscients de l'importance primordiale de la formation professionnelle agricole et de sa valeur comme facteur de progrès, se font les porte-parole de ces élites et les plus ardents partisans de l'intégration de l'enseignement professionnel agricole à tous ses niveaux, dans l'ensemble du système scolaire.*

Dans les conditions actuelles, cependant, ce succès est loin d'être garanti. Il faut donc encore accélérer le mouvement dont nous venons de parler et lui faire prendre plus d'ampleur. On doit donc, de concert avec la profession, tenter un effort sans précédent de publicité bien organisée pour convaincre davantage les agriculteurs de l'importance et de la nécessité de la formation professionnelle agricole et les persuader que l'enseignement vaut certains efforts. Si les agriculteurs veulent obtenir la parité avec les autres secteurs de l'économie, ils doivent eux-mêmes en accepter les conséquences au plan de la formation; il serait injuste de prétendre aux mêmes droits sans s'astreindre aux mêmes obligations. Qu'ils conservent leur liberté avec tous ses risques ou qu'ils choisissent la discipline avec ses avantages ! En définitive, le succès de l'enseignement agricole intégré à l'ensemble du système scolaire est entre leurs mains. C'est un défi qu'ils se doivent de relever, un défi que la société, le gouvernement et en particulier le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation doivent les aider à relever.

Parallèlement à la mise sur pied d'une organisation fonctionnelle d'enseignement et de cette campagne de publicité auprès de la classe agricole, l'urgence d'organiser une campagne d'information et de créer un important courant d'opinion, dans la mentalité générale, favorable à l'agriculture et à l'enseignement agricole, ne fait aucun doute, si l'on désire vaincre les principaux préjugés sociologiques et psychologiques désastreux qui nous entourent. La remise en question de certains systèmes de valeur s'impose.

La population, en général, en raison du principe de l'interdépendance des économies, doit prendre conscience de la valeur économique de l'agriculture et percevoir plus clairement les répercussions immenses que les plus légers perfectionnements dans ce secteur peuvent avoir sur la fortune publique. Dans ce contexte, les éducateurs doivent comprendre l'importance de l'enseignement agricole comme facteur d'évolution. Les hommes politiques, en particulier, doivent montrer à l'agriculture un intérêt profond et réel. Les mesures prises en faveur de l'agriculture, quand elles sont saines et conçues selon un plan d'ensemble, n'en sont pas d'assistance sociale mais bien de progrès pour la classe agricole et pour toute la nation.

Si l'on ne réussit pas à vendre l'idée d'une agriculture considérée comme un actif pour l'ensemble de l'économie, les objectifs de parité sont gravement compromis au point de départ. Un secteur que l'on soutient et que l'on assiste par sympathie et solidarité humaine pour ceux qui sont engagés n'est pas un secteur qu'on cherche à développer en vertu de sa rentabilité économique. Dans un tel contexte, il n'y aurait guère d'espoir pour l'avenir et le développement d'un enseignement; d'ailleurs, vaudrait-il la peine de l'organiser ?

Problèmes liés à la situation économique-sociale de l'agriculture

Un autre groupe de problèmes qui sont en relation étroite avec les précédents pour ne pas dire qu'ils en sont à l'origine, découlent de la situation économique-sociale de l'agriculture et des difficultés d'établissement posées par les exigences de capitalisation d'une part, et la faible rentabilité des investissements d'autre part.

La solution de ces problèmes dépasse les cadres du mandat de notre comité; elle relève plutôt de la responsabilité de la commission royale d'enquête sur l'agriculture dans la province de Québec. Cependant, l'avenir de l'enseignement agricole est tellement lié à leur solution que nous ne pouvons les ignorer complètement et ne pas suggérer au moins quelques principes de base susceptibles d'avoir des incidences sur l'avenir de l'enseignement et en définitive sur l'évolution de l'agriculture elle-même, en raison des relations de l'enseignement avec le contexte socio-économique agricole, quitte à la commission précitée d'étudier davantage la question.

Devant l'infériorité économique-sociale de l'agriculture et parmi une foule d'options préparant à un avenir relativement prometteur au plan financier, quelles seront les chances d'une option agricole d'attirer les candidats en qualité et en quantité suffisantes, en correspondance avec les exigences de la profession agricole? Ne risque-t-elle pas d'être celle du dernier choix, le réservoir des « laissés pour compte » des autres options, surtout dans une période où le niveau de vie et l'aspect de sécurité présentent plus d'intérêt que jamais auparavant? En effet, si l'on tente une comparaison, si odieuse soit-elle, entre la situation économique-sociale de l'agriculteur et celle de l'ouvrier, par exemple, il nous semble que le dernier possède une sécurité relative et un niveau de vie plus élevé que le premier, lequel se voit dans l'obligation d'abaisser son niveau de vie au profit des investissements qu'il a à réaliser. La jeunesse d'aujourd'hui, qu'elle soit de souche rurale ou non, se soucie beaucoup plus d'obtenir les possibilités de se procurer les biens et les services de la civilisation qu'elle ne se préoccupe de la certitude du lendemain; le proverbe « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » prend une signification concrète de plus en plus d'actualité. La publicité, le mode de vie et les facilités de crédits ne font que l'encourager dans cette orientation. Par conséquent, un ensemble de mesures réalistes et concrètes s'impose d'un côté, pour remédier rapidement à la situation économique-sociale de l'agriculture, pour réduire les disparités avec les autres secteurs de l'économie, pour stimuler et promouvoir la formation professionnelle agricole.

Eléments de solution

Toutes les mesures nécessaires à la promotion de la formation professionnelle agricole sont de deux ordres et doivent être adoptées parallèlement certes, mais simultanément; d'une part, doter la classe agricole de moyens de formation par un enseignement largement diffusé et efficace et par le perfectionnement des services de vulgarisation; d'autre part, assurer aux agriculteurs en place les conditions nécessaires à l'amélioration rapide de leur sort, moyennant l'acceptation d'une certaine discipline de leur part. En effet, il est inutile de mettre des moyens matériels à la disposition de la classe agricole si elle ne possède pas l'équipement intellectuel nécessaire pour les faire profiter et inversement, principe déjà formulé auparavant. L'éducation est une condition nécessaire, mais non suffisante du développement de l'agriculture.

Une excellente façon d'assurer l'impulsion nécessaire à la formation des futurs agriculteurs serait d'exiger de ces derniers, *toutes choses égales d'ailleurs*, la poursuite d'études en agriculture couronnées d'un titre professionnel pour l'obtention de certains prêts d'installation et autres avantages de diverses natures, en tenant compte dans une certaine mesure du principe d'une gradation correspondant au degré de formation achevé. Une mesure semblable, avec d'autres qu'il faudra rechercher, s'inscrit dans le cadre des moyens à prendre pour s'assurer que l'enseignement professionnel agricole touche effectivement la majorité sinon la totalité des agriculteurs dans le plus bref délai. Dans l'ensemble des mesures à prendre à cette fin, celle-ci nous apparaît, à priori, comme celle qui permettrait d'atteindre le plus rapidement et le plus efficacement les objectifs de scolarisation maximum pour la classe agricole, avec des conséquences heureuses sur la revalorisation de l'agriculture et dans la recherche d'un statut de profession fermée.

Il est fort possible qu'une telle façon de procéder s'avère quelquefois décevante dans ses résultats pris individuellement mais si l'on envisage le résultat au niveau du groupe, moyennant un ensemble de décisions cohérentes, sa rentabilité ne peut être mise en doute. Autrement, ce serait nier la relation d'interdépendance positive entre la formation professionnelle agricole d'une part et le succès en agriculture d'autre part. Ce serait en même temps refuser pour le secteur agricole une vérité socio-économique admise dans tous les autres secteurs. La nature et l'importance des avantages offerts à ceux qui ont complété leurs études agricoles seraient une bonne mesure de l'importance accordée par l'État aux investissements intellectuels en agriculture.

Ceci peut sembler radical et paraître une atteinte à la liberté individuelle. C'est pourtant l'une des meilleures façons pour ceux qui ont la responsabilité d'orienter et de guider l'économie et l'opinion publique, de prouver qu'ils croient réellement à la rentabilité de l'enseignement agricole; donner l'impression contraire par négligence ou crainte de poser certains gestes, pourrait être désastreux. S'il est détestable de restreindre ainsi les libertés, si toutefois restriction il y a, il n'en est pas moins intolérable que les exigences du bien commun soient sacrifiées au mauvais usage de ces libertés.

Évidemment ces beaux projets sont irréalisables si l'on ne procède pas par étapes et de façon planifiée et si l'opinion n'est pas graduellement préparée à les accepter. Aussi, l'État ne doit-il pas en prendre seul les responsabilités. *Vouloir prendre ce risque sans s'associer étroitement la profession agricole et sans la faire participer pleinement à toutes les politiques visant à accroître rapidement les investissements matériels et intellectuels en agriculture, serait infailliblement vouer l'œuvre complète à l'échec. Nous sommes d'avis que la profession est prête plus que jamais à assumer de pareilles responsabilités.*

En conclusion, rappelons deux principes déjà formulés à quelques reprises au cours de notre étude : les investissements intellectuels agricoles doivent s'insérer dans le plan général des investissements intellectuels et s'intégrer au plan global des investissements agricoles. Nous croyons avoir posé un fondement valable pour la réalisation du premier; il appartient à la commission royale d'enquête sur l'agriculture de constituer une base solide à la réalisation du deuxième. Quand aux réalisations proprement dites, elles relèvent principalement de la responsabilité des deux ministères concernés, en l'occurrence le ministère de l'Éducation, responsable de la planification de l'enseignement et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation responsable de la planification de l'agriculture.

Recommandations

75 — Nous recommandons une action publicitaire conjuguée de la part du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et de la profession, en vue de stimuler le recrutement des étudiants en agriculture.

76 — Nous recommandons de mener une campagne publique d'information sur le rôle et l'importance économique de l'agriculture, sur la nature des activités agricoles et les exigences qui en découlent au plan de la formation.

77 — Nous recommandons que la commission royale d'enquête sur l'agriculture dans la province de Québec, aborde l'étude des problèmes socio-économiques de l'agriculture, en relation avec l'enseignement professionnel agricole, dans la perspective d'une intégration des investissements intellectuels agricoles au plan global des investissements agricoles.

78 — Nous recommandons que l'État reconnaisse de façon pratique l'importance des investissements intellectuels en agriculture par l'élaboration de politiques d'établissement dont les avantages tiendraient compte du degré de formation, générale et agricole, que le candidat a atteint.

79 — Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation associent étroitement la profession agricole à l'élaboration et à la mise en application des principales mesures visant à stimuler l'amélioration et le développement de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec.

CONCLUSION

Nous voici rendus au terme de nos considérations sur l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec. Elles visaient dans l'ensemble à permettre qualitativement et quantitativement le recrutement et la formation du potentiel intellectuel nécessaire au développement économique et social du secteur agricole dans la perspective de sa participation à la croissance économique générale de la société québécoise.

Nous avons dû réfléchir au point de départ sur la situation actuelle de l'enseignement professionnel agricole dans la province et sur les principales tendances de cet enseignement à l'échelon international. Ce double examen nous a permis d'abord de prendre une meilleure conscience de nos lacunes, de nos problèmes et de nos difficultés et de dégager ensuite certaines orientations générales susceptibles de nous guider dans l'ensemble de notre étude.

Éclairés par les aspects nouveaux de l'éducation et les tendances générales de l'agriculture, nous appuyant sur l'insertion de l'éducation dans la théorie du développement économique et social, nous avons conclu à la nécessité d'un vigoureux effort de démocratisation et de planification de l'enseignement professionnel agricole, planification intégrée à la planification générale des investissements intellectuels et à la planification des investissements agricoles. L'analyse des objectifs et des principes directeurs d'organisation et de fonctionnement est venue compléter, pour ainsi dire, notre philosophie de l'enseignement professionnel agricole pour en constituer ce que nous avons appelé les fondements de son organisation et de son fonctionnement.

Ces fondements nous ont fait aboutir à l'intégration de l'enseignement professionnel agricole dans le cadre du système scolaire où, relié harmonieusement à l'ensemble qui lui confère une signification plus complète, il doit pouvoir satisfaire pleinement les exigences qui découlent de ses fins spécifiques, compte tenu des caractéristiques qui lui sont propres. C'est dans cette perspective que nous en avons proposé une nouvelle structuration académique, que nous avons réfléchi sur les programmes et les méthodes d'enseignement que nous avons abordé l'étude de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant, que nous avons traité des cadres administratifs et de diverses procédures, enfin, que nous avons soulevé quelques problèmes particuliers en recherchant leurs principes de solution.

Avec les données et les moyens dont nous disposions, nous croyons nous être acquitté fidèlement et complètement de notre mandat dans les limites permises par les transformations en cours dans le champ de l'éducation. Nous avons conscience toutefois de n'avoir pas suffisamment dépassé parfois l'ordre des spéculations mais, comme nous venons de le dire, le contexte actuel d'évolution dans le domaine de l'éducation nous a forcément limité dans l'apport de diverses modalités concrètes. Cependant, nous croyons avoir posé, dans chaque cas, les principaux critères de base qui éclaireront la recherche de ces modalités et qui guideront le choix des moyens concrets.

C'est volontairement que nous avons longuement insisté sur les fondements d'organisation et de fonctionnement. Nous avons jugé indispensable d'élaborer en quelque sorte une pensée de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec sur laquelle nous avons fondé toutes nos suggestions et nos recommandations et sur laquelle également devraient reposer, à notre avis, toutes les actions concrètes qui seront réalisées dans le domaine de l'enseignement qui a fait l'objet de notre étude. Si l'on réussissait à s'en faire une autre conception encore plus cohérente, nous accepterions volontiers de nous y rallier.

Avec l'accomplissement de notre tâche cependant, les études elles-mêmes ne font que commencer. Le champ est libre pour l'imagination et l'initiative. Entre les aventures folles et l'inactivité, il y a place, croyons-nous, pour une audacieuse modération. Chose certaine, la nécessité du rajeunissement et de la modernisation de l'agriculture commande de tous, un élargissement des visions personnelles, un effort de dépassement et même, dans certains cas, une conversion de mentalité. On doit prendre conscience qu'il n'existe aucune formule magique de réussite. Au contraire, toutes les décisions prises devront être soumises à l'épreuve de l'expérience et l'on devra se tenir constamment à l'affût des résultats afin d'apporter les modifications qui s'avèreront nécessaires ou d'adopter complètement de nouvelles procédures.

Comme nous l'avons vu, l'intégration de l'enseignement agricole dans l'ensemble du système scolaire est fonction, à la base, du développement de l'agriculture et de l'évolution des mentalités agricoles. Or, nous ne croyons pas que la province de Québec ait atteint à l'heure actuelle ce degré de développement et d'évolution qui lui permette d'aspirer sans difficultés sérieuses au succès de cette intégration. Cependant, comme elle le fait dans tous les autres secteurs de l'économie où elle brûle présentement les étapes en vue de rattraper les retards considérables qu'elle peut y avoir accusés, nous lui demandons de se surpasser également dans le secteur agricole. Autrement cette disparité de l'agriculture que l'on constate avec ces autres secteurs ne ferait que s'accroître au cours des prochaines années.

La démocratisation de l'enseignement agricole telle que nous l'avons proposée constitue donc un défi à relever; nous devons en prendre conscience. Ceci nous oblige à adopter en même temps une attitude de prudence en raison de l'envergure du problème qui nous confronte et une attitude de hardiesse en raison de la nécessité de tenter un effort sans précédent pour l'équipement intellectuel de l'agriculture. Comme l'évolution proposée ne peut reposer sur la tradition, il faut nécessairement admettre une part d'empirisme et de tâtonnement dans l'ensemble des gestes à poser, ou l'on procédera de façon à éviter que les jeunes aient à souffrir d'un empirisme et d'une précipitation exagérés.

Le relèvement de ce défi est du ressort d'une responsabilité collective : les agriculteurs et leurs associations professionnelles; les organisations, les services et les industries agricoles; les agronomes-professeurs, les chercheurs et les vulgarisateurs agricoles; les orienteurs, les administrateurs scolaires et les éducateurs en général; le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation; enfin le gouvernement lui-même en raison de sa responsabilité vis-à-vis la planification générale de l'économie. Dans la mesure où tous s'acquitte-

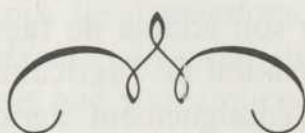
ront pleinement de leurs responsabilités respectives, on pourra espérer atteindre rapidement cet objectif que constitue la démocratisation de l'enseignement professionnel agricole et son intégration dans l'ensemble du système scolaire.

L'insertion de l'éducation dans la théorie du développement économique et social nous oblige aujourd'hui à prendre une vue gestaltique des problèmes agricoles ou, en d'autres termes, à les aborder dans toutes leurs interrelations et dans une perspective d'ensemble. L'éducation, en effet, devient ressort et conséquence de progrès. Dès lors, il faut reconnaître l'interdépendance des problèmes agricoles et des problèmes de l'enseignement agricole. Il faut reconnaître également l'interdépendance des actions du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation en matière d'enseignement agricole et en matière de développement de l'agriculture, actions elles-mêmes reliées à la planification socio-économique générale. Ces deux ministères dépendent dorénavant l'un de l'autre pour l'exercice de leurs responsabilités respectives, l'un dans le domaine de la planification de l'enseignement agricole, l'autre dans le domaine de la planification de l'agriculture. L'intégration de l'enseignement agricole sera fonction des gestes que chacun posera dans son domaine respectif. Tous deux deviennent donc également responsables, selon des ordres différents, du succès de l'enseignement agricole comme de son échec.

Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, en particulier, est appelé à redéfinir son rôle et à repenser complètement sa politique en matière de formation professionnelle agricole. Exerçant depuis toujours des actions assez diversifiées en ce domaine, il devra dorénavant spécialiser celles-ci et les concentrer dans les secteurs qui relèvent davantage de ses responsabilités et partant, leur conférer plus d'efficacité. Il a comme responsabilité principale, en raison de cette interdépendance d'action dont nous venons de parler, de veiller constamment à ce que l'enseignement agricole soit adapté de façon efficace aux besoins de formation en accord avec la planification de l'agriculture; il devra exercer une action vigilante de façon à ce que l'enseignement agricole évolue au même rythme que l'évolution des techniques et des structures agricoles. Il aura à transmettre de façon continue au ministère de l'Éducation tous les renseignements nécessaires à cette double fin et à adopter de son côté toutes les mesures nécessaires à la stimulation de la formation professionnelle agricole.

Nous constatons, par voie de conséquence, contrairement à ce que l'on pourrait être porté à croire à priori, que la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation n'est pas diminuée vis-à-vis l'enseignement professionnel agricole par l'intégration de ce dernier dans l'ensemble du système scolaire sous la juridiction du ministère de l'Éducation; elle s'est tout simplement transformée en se spécialisant. Quant au ministère de l'Éducation, il acquiert une responsabilité nouvelle qu'il se devra d'assumer en tenant compte des caractéristiques propres à l'enseignement agricole; il devra dès lors manifester autant de souplesse que la situation peut le commander. A ces deux responsabilités vient s'ajouter celle de la profession agricole dont nous considérons indispensable l'association étroite à la mise en oeuvre de la politique de formation professionnelle agricole dans la province.

Effectuée sous le signe d'une collaboration étroite entre ces trois organismes, compte tenu de la participation du milieu, l'intégration de l'enseignement agricole dans l'ensemble du système scolaire devrait permettre de fournir au secteur agricole les compétences commandées par l'évolution de l'agriculture et nécessaires au développement économique et social du secteur agricole en vue de sa participation à la croissance économique de la province entière.



LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1—Nous recommandons d'offrir au début du niveau secondaire d'enseignement, un programme facultatif comportant quelques notions générales sur l'agriculture pour en permettre une approche en tant que mode de connaissance ou d'activité, servant les fins de la culture générale et de l'orientation.
- 2—Nous recommandons, au niveau secondaire, l'organisation d'un enseignement agricole destiné à la préparation d'une main-d'oeuvre qualifiée en agriculture et ses activités connexes.
- 3—Nous recommandons de faire précéder l'organisation systématique de ce type d'enseignement, des enquêtes et des recherches nécessaires à la fixation de ses objectifs particuliers et à l'ajustement du recrutement aux besoins prévisibles de l'emploi.
- 4—Nous recommandons d'inclure au niveau secondaire un enseignement agricole de caractère plutôt général et polyvalent, orienté vers la gestion en fin d'études, destiné à la formation d'exploitants agricoles.
- 5—Nous recommandons, au niveau pré-universitaire et professionnel, l'organisation de deux types d'enseignement agricole spécialisé nettement orientés vers la gestion et destinés à la formation d'exploitants agricoles, l'un dit abrégé et s'étendant sur une partie du niveau pré-universitaire et professionnel et l'autre, dit de plein exercice s'étendant sur la totalité de ce même niveau.
- 6—Nous recommandons, à tous les niveaux où l'on dispense de l'enseignement agricole, la mise sur pied de services d'éducation permanente, destinés à satisfaire aux exigences de renouvellement et de réadaptation posées par l'évolution rapide du progrès technologique en agriculture.
- 7—Nous recommandons, de prévoir des cours de récupération pour faciliter l'accès des étudiants à l'enseignement pré-universitaire et professionnel, afin de garantir les conditions nécessaires à une éducation agricole vraiment progressive et favoriser au besoin la réorientation.
- 8—Nous recommandons que l'enseignement professionnel agricole détermine au sein des programmes de formation générale, en rapport avec ses propres exigences, le profil académique des étudiants qui désirent s'inscrire aux options agricoles.

- 9—Nous recommandons, au sein des programmes, un rythme de progression des études, se caractérisant par un aspect général et polyvalent au début, puis spécialisé en fin d'études.
- 10—Nous recommandons qu'à tous les niveaux d'enseignement, les programmes de formation professionnelle agricole répondent aux besoins non seulement de la production primaire, mais aussi à ceux de l'industrie et des services agricoles ou para-agricoles.
- 11—Nous recommandons que les programmes d'enseignement agricole au niveau secondaire visent, principalement, à offrir un tronc commun de connaissances agricoles, sur lequel viendraient se greffer des matières optionnelles, devenant plus nombreuses avec la progression des études.
- 12—Nous recommandons que l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel vise surtout à offrir un choix de spécialisations différentes.
- 13—Nous recommandons d'inventorier d'une façon systématique et permanente les besoins d'emploi en agriculture dans le cadre d'un service d'inventaire permanent du monde du travail.
- 14—Nous recommandons la révision périodique des programmes d'enseignement professionnel agricole à partir des données fournies par l'inventaire systématique et permanent du monde des activités agricoles.
- 15—Nous recommandons que le rendement scolaire agricole soit contrôlé par le système d'examens en cours pour les autres enseignements professionnels, sous réserve de respecter les conditions nécessaires à la régionalisation de l'enseignement agricole.
- 16—Nous recommandons, à niveau équivalent, de sanctionner les études par des diplômes analogues à ceux des autres enseignements professionnels.
- 17—Nous recommandons, dans le cadre des nécessités d'extériorisation, que les professeurs d'agriculture puissent garder un contact étroit, systématique et permanent avec les milieux agricole et agronomique et que les autorités scolaires leur laissent la latitude et leur fournissent les moyens à cette fin.
- 18—Nous recommandons de centrer l'enseignement agricole de niveau secondaire sur l'exploitation agricole familiale, et d'utiliser celle-ci dans toute la mesure du possible, aux fins d'illustration de l'enseignement et de recherche de nouvelles connaissances, par l'organisation de projets ou d'activités diverses adaptés aux aptitudes et aux intérêts des étudiants.

- 19—Nous recommandons que les professeurs s'associent les parents et les vulgarisateurs, dans l'organisation et le fonctionnement de ces projets.
- 20—Nous recommandons que ces projets fassent partie intégrante des programmes d'études, et que l'on tienne compte du temps exigé pour leur préparation, leur planification et leur surveillance, dans l'attribution des charges d'enseignement.
- 21—Nous recommandons que l'enseignement agricole soit illustré à tous les niveaux, par des visites éducatives dirigées dans les fermes de la région, les industries et les services agricoles.
- 22—Nous recommandons que des budgets spéciaux soient affectés aux fins d'illustration de l'enseignement par les visites éducatives et les projets dirigés.
- 23—Nous recommandons de fonder également la méthodologie de l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel sur des documents réels et du matériel d'enseignement vivant par l'organisation et le maintien d'une ferme attenante aux institutions d'enseignement de ce niveau.
- 24—Nous recommandons la nomination immédiate de comités travaillant en étroite collaboration pour l'élaboration de projets de programmes et de plans d'équipement scolaire pour les options agricoles aux niveaux secondaire et pré-universitaire et professionnel avec tous les budgets et la latitude nécessaires pour remplir adéquatement leur mandat.
- 25—Nous recommandons, dans l'élaboration de ces projets de programmes et de ces plans d'équipement scolaire pour les options agricoles, de tirer profit au maximum des expériences et des réalisations effectuées à l'extérieur de la province de Québec.
- 26—Nous recommandons que les professeurs d'enseignement professionnel agricole aquirèrent avant le début de leur carrière une formation aussi bien pédagogique que technique.
- 27—Nous recommandons la création d'un service de documentation chargé de canaliser les nouvelles connaissances acquises dans chacun des domaines de l'agriculture et d'en faire la synthèse au profit du personnel enseignant agricole et des vulgarisateurs.
- 28—Nous recommandons de faciliter et de promouvoir le perfectionnement des professeurs au double plan technique et pédagogique dans l'optique d'une compétence générale.
- 29—Nous recommandons de faciliter l'extériorisation du personnel enseignant dans l'optique d'une compétence locale et de prévoir la latitude et les budgets nécessaires à cette fin, à tous les niveaux d'enseignement.

- 30—Nous recommandons, comme formules d'extériorisation des professeurs, leur participation à quelques activités de vulgarisation, leur participation à l'étude et à la solution des problèmes individuels d'établissement des diplômés, la réalisation de projets dirigés directement reliés à l'enseignement, l'organisation d'un système de visites d'anciens élèves.
- 31—Nous recommandons de viser à la spécialisation du personnel enseignant agricole et à la polyvalence de l'équipe.
- 32—Nous recommandons de baser le recrutement du nombre requis de professeurs dans chaque établissement où l'on dispense l'enseignement professionnel agricole sur les critères de spécialisation et de charge réelle de travail, et de concilier, si nécessaire, avec ces derniers, le critère du "nombre d'élèves par professeur" par des ententes entre commissions scolaires régionales avoisinantes assurant entre elles, soit l'"itinérance" du personnel enseignant, soit le regroupement des étudiants en agriculture.
- 33—Nous recommandons qu'au niveau secondaire les professeurs d'agriculture possèdent une licence en sciences agricoles ou l'équivalent et un diplôme ou un certificat d'études en pédagogie.
- 34—Nous recommandons qu'au niveau pré-universitaire et professionnel, les professeurs d'agriculture détiennent un "diplôme d'études supérieures" en agriculture, plus un diplôme ou un certificat d'études en pédagogie.
- 35—Nous recommandons, dans l'immédiat, de prendre des mesures spéciales, pour favoriser et stimuler la formation et le recrutement du personnel enseignant agricole au double plan technique et pédagogique et qu'à cette fin des liens immédiats soient établis avec les institutions d'enseignement agricole et les institutions d'enseignement pédagogique reconnues.
- 36—Nous recommandons, qu'au moins pour quelques années à venir et après entente avec les autorités locales en cause, le ministère de l'Éducation assume lui-même directement la rétribution du personnel enseignant agricole tant au niveau secondaire qu'au niveau pré-universitaire et professionnel.
- 37—Nous recommandons, pour des raisons d'efficacité et de coordination, de transférer au ministère de l'Éducation, dans le plus bref délai, la direction et le contrôle administratif de tous les enseignements agricoles infra-universitaires pour lui en assurer la juridiction complète et exclusive à tous les niveaux.
- 38—Nous recommandons la nomination, au sein du ministère de l'Éducation, d'un coordonnateur provincial de l'enseignement agricole responsable de l'impulsion, de l'orientation, de la coordina-

tion et de la supervision de l'enseignement agricole dans la province.

- 39—Nous recommandons la création de postes de conseillers techniques régionaux qualifiés en agriculture chargés de coordonner et de promouvoir l'enseignement agricole sur un territoire groupant plusieurs institutions où l'on dispense des options agricoles.
- 40—Nous recommandons la nomination d'un coordonnateur de l'enseignement agricole à l'intérieur de chacune des institutions qui le dispensent.
- 41—Nous recommandons que l'enseignement agricole de niveau secondaire relève de la direction des commissions scolaires régionales.
- 42—Nous recommandons que l'enseignement agricole abrégé et de plein exercice de niveau-pré-universitaire et professionnel relève de la direction des corporations des instituts.
- 43—Nous recommandons, pour l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel, une concentration suffisante des effectifs scolaires.
- 44—Nous recommandons, pour l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel, l'utilisation d'une ferme-laboratoire, propriété de l'institution.
- 45—Nous recommandons que la ferme-laboratoire serve à des fins d'enseignement et de recherche agricoles.
- 46—Nous recommandons de greffer des services d'éducation permanente agricole à toutes les institutions qui dispensent un enseignement agricole, et sous leur responsabilité, quel que soit le niveau considéré.
- 47—Nous recommandons que professeurs et vulgarisateurs oeuvrent en collaboration à l'éducation permanente agricole sous la direction des établissements d'enseignement.
- 48—Nous recommandons d'accorder une priorité à l'organisation et au développement de l'éducation permanente agricole.
- 49—Nous recommandons que les institutions d'enseignement, quelque soit le niveau considéré, mettent leurs locaux à la disposition des organismes agricoles pour toute réunion éducative et deviennent en quelque sorte le centre des activités éducatives agricoles de leur région.
- 50—Nous recommandons que les membres des cercles de jeunes agriculteurs actuellement groupés dans la section junior s'intègrent aux mouvements de jeunes à fins socio-culturelles.

- 51—Nous recommandons que l'U.C.C. prenne sous son patronage la section senior des cercles de jeunes agriculteurs et collabore avec ses membres à l'établissement des nouveaux cadres et de nouvelles modalités administratives qui conviennent le mieux à leurs aspirations et aux fins poursuivies.
- 52—Nous recommandons que les services de l'éducation permanente soient à la disposition de ce nouveau mouvement de jeunes pour lui offrir l'enseignement dont il aurait besoin, tant au plan de la formation générale qu'au plan de la formation professionnelle agricole.
- 53—Nous recommandons de dissocier l'enseignement ménager de l'enseignement agricole et de rendre accessible à la gent féminine les programmes d'éducation familiale et d'enseignement agricole, quel que soit le niveau considéré.
- 54—Nous recommandons que les spécialistes en orientation, en collaboration étroite avec les titulaires des options agricoles, assurent en cours d'études, l'orientation scolaire et professionnelle des étudiants désireux de faire carrière en agriculture.
- 55—Nous recommandons que les services d'orientation pour les agriculteurs se poursuivent dans le cadre de l'éducation permanente.
- 56—Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation procède sans délai à la création d'un service provincial d'établissement et de gestion agricole.
- 57—Nous recommandons que des agronomes qualifiés en gestion et en établissement soient affectés principalement à guider l'évolution des diplômés en agriculture avant, pendant et après leur établissement, en collaboration étroite avec les professeurs d'agriculture dans le cadre du service provincial d'établissement et de gestion.
- 58—Nous recommandons la formation d'un comité d'orientation pour chaque institution d'enseignement agricole, à tous les niveaux d'enseignement, formé des représentants des organisations et des services agricoles et para-agricoles les plus représentatifs du milieu, lequel comité serait chargé de travailler en étroite collaboration avec les services d'enseignement agricole des institutions en cause.
- 59—Nous recommandons la formation d'un comité régional de l'enseignement professionnel agricole appelé à jouer un rôle sur le plan de la coordination régionale de cet enseignement.
- 60—Nous recommandons que le ministère de l'Education, conformément à l'article 3 du bill 60, procède sans délai à la création d'un comité provincial de l'enseignement professionnel agricole avec

la composition suivante: le directeur du service de l'enseignement agricole ou l'un de ses plus proches adjoints; le directeur du service de la vulgarisation agricole ou l'un de ses plus proches adjoints; le directeur du service de la recherche agricole ou l'un de ses plus proches adjoints; le directeur du service de l'établissement et de la gestion ou l'un de ses plus proches adjoints; un représentant de chaque niveau d'enseignement agricole, à savoir le niveau secondaire, le niveau pré-universitaire et professionnel et le niveau universitaire; un représentant de la direction de la planification du ministère de l'Éducation; un représentant du Conseil d'orientation économique du Québec; un représentant des industries agricoles; un représentant des services agricoles; deux représentants des associations professionnelles agricoles.

- 61—Nous recommandons que les membres du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole soit désigné pour cinq ans avec mandat renouvelable une seule fois.
- 62—Nous recommandons, lors des premières nominations, que quatre membres soient choisis pour trois ans, quatre membres pour quatre ans et cinq membres pour cinq ans.
- 63—Nous recommandons que le ministère de l'Éducation désigne lui-même le président du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole parmi ses membres réguliers alors que le secrétaire serait choisi en dehors de ces cadres.
- 64—Nous recommandons que les suggestions du comité provincial de l'enseignement professionnel agricole, selon leur nature, soient soumises par la voie des sous-ministres aux ministères intéressés, en l'occurrence le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.
- 65—Nous recommandons que chacun des ministères intéressés reçoive une copie des recommandations adressées à l'autre ministère.
- 66—Nous recommandons l'élaboration d'une carte scolaire agricole et qu'un comité spécial soit nommé à cette fin.
- 67—Nous recommandons que les initiatives d'implantation des options agricoles, quel que soit le niveau considéré, viennent se coordonner à l'intérieur d'un plan préparé par le comité d'élaboration de la carte scolaire agricole selon des critères géographiques et démographiques proposés par lui, en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des institutions existantes.
- 68—Nous recommandons que les institutions actuelles d'enseignement agricole qui ne pourraient servir à dispenser l'enseignement agricole de niveau secondaire ou pré-universitaire et professionnel soient utilisées à des fins d'éducation permanente agricole et autres.

- 69—Nous recommandons de favoriser les contacts avec l'étranger afin de tirer profit de l'expérience et des réalisations des autres pays en matière d'enseignement agricole et de favoriser systématiquement la participation de la direction provinciale de l'enseignement agricole et des enseignants à toutes conférences ou sessions d'études importantes sur la formation professionnelle agricole.
- 70—Nous recommandons de développer la recherche en matière d'enseignement agricole en relation avec les autres secteurs d'enseignement et en fonction des besoins du milieu à satisfaire.
- 71—Nous recommandons de favoriser la tenue périodique de colloques à l'échelon provincial pour l'étude des problèmes se rattachant à l'enseignement professionnel agricole.
- 72—Nous recommandons le maintien des meilleures écoles existantes et de leur formule d'enseignement de morte-saison comme étape de transition jusqu'à l'adhésion générale et pratique du milieu agricole à la formule d'intégration selon la structuration académique proposée.
- 73—Nous recommandons, que par l'adoption de mesures appropriées, l'Etat assure à la population rurale, l'accessibilité pratique à la formation professionnelle agricole.
- 74—Nous recommandons de diversifier les formules et les programmes de l'enseignement agricole de niveau pré-universitaire et professionnel dit abrégé pour l'adapter à la diversité des besoins de formation et des possibilités de fréquentation scolaire.
- 75—Nous recommandons une action publicitaire conjuguée de la part du ministère de l'Education, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et de la profession, en vue de stimuler le recrutement des étudiants en agriculture.
- 76—Nous recommandons de mener une campagne publique d'information sur le rôle et l'importance économique de l'agriculture, sur la nature des activités agricoles et les exigences qui en découlent au plan de la formation.
- 77—Nous recommandons que la commission royale d'enquête sur l'agriculture dans la province de Québec, aborde l'étude des problèmes socio-économiques de l'agriculture, en relations avec l'enseignement professionnel agricole, dans la perspective d'une intégration des investissements intellectuels agricoles au plan global des investissements agricoles.
- 78—Nous recommandons que l'Etat reconnaisse de façon pratique l'importance des investissements intellectuels en agriculture par l'élaboration de politiques d'établissement dont les avantages tien-

draient compte du degré de formation, générale et agricole, que le candidat a atteint.

- 79—Nous recommandons que le ministère de l'Education et le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation associent étroitement la profession agricole à l'élaboration et à la mise en application des principales mesures visant à stimuler l'amélioration et le développement de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec.

The object of the present investigation is to determine the effect of the various factors which influence the rate of the reaction between hydrogen and oxygen. The results of the experiments are given in the following table. The first column gives the temperature of the reaction, the second column gives the rate of the reaction, and the third column gives the concentration of the reactants.

It will be seen from the table that the rate of the reaction increases with increasing temperature and with increasing concentration of the reactants.

The effect of the concentration of the reactants on the rate of the reaction is shown in the following table. The first column gives the concentration of the reactants, the second column gives the rate of the reaction, and the third column gives the temperature of the reaction.

It will be seen from the table that the rate of the reaction increases with increasing concentration of the reactants.

The effect of the temperature of the reaction on the rate of the reaction is shown in the following table. The first column gives the temperature of the reaction, the second column gives the rate of the reaction, and the third column gives the concentration of the reactants.

It will be seen from the table that the rate of the reaction increases with increasing temperature.

The effect of the concentration of the reactants on the rate of the reaction is shown in the following table. The first column gives the concentration of the reactants, the second column gives the rate of the reaction, and the third column gives the temperature of the reaction.

It will be seen from the table that the rate of the reaction increases with increasing concentration of the reactants.

The effect of the temperature of the reaction on the rate of the reaction is shown in the following table. The first column gives the temperature of the reaction, the second column gives the rate of the reaction, and the third column gives the concentration of the reactants.

PUBLICATIONS CITEES DANS LE RAPPORT

1. ANNUAIRE DU QUÉBEC. 1963. ministère de l'Industrie et du Commerce. Québec.
2. CHATELAIN, RENÉ. L'agriculture française et la formation professionnelle. Paris. librairie du Recueil Sirey, 1953.
3. OCDE, documentation dans l'agriculture et l'alimentation, Vol. 38, La formation et le perfectionnement des professeurs d'enseignement professionnel agricole. 1961.
4. OCDE, documentation dans l'agriculture et l'alimentation, Vol. 52, La formation professionnelle agricole en Europe et en Amérique du Nord. 1962.
5. OCDE, documentation dans l'agriculture et l'alimentation, Vol. 60, Investissements intellectuels dans l'agriculture et développement économique et social. 1962.
6. OCDE, documentation dans l'agriculture et l'alimentation. Les formules d'enseignement. 1964.
7. OCDE, projet régional méditerranéen, L'éducation et le développement économique et social.
8. PARROT, JEAN. Rapport d'enquête sur l'établissement des diplômés en agriculture. Québec. 1965.
9. RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT. commission Parent. Tome II. 1964.
10. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL. Tome I. Province de Québec. 1962.
11. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL. Tome II. Province de Québec. 1962.
12. RAPPORT DU TROISIÈME CONGRÈS DU CONSEIL CANADIEN POUR LA RECHERCHE EN ÉDUCATION. 1964.
13. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET AGRONOMIQUE. Comité. Régis. Province de Québec. 1961.
14. UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS. UNION CATHOLIQUE DES FERMES RURALES, UNION DES CAISSES D'ÉTABLISSEMENT RURAL DU QUÉBEC (Rapport conjoint).

Documentation générale consultée

- AGRICULTURE, intermediate and senior divisions, grades 9 to 12, 1962, Ontario Department of Education.
- AGRICULTURE, Journal officiel de la République française, enseignement et formation professionnels agricoles, juin 1961.
- AGRICULTURE au Québec, I' — L'élaboration d'une politique des revenus agricoles (Livre blanc sur l'agriculture), ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1965.
- ALBERTA AGRICULTURAL AND VOCATIONAL COLLEGES (Olds, Vermillion et Fairview), calender 1964-65.
- BILL 9, Loi instituant le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec 1962.
- BILL 60, Loi instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation, Québec 1964.
- CANADA 1963, Revue officielle de la situation actuelle et des progrès récents. Ministère du Commerce, Ottawa.
- CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE, VITICOLE, HORTICOLE ET FORESTIÈRE, ministère fédéral de l'Agriculture et des Forêts, République fédérale allemande, juillet 1959.
- CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Recommandations (101) concernant la formation professionnelle dans l'agriculture, 1956.
- CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Recommandations (117) concernant la formation professionnelle, 1962.
- CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, rapport du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1963.
- CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, rapport du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1964.
- CORNELL UNIVERSITY ANNOUNCEMENT 1961-62, N.Y. State College of Agriculture, Ithaca, N.Y.
- CORNELL UNIVERSITY ANNOUNCEMENT (two years' course), N.Y. State College of Agriculture, Ithaca, N.Y.
- CRANSTON, W.H. Discours prononcé au 2e congrès annuel de l'association canadienne de la formation professionnelle, 14 mai 1965, au « Ontario Vocational Centre », London, Ontario.
- DESCRIPTION des commissions scolaires et régionales, constituées au 22 février 1964. Ministère de la Jeunesse, Québec.
- DÉVELOPPEMENT AGRICOLE NATIONAL, mesures essentielles au, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO, Washington, 1950.
- DRUMMOND, W.M. et McKensy, W. Les progrès et les perspectives de l'agriculture canadienne, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, 1957.
- EDUCATION FOR WORK : Summary Report on the needs, scopes and operations of vocational education in Clinton, Essex and Franklin counties, N.Y. 1964.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE, jusqu'au niveau universitaire. — Supplément revue Fatis, OCDE, 1957.

FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'AGRICULTURE : organisation internationale du travail. — Commission permanente agricole, Genève, 1953.

FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'AGRICULTURE : conférence internationale du travail.

Rapport 7 (1) ; 38e session. Genève 1955.

Rapport 7 (2) ; " " " "

Rapport 4 (1) ; 39e session. Genève 1956.

Rapport 4 (2) ; " " " "

Rapport 7 (1) ; " " " "

Rapport 7 (2) ; " " " "

— Bureau international du travail, Genève.

HAMMONDS, CARSIE, Teaching agriculture, New York, McCraw Hill Book Co. 1950.

KEMPTVILLE AGRICULTURAL SCHOOL, Calendar 1964-65, Kemptville, Ont.

LEMELIN, HARLES, Transformations économiques et problèmes agricoles. Extrait de Culture (1958), XIX, 129-152.

LETTRE, J.P., Enseignement technique et professionnel agricole. « Régimes administratifs des institutions ».

MAGNAN, J.C., Programme général à l'usage des écoles moyennes et régionales d'agriculture, Ministère de l'Agriculture, Québec, 1941.

MARTIN, YVES, Allocution du directeur-général adjoint de la planification au ministère de l'Éducation, 2e congrès annuel de l'Association canadienne de la formation professionnelle, à London, Ontario, le 14 mai 1965.

MACFARLANE, D.L. et BLACK, J.D., Development of Canadian Agriculture to 1970, MacDonald College, McGill University, 1958.

MACDONALD COLLEGE, faculty of Agriculture, school of household science, 1964-65.

NICHOLS, Mark, Young farmers; their problems, activities, educational programs, Danville, Illinois, Interstate, printers & publishers.

OCDE, documentation dans l'agriculture et l'alimentation.

Vol. 36 — Les services de vulgarisation agricole en Europe et en Amérique du Nord, 1961.

Vol. 48 — Le développement des systèmes d'apprentissage agricole, 1962.

OCDE, projet régional méditerranéen, L'éducation et le développement économique et social.

OPÉRATION 55, Rapport du colloque du ministre de l'Éducation, Québec 1965.

OPÉRATION 55, ministère de l'Éducation, province de Québec.

OPÉRATION 55, Table des matières et guide de présentation d'un plan d'équipement régional, ministère de l'Éducation, Québec 1965.

PHIPPS, L.J., Handbook on teaching vocational agriculture, Danville, Illinois, Interstate, printers & publishers, 1956.

PROGRAMME D'ÉTUDE DES ÉCOLES SECONDAIRES 1963, Comité catholique de l'Instruction publique du Québec.

- PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, cours d'agriculture d'initiative publique, ministère du Travail, juin 1959.
- PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, Besoins de formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture au Canada, ministère du Travail, Ottawa 1962.
- RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT, commission Parent, Vol. I, 1963, Vol. III, 1964, Province de Québec.
- RAPPORT PRÉLIMINAIRE ET PARTIEL DU COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE, J.-P. Lettre, président, au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec, 1962.
- RECENSEMENT DU CANADA, 1961, Agriculture du Québec, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie, Ottawa.
- RÉGIONALISATION scolaire au Québec, étude du comité consultatif de planification régionale, ministère de la Jeunesse, Québec, 1964.
- REQUIREMENTS FOR DIPLOMAS AND STATEMENTS OF STANDING (grades 9 to 12), 1965-66, Ontario Department of Education, Toronto.
- SASKATCHEWAN (province of), a program of vocational education in agriculture for Saskatchewan school units, 1964, Department of Education.
- SASKATCHEWAN (province of), proposed revised curriculum in vocational agriculture 1962, Department of Education.
- STATISTIQUE PROVISOIRE DE L'ENSEIGNEMENT 1963-64, Bureau fédéral de la statistique, division de l'Éducation, Ottawa.
- SUTLIFF, R.C.S. Strobel, J.R., Changing outlooks for agricultural careers, opportunities for High School youth, University of the state of New York.
- TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA FORMATION AGRICOLE, Ministère du Travail du Canada, Ottawa, 1962.
- SÉMINAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC L'EMPLOI RURAL, Abidjan, 1963. Document de travail sur l'organisation et l'administration de l'enseignement agricole et la formation professionnelle rurale, Bureau international du Travail, Genève, 1963.
- SÉMINAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC L'EMPLOI RURAL, Abidjan, 1963. Document de travail sur l'enseignement agricole au niveau moyen, Bureau international du Travail, Genève, 1963.
- TECHNICAL AND VOCATIONAL PROGRAMS, South Saskatchewan Technical Institute, Moosejaw, Sask., Central Saskatchewan Technical Institute, Saskatoon, Sask., Department of Education, government of Saskatchewan, 1963.
- TECHNICAL AND COMMERCIAL EDUCATION, opportunities for, beyond secondary school level, 1964, technological and trades training branch, Department of Education, Toronto, 1964.
- TECHNICAL AND VOCATIONAL COURSES, a guide to, for High Schools and special classes in home economics, commercial courses, shop work and vocational agriculture, Minister of Education, Regina, Sask., 1957.
- TOUPIN, GUSTAVE, « L'agriculture et les affaires, signes de la transformation économique du Québec », Conférence prononcée au Salon de l'Agriculture, Montréal, 1964.

TREMBLAY, ARTHUR, Colloque sur le fonctionnement de la Commission scolaire régionale.
« La régionalisation scolaire et les structures académiques », Ste-Rose, 1964.

UNIVERSITY of GUELPH, Calendar 1965-66. (Ontario Agricultural College).

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK, The changing outlook for agriculture
career opportunities for High School Youth. The State Education Department, bu-
reau of Agricultural Education, Albany, N.Y.

VERMEULIN, L., « Le rôle de l'enseignement agricole post-scolaire », conférence faite en 1956,
à Gand, au cours de la journée provinciale d'étude pour l'enseignement agricole et
horticole post-scolaire et l'enseignement agricole ménager.

WESTERN Ontario Agricultural School, Ridgeway, Ontario, Calendar 1965-66.

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
FOR THE YEAR 1900

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS
1901

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
FOR THE YEAR 1900

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS
1901

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
FOR THE YEAR 1900

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS
1901

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
FOR THE YEAR 1900

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS
1901

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
FOR THE YEAR 1900

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS
1901

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
FOR THE YEAR 1900

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS
1901

THE UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE STATE OF NEW YORK
ON THE

UNIVERSITY OF THE STATE OF NEW YORK
FOR THE YEAR 1900

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & COMPANY, PRINTERS
1901

**Mémoires, communications et rapports venant de personnes,
cellules régionales, organismes provinciaux et autres,
reçus par le comité d'étude de l'enseignement agricole**

Association professionnelle des inspecteurs d'écoles catholiques

Cellule régionale de Brigham

Cellule régionale de Caplan

Cellule régionale de Chicoutimi

Cellule régionale de La Pocatière

Cellule régionale de Mont-Laurier

Cellule régionale de Nicolet

Cellule régionale de la région d'Abitibi

Cellule régionale de Rimouski

Cellule régionale de Ste-Anne-de-la-Pérade

Cellule régionale de Ste-Croix

Cellule régionale de Ste-Martine et St-Rémi

Cellule régionale de Sherbrooke

Cellule régionale de Ville-Marie

Charbonneau, Robert, agronome-professeur

Collège Macdonald

Coopérative Fédérée

Corporation des agronomes, section Trois-Rivières-Nicolet

Corporation des ingénieurs forestiers de la province de Québec

Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec

Diplômés de l'École d'agriculture Moffette, Ville-Marie

Fédération de l'Union catholique des cultivateurs de Trois-Rivières

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Jeunesse rurale catholique

Raymond, René, agronome-pédologue

Union catholique des cultivateurs, Union catholique des femmes rurales, Union des Caisses
d'établissement rural du Québec (Rapport conjoint).

réunies, communications et rapports venant de personnes
celles régionales, organismes provinciaux et autres,
recus par le comité d'étude de l'enseignement agricole

Association provinciale des enseignants 1911-1912

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

Comité régional de Québec

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES AU RAPPORT

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES AU RAPPORT

QUÉBEC, le 23 mars 1965

Honorable Alcide Courcy,
Ministre de l'Agriculture
et de la Colonisation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Honorable Ministre,

Le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole vous soumet respectueusement un rapport préliminaire et partiel, en marge de l'étude que vous lui avez confiée lors de sa formation.

Espérant le voir contribuer à orienter temporairement la politique du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation en matière d'enseignement agricole dans la province, en attendant la remise du rapport final, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Comité d'étude de l'enseignement
professionnel agricole,

Le secrétaire
JEAN BOURGEOIS

JB/lm

CHRONIQUE DE LA VIE 1907

Ministre de l'Agriculture
et de la Colonisation
Haut du Canada
Ottawa

Monseigneur l'Evêque

Le Comité d'étude de l'agriculture professionnelle agricole vous a
été désigné par le Conseil d'administration en vertu de la loi
sur l'agriculture professionnelle et vous a nommé

Le Comité d'étude de l'agriculture professionnelle agricole a
l'honneur de vous adresser le rapport de son travail
et de vous le remettre en même temps que le rapport
de son Comité d'étude de l'agriculture professionnelle agricole
et de vous le remettre en même temps que le rapport
de son Comité d'étude de l'agriculture professionnelle agricole

Le Comité d'étude de l'agriculture
professionnelle agricole

Le Comité
d'étude de l'agriculture
professionnelle agricole

121

RAPPORT PRÉLIMINAIRE ET PARTIEL

I. DÉFINITIONS

La formation professionnelle agricole désigne l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques données en vue de l'exercice de la profession agricole.

L'enseignement professionnel agricole « désigne la phase scolaire de cette formation ». (Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel)

II. OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

L'enseignement professionnel agricole a pour but d'assurer des qualifications techniques, économiques, sociales et administratives à ceux qui s'orientent en agriculture.

III. SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

La phase scolaire de la formation professionnelle en agriculture est actuellement assurée par le cours moyen agricole, en pratique, sous l'autorité du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. Les lois existantes (Loi de l'école de laiterie et des écoles moyennes d'agriculture, Statuts Refondus, 1941, chapitre 125 — Bill 60 — troisième session, vingt-septième Législature, 13 Elizabeth II, 1964) créent une situation plutôt confuse quant à la juridiction de l'enseignement professionnel agricole dans la province de Québec.

Ce cours moyen est organisé présentement dans quinze écoles d'agriculture réparties un peu partout dans la province, tantôt régies directement par l'État (3), tantôt régies par des corporations religieuses ou mixtes (11); une autre est régie par l'Université McGill.

Ces écoles offrent aux garçons, un cours professionnel agricole de deux semestres répartis sur deux ans, en période de morte saison. L'enseignement ainsi dispensé assure une formation de caractère général en agriculture alors que cette dernière manifeste une tendance irréversible à la spécialisation. Ces écoles offrent encore aux jeunes filles, un cours ménager agricole de deux périodes qui varient de quatre semaines à quatre mois, également réparties sur deux ans, durant la saison estivale.

Les difficultés de recrutement interdisent fréquemment une sélection sérieuse. Il en résulte une hétérogénéité dans les promotions et une insuffisance dans la formation générale qui, toutes choses égales d'ailleurs, rendent l'enseignement indigeste pour un grand nombre d'étudiants, nuisent sérieusement à son assimilation et en compromettent le succès complet.

Au plan quantitatif, les écoles d'agriculture recrutent, bon an mal an, environ 400 étudiants et mettent à peine 300 diplômés sur le marché du travail, ce qui représente approximativement 10% des nouveaux exploitants de ferme qui s'établissent chaque année.

En résumé, malgré une progression et une nette amélioration de l'enseignement professionnel agricole au cours des dernières années, les résultats obtenus, à date, demeurent quantitativement et qualitativement en deça des besoins à satisfaire.

IV. PRINCIPES DIRECTEURS À LA BASE D'UNE RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

1 — Répondre aux nouvelles exigences de la société et de la l'agriculture.

2 — Favoriser pleinement, et à tous les plans, l'intégration de la classe agricole à la société en évitant tout particularisme scolaire et social.

3 — Mettre sur pied une organisation pleinement fonctionnelle et bien adaptée aux exigences spécifiques de l'enseignement agricole découlant des conditions propres à l'agriculture.

4 — Atteindre le plus grand nombre possible de jeunes qui s'orientent en agriculture.

5 — Assurer une formation des plus complètes possible aux plans technique, économique, social et administratif.

6 — Mettre à la disposition du monde agricole un enseignement de même niveau et de même qualité que toute autre forme d'enseignement, en lui donnant les mêmes chances et les mêmes moyens, et par conséquent, dispenser une formation de même valeur et donner des titres équivalents.

7 — Permettre l'acquisition de la meilleure formation générale possible, pierre d'assise indispensable à une bonne formation professionnelle.

8 — Réaliser une association intime de la formation générale et de la formation professionnelle agricole.

9 — Harmoniser et bien articuler l'enseignement agricole aux autres enseignements professionnels.

10 — Éviter les cloisonnements en cours d'études qui se répercutent ensuite dans la vie en société.

11 — Assurer une continuité verticale de l'enseignement agricole pour donner aux jeunes toutes les chances de promotion intellectuelle et sociale.

12 — Prévoir un enseignement adapté aux aptitudes, aux intérêts et aux rythmes individuels des étudiants (options graduées).

13 — Faciliter la réorientation des étudiants en cours d'études par les meilleures liaisons horizontales possibles, et leur reclassement ultérieur dans des activités autres qu'agricoles.

14 — Bénéficier des avantages pédagogiques et économiques d'un enseignement de plein exercice.

15 — Bénéficier pleinement des avantages d'une large communauté d'objectifs, de structures, de programmes et de moyens.

16 — Bénéficier du plus grand nombre possible de services scolaires et para-scolaires.

17 — Prévoir des structures à la fois souples et évolutives.

18 — Réaliser les conditions de coordination et de planification nécessaires au développement de l'enseignement agricole.

V. INSERTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DANS L'ENSEMBLE DU SYSTÈME SCOLAIRE

Compte tenu de tous ces principes, le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole préconise l'insertion la plus complète possible de l'enseignement agricole, à tous ses niveaux, dans l'ensemble du système scolaire de la province de Québec et recommande l'intégration de l'enseignement agricole de niveau secondaire, sous forme d'option agricole, aux commissions scolaires régionales, sous la juridiction immédiate de ces dernières.

Ce faisant, le comité s'appuie :

1 — Sur une tendance qui se dessine en ce sens, à l'échelon international, dans les pays où l'agriculture est la plus développée et où les mentalités agricoles sont les plus évoluées.

2 — Sur le Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agromatique, entre autres :

a : quand il affirme : « toutes les recommandations du comité touchant l'enseignement agricole de l'élémentaire au pré-universitaire doivent se situer, s'intégrer et s'interpréter dans le plan général de réorganisation que proposeront la Commission royale d'enquête sur l'éducation et le Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel ». (Cinquième partie, page 123, premier chapitre.)

b : quand il préconise la coordination de la structure générale de l'enseignement agricole avec celle de l'enseignement de formation générale et son intégration, dans toute la mesure du possible, aux cadres généraux de l'enseignement technique et professionnel, sans nuire aux intérêts de la classe agricole.

3 — Sur la philosophie générale qui se dégage du rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel.

- 4 — Sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation qui recommande, entre autres :
 - a : que tous les enseignements se situant entre la septième et la onzième années inclusivement, relèvent des commissions scolaires régionales. (Recommandation 70)
 - b : que les directeurs généraux des écoles des commissions scolaires régionales aient autorité sur tout le personnel des divers services. (Recommandation 71)
- 5 — Sur le Bill 60 qui, selon l'interprétation qu'on peut en faire, accorde actuellement au ministère de l'Éducation le contrôle académique de l'enseignement agricole et lui reconnaît implicitement un certain droit à exiger un minimum de conditions nécessaires au bon exercice de ce contrôle.
- 6 — Sur les recommandations des organismes provinciaux qui ont soumis un mémoire au Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole et qui tous, sauf un, préconisent l'intégration de l'enseignement agricole à l'ensemble du système scolaire de la province de Québec.
- 7 — Sur les recommandations majoritaires des cellules régionales en faveur de l'intégration.
- 8 — Sur l'avis des directeurs des études et des directeurs des écoles d'agriculture qui se sont déclarés favorables au principe de l'intégration de l'enseignement professionnel agricole au niveau des commissions scolaires régionales, moyennant certaines conditions et modalités à être déterminées par le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole.

VI. PRÉVISIONS GÉNÉRALES QUANT AUX STRUCTURES ET NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE

- 1 — Organisation de l'enseignement agricole au niveau de l'initiation au travail.

Cet enseignement vise à préparer un main-d'œuvre qualifiée en agriculture et ses activités connexes.

Il doit chercher à faire acquérir une habileté pratique et à inculquer une somme de connaissances théoriques fondamentales simplifiées pour apprendre à l'étudiant à raisonner son travail et lui fournir une certaine capacité d'adaptation.

- 2 — Organisation de l'enseignement agricole au niveau secondaire proprement dit, sous forme d'option agricole, en neuvième, dixième et onzième année.

L'enseignement de ce niveau vise à assurer une formation professionnelle générale en agriculture. Pour quelques années à venir,

il aura probablement à préparer la majorité des exploitants de fermes de demain.

Cette formation doit dispenser un ensemble de connaissances générales en agriculture, légèrement orientées vers la gestion. Elle constitue la base d'une formation plus complète à acquérir, soit au niveau pré-universitaire et professionnel, soit au niveau de l'éducation permanente, ou encore, prépare la voie à la vulgarisation à qui elle sert de point d'appui.

On doit donc tendre, à ce niveau, à développer les capacités intellectuelles, les aptitudes au raisonnement et à l'adaptation à de nouvelles conditions, le désir de perfectionnement.

3 — Organisation de l'enseignement agricole au niveau pré-universitaire et professionnel.

On retrouve ici le niveau de la formation spécialisée en agriculture, celui de la formation du chef d'exploitation et de l'élite de l'agriculture. L'enseignement doit y dispenser un ensemble de connaissances techniques et spécialisées, nettement orientées vers la gestion et accompagnées de connaissances socio-économiques avancées.

Cette formation spécialisée peut recouvrir, selon le cas, une seule ou les deux années prévues au cycle pré-universitaire et professionnel. Elle pourrait être assurée par l'« Institut » lui-même ou dans quelques écoles spécialement organisées à cette fin et réparties en quelques endroits de la province.

4 — Organisation du secteur post scolaire agricole ou de l'« éducation permanente »

Dans l'immédiat, l'enseignement agricole de ce niveau devrait chercher à inculquer un ensemble de connaissances théoriques fondamentales minima pour la conduite rationnelle d'une exploitation agricole à ceux jeunes et adultes, qui ont dépassé l'âge scolaire, et qui, pour une grande majorité, n'ont reçu aucune formation professionnelle en agriculture. Il devrait, en outre, dans toute la mesure du possible, viser à compléter les connaissances pratiques acquises.

Dans un avenir plus ou moins rapproché, cet enseignement devrait évoluer et se donner comme objectif de parfaire une formation initiale et de satisfaire aux exigences de renouvellement posées par l'évolution rapide du progrès technologique en agriculture.

Considérant d'une part les besoins nombreux, graves et pressants sur le plan de la formation générale et professionnelle auxquels les cultivateurs et leurs successeurs doivent faire face, et d'autre part, le fait que la réorganisation complète de l'enseignement agricole, à tous ses niveaux, devra s'échelonner sur un certain nombre d'années et se réaliser par étapes, il y aurait une priorité à accorder au développement de l'enseignement agricole sous forme d'option agricole au niveau des commissions scolaires régionales et à celui de l'éducation permanente.

VII. PROBLÈMES PARTICULIERS

Même si l'intégration de l'enseignement agricole s'avère théoriquement la formule idéale pour répondre aux besoins immédiats et futurs de formation professionnelle en agriculture, et pour assurer la promotion sociale et économique de la classe agricole, elle n'en constitue pas moins, en pratique, un problème fort complexe et difficile à résoudre. Ces difficultés proviennent :

- 1 — Des conditions économiques, sociologiques et psychologiques défavorables et interdépendantes les unes des autres, auxquelles l'enseignement agricole aura à faire face en rapport avec les autres options. En agriculture, il ne suffit pas d'offrir des options ou d'ouvrir des écoles pour qu'elles se remplissent.
- 2 — Des exigences spécifiques de l'enseignement agricole qui découlent des conditions propres à l'agriculture, entre autres :
 - a - La nécessité de la collaboration et de la participation du ministère de l'Agriculture à l'organisation et au développement de l'enseignement agricole.
 - b - La nécessité de l'extériorisation systématique du personnel enseignant avec laquelle la charge d'enseignement doit pouvoir se concilier.
 - c - La nécessité de maintenir une liaison très étroite entre l'enseignement agricole et le milieu qu'il dessert.
 - d - La nécessité d'adapter les programmes aux conditions propres du milieu.
 - e - La nécessité de maintenir des liens organiques entre l'enseignement, la recherche et la vulgarisation.
- 3 — De la rareté du personnel agronomique et de la faible disponibilité d'un personnel qualifié, de ce genre, pour l'enseignement.

VIII. RECOMMANDATIONS

Le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole recommande :

- 1 — L'intégration de l'enseignement ménager dispensé par le ministère de l'Agriculture à l'ensemble du système scolaire de la province de Québec.
- 2 — L'insertion la plus complète possible de l'enseignement agricole, à tous les niveaux, dans l'ensemble du système scolaire de la province de Québec.
- 3 — a - L'organisation de trois niveaux d'enseignement professionnel agricole, à savoir : le niveau de l'initiation au travail, le niveau secondaire proprement dit, le niveau pré-universitaire et professionnel.
- b - L'organisation d'un service d'éducation permanente en agriculture.

- 4 — Que les autorités compétentes accordent une priorité au développement de l'enseignement agricole, sous forme d'option, au niveau des commissions scolaires régionales, et à celui de l'éducation permanente en agriculture.
- 5 — D'établir des liens organiques entre le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et le ministère de l'Éducation.
- 6 — Que les ministères de l'Éducation et de l'Agriculture entreprennent conjointement, en s'associant étroitement la profession agricole organisée, une vaste campagne d'éducation et de publicité bien orchestrée en faveur de la formation professionnelle en agriculture et de la fréquentation des options agricoles.
- 7 — Que les autorités compétentes prennent toutes les dispositions nécessaires pour que l'enseignement agricole jouisse d'une saine organisation fonctionnelle à tous ses niveaux .
- 8 — Que les ministères de l'Éducation et de l'Agriculture prennent toutes les dispositions nécessaires pour favoriser la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié pour l'enseignement de l'agriculture et faciliter le recrutement de ce personnel.
- 9 — Que le développement de l'enseignement agricole, à tous ses niveaux, s'inscrive dans un plan d'ensemble et que les conditions de coordination nécessaires soient réalisées à cette fin.
- 10 — D'assurer la collaboration du service de l'enseignement agricole au ministère de l'Éducation et aux commissions scolaires régionales.
- 11 — De doter immédiatement le service de l'enseignement agricole de structures modelées sur celles du ministère de l'Éducation et de combler les besoins en personnel de direction qualifié.
- 12 — De nommer, conjointement avec le ministère de l'Éducation, un coordonnateur provincial de l'enseignement agricole.
- 13 — De nommer, à l'échelon provincial, un comité consultatif qui grouperait des représentants de tous les niveaux actuels de l'enseignement agricole y compris le niveau universitaire, chargé de conseiller la direction de l'enseignement agricole.
- 14 — De promouvoir, à l'échelon régional, la formation de sous-comités consultatifs qui auraient pour mission de conseiller les comités de planification des commissions scolaires régionales en matière d'enseignement agricole.
- 15 — De procéder avec prudence et modération et de respecter la loi de l'étape.
- 16 — Dans la mesure du possible, de tenter, dès septembre 1965, compte tenu de la disponibilité d'un personnel enseignant qualifié, quelques expériences-pilote d'intégration, les unes avec les institutions déjà existantes, et les autres en marge.

- 17 — De favoriser, pour le personnel de direction de l'enseignement agricole, des voyages d'études aux États-Unis et dans les autres provinces du Canada, afin d'y tirer profit de leur expérience et de leur organisation en matière d'enseignement agricole.
- 18 — De favoriser systématiquement la participation de la direction de l'enseignement agricole à toutes conférences ou toutes sessions d'études provinciales, fédérales et internationales importantes sur la formation professionnelle agricole, afin de se tenir bien au fait des nouvelles exigences et des plus récents développements en ce domaine, condition indispensable pour le meilleur progrès de l'enseignement agricole dans la province de Québec.
- 19 — D'étudier, selon des critères géographiques, démographiques et socio-économiques à déterminer, les possibilités d'utilisation des meilleures institutions existantes pour dispenser l'enseignement agricole de niveau secondaire ou leur évolution vers le niveau pré-universitaire et professionnel.
- 20 — De maintenir les services actuels d'enseignement tant et aussi longtemps que de nouvelles organisations ne seront pas prêtes à prendre le relais des organisations actuelles, de façon efficace.
- 21 — Que toute décision immédiate à prendre comportant des implications sur l'avenir de l'enseignement agricole, s'appuie sur une collaboration très étroite entre le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires régionales.

Le secrétaire
JEAN BOURGEOIS

RAPPORT SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE FERME-LABORATOIRE INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRICOLE SAINT-HYACINTHE

À la suite d'une enquête menée auprès des professeurs de l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe et auprès des membres des sous-comités qui ont aidé le Comité de l'enseignement technique agricole — et après étude attentive des réponses au questionnaire envoyé à ce personnel autorisé,

les membres du Comité de l'enseignement technique agricole, réunis en assemblée plénière à Ville La Pocatière, les 2 et 3 mai dernier, sous la présidence de M. Jean-Paul Lettre, chef du service de l'enseignement agricole, présentent respectueusement au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation les recommandations suivantes concernant la nécessité de

1. la permanence d'une ferme-laboratoire dans un Institut de technologie agricole;
2. l'expansion de l'aménagement actuel de Saint-Hyacinthe;
3. l'existence d'un troupeau, comme matériel didactique.

RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT

1. que le programme de l'institut de technologie agricole comprend essentiellement le travail en laboratoire, lequel dépasse en importance les cours théoriques;
2. qu'une notion ne sera assimilée et retenue par l'étudiant que s'il a la chance d'en vérifier lui-même l'application dans un contexte pratique;
3. que l'expérimentation peut, chez l'étudiant, développer le sens de l'observation, créer l'intérêt, éveiller le goût de la recherche et l'inviter à chercher la solution des problèmes courants;
4. que la formation du technicien, exigeant une expérience pratique de forme polyvalente, ne peut se contenter des stages d'été, faits à l'extérieur de l'École, lesquels sont centrés parfois sur un seul genre de travail, mais doit être complété par des stages de courte durée sur la ferme-école dans tous les secteurs complexes de l'agriculture : e.g. conservation de l'eau et du sol, utilisation des tracteurs, des sécheurs à foin, sélection et régie du troupeau . . . etc;

5. que cet aspect pratique, destiné à compléter l'enseignement théorique, a été étudié et expérimenté par des spécialistes des différentes disciplines et que ces témoignages sont probants : e.g.
 - a) **l'horticulture** ne peut s'enseigner sans le campus, terrain de démonstration et de vérification, source d'observation, occasion d'échange d'idées, d'opinions, d'appréciations, de critiques...
 - b) **la zootechnie** nécessite l'observation sur place, laquelle exigeance ne peut être comblée par des visites à des fermes commerciales dont très souvent l'entrée est interdite par crainte de la dissémination des maladies;
 - c) **l'aviculture** exige que l'élève, sous la direction de son professeur, prenne en charge et administre chaque secteur de la production avicole : incubation, élevage en vue de la production de la chair, régie et alimentation en vue de la reproduction, sélection avant et durant la ponte, classement des oeufs, mise en marché des produits avicoles... etc;
 - d) **le génie rural** requiert comme matériel essentiel tout ce qui est produit sur la ferme : légumes qu'il faut sarcler avec un tracteur; foin qu'il faut presser, engranger et sécher artificiellement... etc.;
 - e) **la technologie laitière** demande le troupeau laitier comme facteur essentiel; impossible de faire un produit standard sans une source de lait standard. Par un contrôle exercé sur la production et la qualité du lait, on peut obtenir un produit de bonne qualité pouvant servir de matériel de démonstration, d'expérimentation...
 - f) **la technologie des viandes** demande que l'élève puisse apprécier la qualité de carcasses venant de différentes races d'animaux aussi bien que d'animaux alimentés par différentes méthodes; d'où nécessité du contrôle d'un troupeau et de sa nutrition;
 - g) **la technologie des produits végétaux** réclame, pour des fins de didactique, l'utilisation de parcelles et de champs de contrôle, d'expérimentation et de dissémination de ces mêmes produits.
6. que la ferme se présente comme moyen de perfectionnement pour les professeurs, quand elle devient laboratoire de recherche, champ d'expérimentations de toutes sortes;

IL EST RECONNU ET ADMIS que la ferme-laboratoire s'avère nécessaire dans le sens bien précis d'étendues de terrain capables de fournir aux élèves de l'espace et du matériel, afin qu'ils puissent se rompre aux techniques de production et de tout ce qui a trait aux sols, aux plantes, aux animaux et au complexe sol-plantes-animaux, ainsi qu'aux outils de production, de récolte, de transformation, de transport, d'entreposage, de vente... etc.

DE PLUS, CONSIDÉRANT

1. que le cours de technologie agricole est très chargé afin de couvrir un programme qui permet de donner, en 3 ans, une formation adé-

quate aux techniciens et que partant de là, il faut éliminer autant que possible les pertes de temps;

2. que, selon l'intention du programme, la durée des laboratoires varie avec les degrés et les spécialisations, ce qui demande un horaire très souple : e.g. Pour étude des plantes, chaque semaine, d'avril à octobre — pour étude en horticulture, période de l'été — pour la pratique de construction de structure, printemps et automne — pour étude en zootechnie, usage courant et en tout temps . . .
3. que l'usage de certaines fermes commerciales pouvant être utilisées à ces fins, moyennant entente et dédommagement, encourt de multiples désavantages, tels : distance à parcourir et perte de temps — difficulté de trouver exactement l'exemple désiré pour illustrer la théorie enseignée — manque de connaissances chez certains cultivateurs et nécessité pour le professeur de corriger des données fausses — réticence de certains cultivateurs à voir les élèves pratiquer sur leurs animaux, leurs machines . . . — difficulté pour l'étudiant d'aller faire du travail personnel au laboratoire, en ses temps libres — difficulté de contrôler la préparation de certains laboratoires — danger de propager les maladies, les insectes, les mauvaises herbes d'une ferme à l'autre . . . etc.
4. que la ferme peut également servir à la production de plantes servant à alimenter les cours et les laboratoires de grande culture, de transformation des produits végétaux ou animaux . . . etc., et que par ailleurs l'achat de ces mêmes produits sur le marché libre présente des désavantages, en ce qui concerne : la qualité du produit acheté — le contrôle du produit acheté — la facilité d'approvisionnement à certains temps de l'année — l'impossibilité d'acheter certains produits tels que les plantes à prairie et pâturage — l'effet psychologique sur les étudiants . . . etc.

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ que cette ferme-laboratoire soit la propriété de l'Institut de technologie agricole.

NOUS APPUYANT sur l'expérience vécue avec profit et avantage dans d'autres institutions d'enseignement comparables à nos Instituts de technologie agricole : e.g. l'École moyenne d'agriculture de Kempville (Ont.) qui possède une ferme de 500 acres, dont 250 en culture; l'Institut agricole de Canton, (E.U.) avec une ferme de 400 acres, dont 180 en culture; l'Institut technique et agricole de Cobleskill, avec une ferme de 320 acres, dont 120 en culture; l'Institut technique et agricole de Farmingdale, avec un total de 1430 acres de terre à la disposition des élèves . . .

EN CE QUI CONCERNE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRICOLE DE ST-HYACINTHE

CONSIDÉRANT

1. de par son emplacement géographique, le situant dans un des milieux agricole les plus prospères de la province, qu'il se doit de collaborer avec les autres institutions d'enseignement agricole, e.g.
 - a) Faculté d'agriculture de l'Université Laval, qui peut se servir de la ferme-laboratoire comme centre d'expérimentations et centre de stage pour ses étudiants.
 - b) Collège MacDonald; cf. maïs à grain.
 - c) École de médecine vétérinaire qui utilise le troupeau de la ferme-laboratoire comme source d'appréciation, d'identification et de généalogie des animaux, d'application du programme de surveillance de la santé du troupeau...
2. le développement rapide de la Ville de Saint-Hyacinthe;
3. les besoins de l'agriculture en techniciens et en ouvriers spécialisés;
4. les études de la Commission Tremblay sur l'enseignement technique et professionnel et les perspectives d'avenir qu'il ouvre (l'Institut de technologie agricole pourrait accepter 1600 élèves).

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ que le Gouvernement provincial achète aussitôt que possible tous les terrains disponibles touchant la présente ferme de l'École de Laiterie et d'autres fermes à proximité, de sols de différentes textures, pour former un complexe total d'une superficie de 2000 acres.



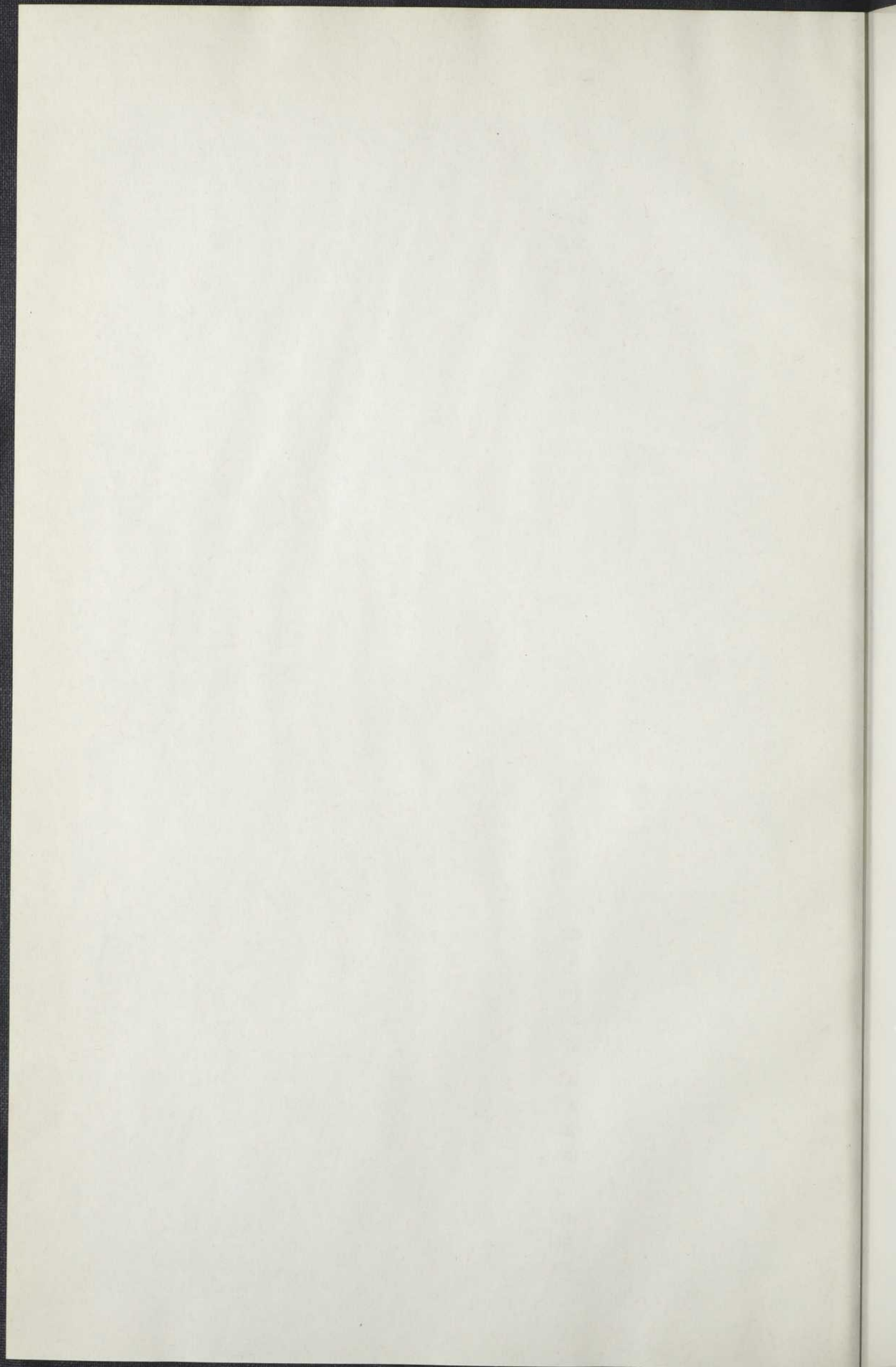
eux
rer

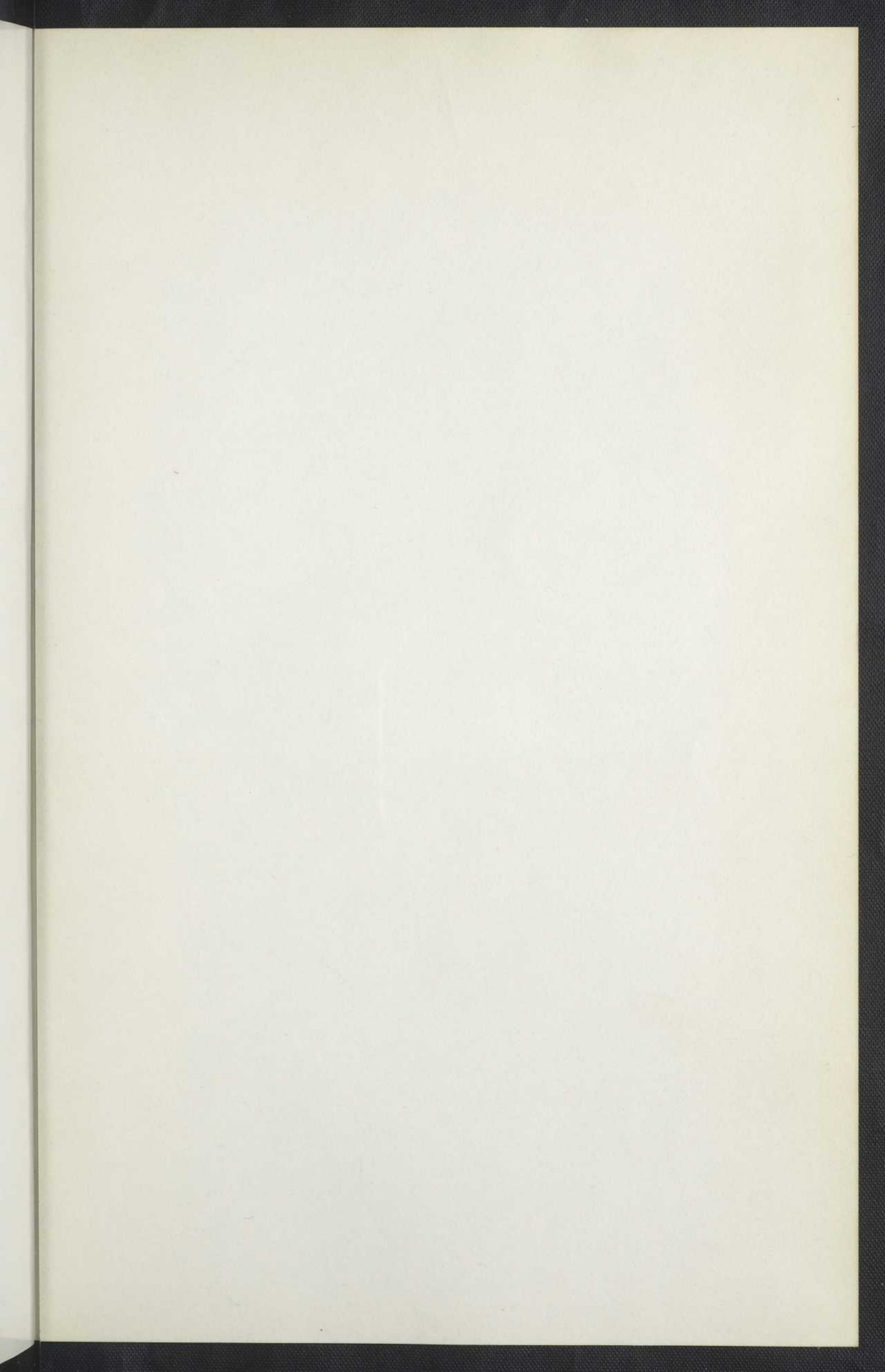
vir
en-

me-
gé-
nce

sés;
que
itut

ent
oni-
tres
mer





Publié par le service d'Information du ministère de l'Éducation, Québec, août 1966

\$2.00